Les deux harangues des habitans de la paroisse de Sarcelles, a Monseigneur l'Archevêque de Paris, et Philotanus, revû et corrigé. [In verse] / [Nicolas Jouin].

Contributors

Jouin, Nicolas, 1684-1757 Grécourt, 1683-1743

Publication/Creation

Aix : J.-B. Girard, 1731.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/utnhbxe2

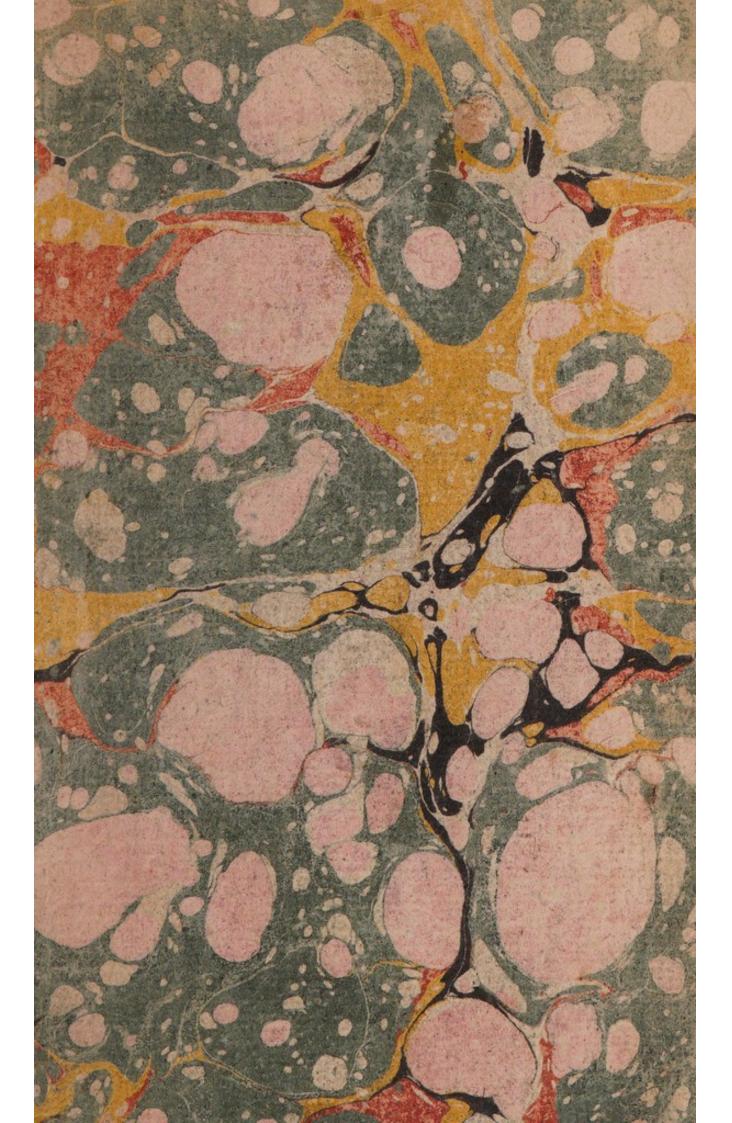
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



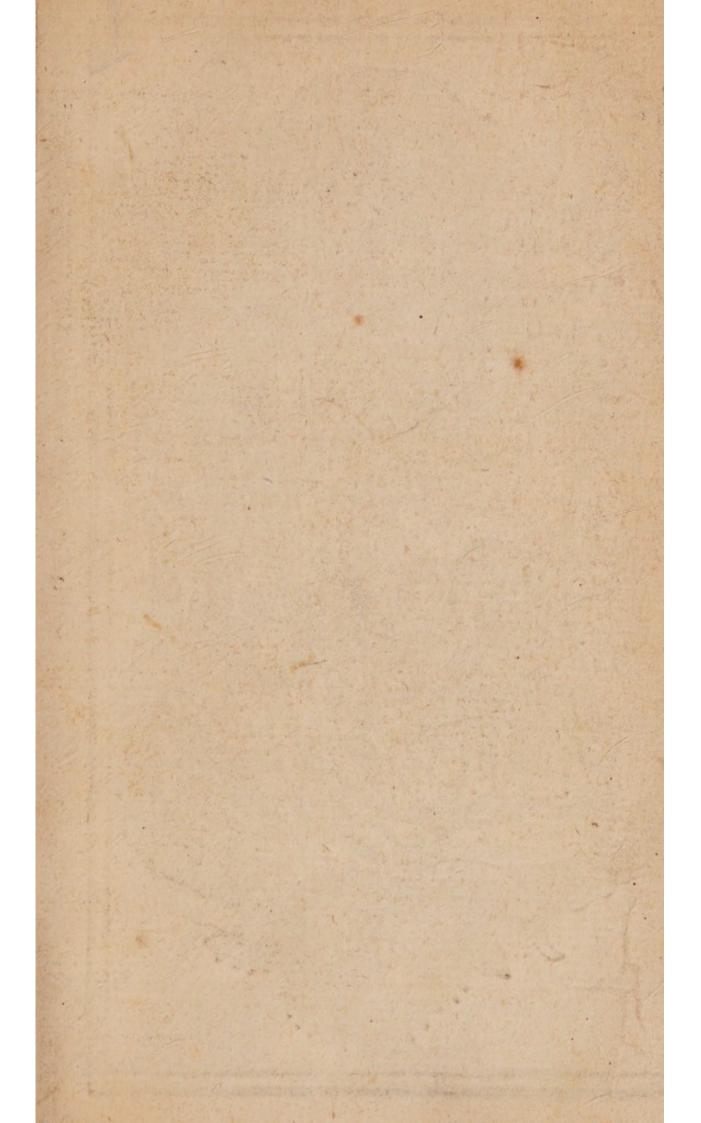
Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org

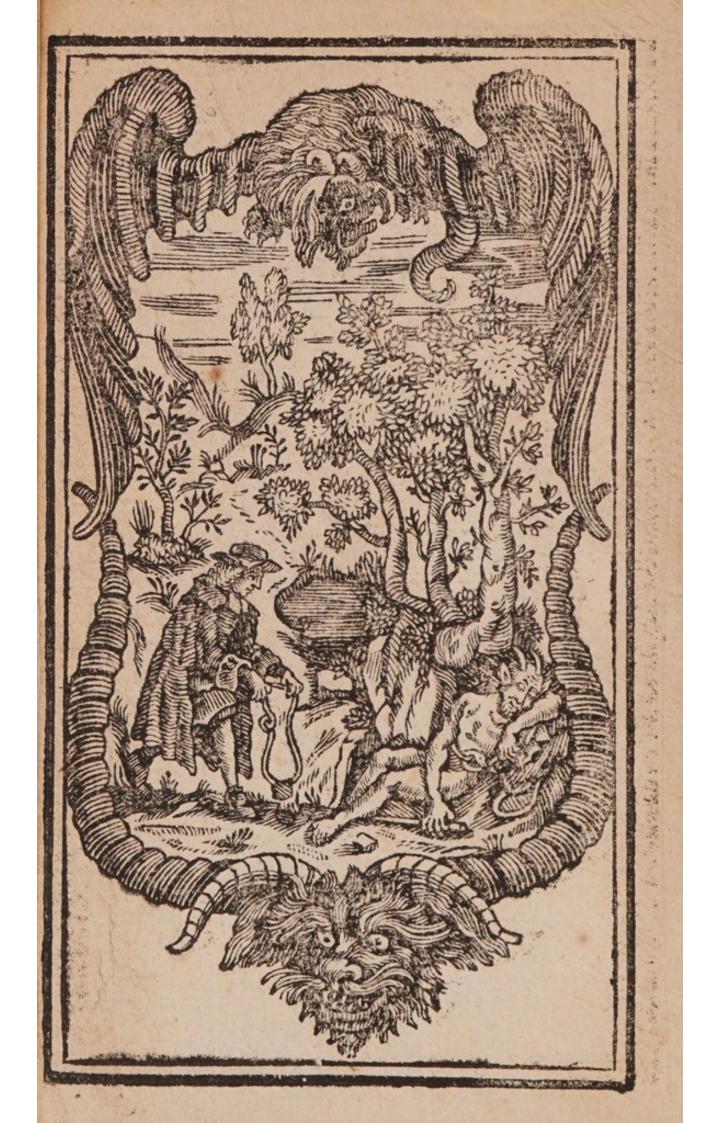


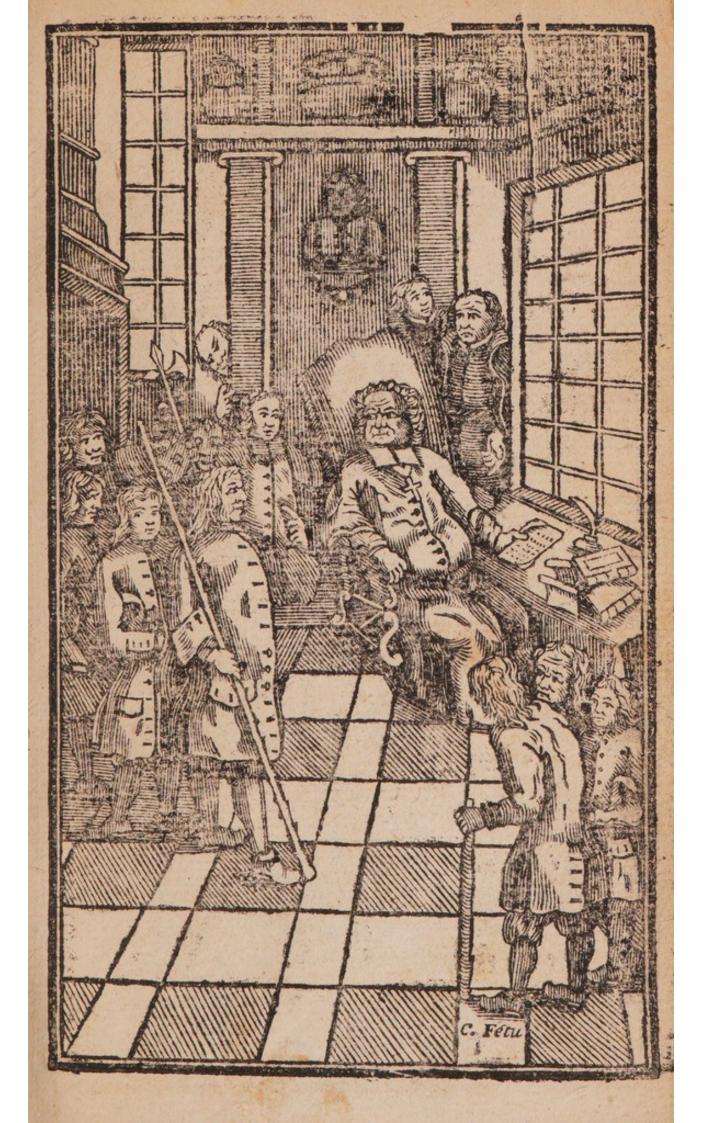
30664/A L LAN 18/j By Micitas Jonin













LES DEUX HARANGUES DES HABITANS DE LA PAROISSE DE SARCELLES, A

DE PARIS,

ET

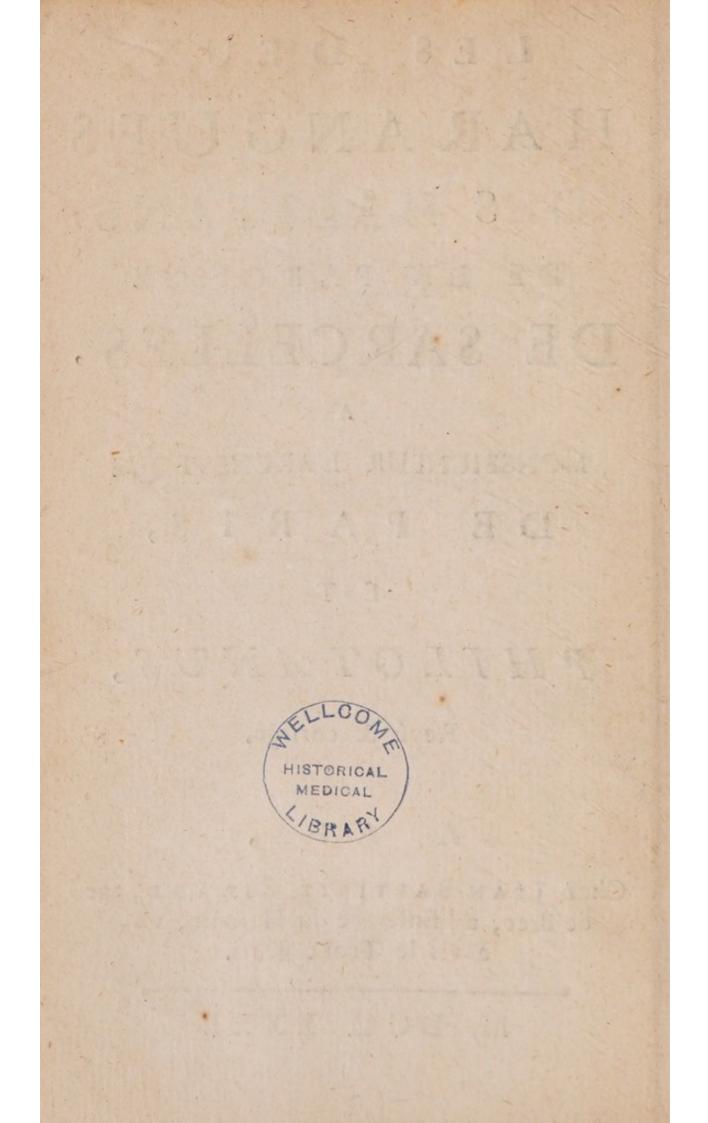
PHILOTANUS,

Revû & corrigé.

A AIX,

Chez JEAN-BAPTISTE GIRARD, ruë de Bret, à l'Enfeigne du Herault, visà-vis le Tronc fleuri.

M, DCC. XXXI.



AVERTISSEMENT.

we ge of the of the of the of the of the of the of

E C'eft lui faire dire en quelque forte au Public, jugez-moi: mais on peut dire des deux Ouvrages connus fous le nom de Sarcelles, que le Public les a déja jugez, & qu'il a fait assez voir quel est son jugement par son ardeur à en tirer des copies sans nombre, & à dévorer, pour ainsi dire, la mauvaise Edition qu'on en a donnée il y a quelques jours. On affûre qu'elle a été enlevée en un moment ; cependant elle fourmille de fautes : il y a une infinité de Vers imparfaits & corrompus, & il y en manque près de trois cens qui n'ont point paru dans les Copies manuscrites. C'est ce qui a déterminé un Ami qui en avoit une Copie exacte, à la communiquer : c'est celle-là même qu'on donne au Public avec tout le soin que Aij

3

⁴ méritent deux Ouvrages qui renferment tant d'esprit, & dans lesquels, à travers d'une naïveté rustique & champêtre, qu'on goûte malgré soi, l'on admire les traits brillans de la Vérité qui s'y montre à découvert. On est assure les Habitans de Sarcelles ne les désavouëront pas; & qu'ils auront le plaisir de s'y reconnoître. Voici quel a été le sujet de cette premiere Harangue.

Sarcelles est un Village à quatre lieuës de Paris auprès d'Ecoüan. Lorfque Monseigneur de Vintimille vint prendre possession du Siege Archiepiscopal de Paris, cette Paroisse étoit. gouvernée par un Desservant & un Vicaire, qui y avoient été mis par seu Monseigneur le Cardinal de Noailles. Ces deux excèllens Ecclésiastiques y avoient fait & y faisoient encore de grands fruits par leurs Instructions & par leur vie édissante. M. l'Archevêque sit bientôt voir que de tels Ministres n'étoient pas de son goût : le refus qu'ils firent d'accepter la Conftitution Unigenitus lui parut un motif suffisant pour les priver de l'exercice des fonctions du saint Ministere. a Il mit à leur place les deux rares personnages dont les Habitans sont le portrait dans cette premiere Harangue. Quelque surprenant que paroisse ce-Iui du Vicaire, il est dans le naturel. C'est dommage que M. de Vintimille n'ait pas trouvé des Desservans dans toutes les Paroisses; il est plus que vraisemblable qu'il n'en auroit guères laissé en place. On en peut juger par le zèle qu'il a fait voir à l'égard de la Paroisse d'Aniere & de quelques autres; mais sur-tout par l'interdit d'un nombre infini d'excellens Prédicateurs, de zélez Confesseurs; & par l'exil de Messieurs les Curez de S. Etienne du Mont, de S. Médard, de S. Barthelemy & de la Vilette, qu'il a traitez & sait traiter comme de simples Desservans, sans respecter le Droit Divin qui les lui avoit associez pour b ses

a Au mois de Décembre 1729, 6 Pontifical Rom. Freres, a ses Coopérateurs, b ses Collégues, c son Conseil, d les Assessers de son Tribunal pour former avec eux e ce Presbytere si vénérable à nos Peres, f pour recevoir leurs avis & juger g avec eux les différens qui auroient quelque difficulté.

a Pontifical Rom.

b Concile d'Illyrie an. 375. Concile de Neocéfarée ân. 315.

c Synode d'Ausbourg, l'an 1548. Synode de Bordeaux, ch. 5.

d Const. Apost. Concil. Trident. Seff. 24. ch. 12.07

e Ignace d'Antioche, Epist. ad Trab.

f Alexandre, Eveque d'Alexandrie.

g Concil. Rom. sous S. Gregoire le Grander Concil. Rom. sous Zacharie en 745. &c. PREMIERE HARANGUE DES HABITANS DE LA PAROISSE DE SARCELLES A MORSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE

DE PARIS.

Bonnour, Monfigneur Ventremille! Be fommes venus à la Ville Gaillards & dispos Guieu-marci. Vous vous portez fort bian aussi, Comme an voit à votre frimouze Qu'an prendroit pour une talmouze? C'a nous fait un fort grand plaisir, De vouar comme ça réuffir Ceux qu'ont soin de vous faire vivre. Que le bon Guieu donc les délivre De tout mal, & de tout ennui, Car an en a bian aujourd'hui.

8 Notre bon Roi, que Guieu mainquienne, Est un bon Maître, mais morguienne Il a de bian mauvais Valets, Qui tarabustont ses Sujets Par mille & mille mangeries, Comme Loups dans des Bargeries. Mais vous n'avez que faire à ça, Comme disoit Sancho-Pança. Les Eglisiers se souciont guère Si d'autres sont dans la misere, Parnan qu'ils en ayont affez. Quand ils sont tretous tamassez, Il faut vouar comme les bons Drôles Font la vie & jouont leux rôles. Vartiguié ne font-ils pas bian, Ayant le tems & le moyan? Si, comme eux, j'étions aussi Prêtres, Je ne seriemmes pas plus traîtres A notre corps, qu'lls ne le sont, Et je feriemmes comme ils font.

Vous ne sçavez pas palfanguienne, Monfigneur, ce qui nous ameine? Je venons tretous en troupiau, Pour vous ôter notre chapiau, Et vous dire, ne vous déplaise, Que vous nous avez fait bian aise, En nous ôtant notre Curé. Il étoit toûrjours entarré Comme un Renard dans sa tagniere. Mathureinne sa Chambriere

Ne le

Nele voyoit le plus souvent, Que comme an voit un Revenant Par-ci par-là. Dans le village Il étoit comme un vras sauvage : Bonjour stici, bonjour stilà; Ah! maître a Claude, vous vela! Comment vous va? Votre famille? Catho votre petite fille? Colin votre petit garçon? Appreunont-ils bian leux leçon? Craignont-ils Guieu? sout-ils bian sages? Ou d'autres semblables ramages. Quand il s'étoit bian enquêté De ci, de ça; de tout côté An le voïoit sans camarades Se pourmener cheux ces malades; Rôder de maison en maison Comme un Soudar en garnison : Mais au guiantre s'il a fait maine De nous jamais payer chopeine ! Quand j'alliemmes dans sa maison, Il alloit ly-même au poinçon; Alloit ly-même à son aurmoire ; Falloit tourjours manger, ou boire, (Je ne sçaurions dire autren ent) Mais par la sanguienne comment? J'avions-t-il bû quatre au cinq varres ? Falloit retorner à nos tarres,

a Claude Fetu dont il est parlé dans la seconde Harangue.

B

9

10

Si tôt que j'étions en himeut. Vous sçavez fort bian, Monsigneur, Que c'est pas là faire la vie. Quand queuque gros Monsieur vous prie D'aller manger de ses ragouts, Ou bian qu'il viant dîner cheux vous, Parla sanguienne an fait bombance; An gausse, an se remplit la pance; An mange, an boit tanquan Sponsus, Jusqu'à tant qu'an n'en peusle plus. I enez, nous autres de village J'umons mieux un brin de fromage, Aveucque du pain pour un soû, Et boire du vin notre soû, Que d'avoüar une si grand'chere. Jaquelaine notre Bouchère Ne gagne pas trop aveue nous. Ce n'est pas, Messieurs, comme vous; Il vous faut cent sortes de viandes Tretoutes faines, & friandes: Poullets, Becasses, Pardriaux, Aveuc cent mille engigorniaux ; Sauces, coulis, Truffes, Muscades, Champaignons, Morilles, pouavrades: Et pis des vins de tous pays, Et pis Rataffiats, Rosiolis, Et pis mille autres guiableries. C'est-là de bonnes soûleries !

Vramment je voudrins bian tretous Que vous sayais Curé cheux nous, Ou bian queuqu'un qui vous ressemble; le nous dévartirions ensemble ! Je boirions comme des pardus; l'irions à la Messe, & pis plus! Mataines ne sont point des vôtres? C'est de la besogne pour d'autres? Vêpres vous voyont rarement, Et pour la fremme seulement? Vous ne saimonnez de la vie?-Votre Chaire seroit moisie, Si d'autres ne montiont dedans ? Monfigneur, velà de nos gens. Ah ! vous seriais bian notre affaire ! Car morguienne je n'umons guère Ces gens qui du souar au matin Sont en Chaire, ou bian au Lutrin.

II

Tenez, Monfigneur Ventremille, Pour dire en un mot comme en mille, Ce Curé que votre bonté Nous a depis fix moüas ôré, Etoit un Antechrift fus tarre. Il faifoit fans ceffe la guiarre A ces filles, à ces garçons; Il prêchoit contre les chanfons, Contre les danfes, les veillées; Contre toutes les affemblées; Si bian que le Menétrier Avoit oubelié fon méquier. Toutes ces guiantres de fumèlles Faifiont jarniguié les cruèles; A force d'entendre prêcher, An n'osoit plus en approcher.

12

Un biau jour le gars à Guillaume, Venant de ramasser du chaume, Rencontrit la fille à Martin; Il voulit ly prendre la main, Mettre son musiau sus sa jouë, Enfin jouer comme l'an jouë, Quand l'an trouve ces oyfiaux-là. Mais qu'arrivit-il de cela? Ma drolesse, sans votre grace, Ly flanquit son poing sus la face, Ly disant, quien; velà pour toy; Revians-y cor ; par la morgoy, Si tu t'y frottes d'avantage, Je t'arracheray le visage. Si bian que le pauvre garçon. S'en revenit à la maison, La gueule toute balaffrée Par cette petite sucrée. Velà le biau fruit des leçons, Des biaux prônes, des biaux Sarmons De ce Curé, dont votre grace A débarrassé la Paroüasse.

Vous sçavez bian que les Vachers; Les Bargeres, & les Bargers Vont fredonnant des Chansonnettes Qui parlont d'amours, d'amourettes? An est gay quand l'an oit cela? Point du tout; ce biau Curé-là

Leux

Leux faisoit chanter des Musiques Que nos gens appelliont Cantiques. C'étoit une grande piquié ! An gu'entendoit pas la moiquié. Cela n'alloit point en cadence, Comme cela va quand l'an danse.

Oh! Guieu-marci pour à présent, Tout cela va bian autrement! Ces Garçonniaux, & ces Fumelles Ont apprins des chansons nouvelles. Ca parle de baisers, d'oysiaux, De Chiens, de Moutons, & d'Ormiaux. Tout cela s'entend à marveille, Ou faudroit n'ovoüar point d'oreille. C'est à vous pourtant, Monsigneur, Qu'il en faut rendre tout l'honneur; Car sans vous par la vartiguienne, Je serions dans la même peine, Et j'aurions core le Curé, Dont le Pays est délivre.

Le Nouviau que j'avons, ah ! Dame ! Eft, an peut dire, une bonne ame ! Jarni ! vous nous l'avez choüafi En amy, qui s'appelle ! auffi J'en avons grande fouvenance. Mon Guieu ! qu'il a balle loquence; Quand 'il chante per omnia ! Morguienne il mettroit à quia Tous les Docteurs de la Sorbonme; De la magniere qu'il fredonne ! Vartiguié c'est un Compagnon Qui n'epélle pas sa leçon ! Oh! C'est stilà qui sçait bian luire ! Ce n'est pas un bruleux de cire ; Sa Mésse il a plûtôt troussé, Que l'autre n'avoit commencé.

Il est encore bian habile, Quand c'est qu'il nous luit l'Evangile! Morguienne il va d'un si grand trot, Que l'an n'en entend pas un mot.

Auparavant c'étoit le Prône, Et pis un Sarmon long d'une aune. An ne içavoit quand c'étoit tout; An ne voyoit jamais le bout De tous les gaudés de notre autre. Mateines, Salut, Patenôtte, Cathechime ; que sçai-je enfin ? Tantia qu'ignavoit point de fin. Mais aveue flicy j'en sons quitte Pour la Messe, qu'est bian tot dite. Après ça j'allons, je venons, Je fommes ce que je voulons. Ces Garçons aveuc ces Fumelles Allont danser des Ritornelles; Et nous, qui ne sons plus si fous; l'allons boire comme des trous. Il n'y trouve pas à redire, Au conrraire ça le fait rire. Ailons, s'en va-t-il à nos gens; Dévartissez-vous, mes Enfans,

14

Et faites tout ce qu'il vous semble; Mais n'ayez point de brits ensemble; Car, Monsigneur, il ne veut pas Qu'an vive comme chiens & chats; C'est tout ce qu'il nous recommande. Au demeurant (que Guieu ly rende) C'est un brave Homme, sans façons, Qui veut tout ce que je voulons.

Mais morguié Monsieur le Vicaire. Le passe cor ! C'est un Compere Qui boute tout le monde en train. Il prend ces Filles par la main ; Leux fait faire la piroüetre, Leux fait char le cul sus l'harbette ; Et pis de rire comme un fou ; Et pis nous je rions itou.

Quand an est-là, que l'an convarse, Il dit des mots à la travarse Aux Filles qui les font rougir; Et le tout pour se dévartir. C,a ne déchire, ni ne blesse; Ce n'est que pour leux faire pièce. Car il n'a nan plus de fiarté, Et nan plus de méchanceté, Qu'un enfant quand il viant au monde. Jamais ne jure, ni ne gronde, A moins qu'il n'ait plus de taison, Car il boit le pauvre Garçon. Dame alors il facre, il renie! (a) L'autre jour dans la Sacristie a Voyez les Nouv. Ech. du 25. Juillet 1730.

IS

26

Il se battit comme un Dragon, Et ça pour un oüi, pour un non. Il faudroit faire un grand libelle, Pour dire comment la querelle En un si saint glieu s'émouvit. An fut tout ébahi, qu'an vit Un Marguillier & le Vicaire, Se torcher près du Sanctuaire. L'un attrapit un Rituel, L'autre s'emparit d'un Missel, Pis du bâton de la Bagniere, Pis se prinrent à la crigniere. Sans que notre Curé vint-là, Qui boutit entr'eux les hola An auroit và bian du tapage ; Mais l'an faisit finir l'orage, Er tout compté, tout rabatu, Ignut qu'un chapiau de pardu : Encor, comme dit l'Ecriture, Fut-il retrouvé. La glosure A là-dessus bian fait du train ; Mais il faut excufer le vin : Falloit qu'il ût bû le pauvre Homme. Chacun sçait dans ce tems-là comme An ne scait pas ce que l'an fait. Igna parsonne de parfait. Il boit, il a le mot pour rire? C,a vaut cor mieux que faire pire. Quand il viant pour les Sacremens, S'il trouve-là de bons Vivans,

Sans façons il se boute à table. An dit queuque conte agreïable: Il commence, un autre poursuir, Pis en velà jusqu'à mainnuit.

Des gens dissont dans la Paroüasse; Que, quand vous seriais en la place De Monsigneur le 4 Cardinal, Vous feriais par-tout bian du mal: Qu'an vous varroit bian tôt défaire Ce qu'avoit fait votre Confrere; Qu'an varroit bian du changement. C,a n'est-il pas bian étonnant ? Quand j'entrons nous dans une Farme; Soit à long bail, soit pour un tarme, Farguié je semons, je plantons, J'ôtons, je boutons, je changeons. Ici c'étoit un pâturage? Je le boutons en labourage; L'a c'étoit un orme, un pregnier ? J'y plantons, un chêne, un pommier Comme il nous viant en fantasie, Sans prendre aucunement copie Sur ce que notre devancier Faisoit, quand il étoit Farmier. Parguié si nous gens de village Jouissons d'un tel avantage, Pourquoi des Signeurs comme vous Auriont-ils moins de droit que nous?

æ De Noailles.

Ciij

17

18 Ne faut-il pas faire connaître A tout le moins qu'an est le Maître ?

Chacun doit sçavoüar son méquier. Un Evêque, c'est un Farmier, Et sa Farme c'est son Eglise Que chacun gouvarne à sa guise. Les Curés sont les Sarviteurs, Qui devont se faire aux himeurs De ceux dont ils sont la besogne. L'Evêque coupe, taille, rogne? Il veut mettre sa tarre en pré? Ce n'est morguié pas au Curé A vouloüar corriger son Théme, Ni cüeillir le blé quand il séme.

Je n'avons pas grand entregent, Mais je voyons bian stenpendant La cause de bian des affaires, Qui paroissont tout à fait claires, Lorsque l'an veut sous son chapiau Y ruminer dans son çarviau.

An dit qu'il est venu de Rome çartaine Dame que l'an nomme La Construction vnigentrus, Qui n'avoir pas grands revenus, Aveuc Monsigneur son Compere Qu'an appelle le Famulaire. Notre Saint Pere ne pouvant Les équipper à l'avenant De leux rang, & de leux naissance; Leux dit ; allez-vous-en en France.

Vous trouverez de braves Gens, Qui vous feront en peu de tems Avoüar bon train, bon équipage. D'abord ce ne sera qu'un Page, Ou bian peut-être moins encor; Mais vous serez tout cousûs d'or, Si tôt qu'an sçaura qui vous ètes. J'ai là-bas des Troupes secrètes, Qui n'ont ni varge, ni bâton; Mais qu'en font plus que le canon De tous les Princes de la Tarre. Alles feront pour vous la guiarre; Alles mettront tout à vos piez, Et sans que vous vous en mêliez. Vous serez ébahis vous-mêmes De vouar les Portes-diadêmes Vous faire honorer dans leux Cour ; Et vous protèger à leux tour.

19

Quand vous n'aurez plus rian à craindre, Qu'il ne faudra plus vous contraindre, Alors vous fongerez à moi, Et vous mainquiendrez que le Roy Ne quient que de moi fa Couronne, Que je l'ôte que je la donne A qui je veux, à qui meplait.... Ly-même rendra queuque « Arrêt, Que mes Gens fçauront ly furprendre; Par lequeul, fans y mal entendre,

e Déclaration du 24. Mars 1730.

20

Il sera lié, garoté. Pis sus cela ma Sainteté Venant à l'appui de la boule, Jettera dans un nouviau moule a Un Saint qui ne l'a brin été : Qui comme moi fut entêté De l'Autorité dispotique ; Qui dans le païs Gearmanique A plus fait pleuvoüar en Enfar D'Ames, que le grand Lucifar N'en entrainit dans les abîmes, Et qui, pour ses inormes crimes, Gargoüille au fond du grand Cuvier, A moins qu'au grand Penitercier Il n'ait été; je le desire; Mais au moins, du but ou j'aspire Ce sera-là le fondement. Les Peuples se diront; comment? De ce Pape an chomme la Fête, Pour avouar dessacré la tête D'un haut, d'un pissant 6 Empereur ! Il goute l'éternel Bonheur, Pour avoüar aïeu le courage (Quoi qu'aveuc biaucoup de carnage) D'ôter le scèptre de la main D'un légitime Souverain ! Oh! faut donc qu'aveuc sa Quiare Le Pape soit un Guieu sus Tarre!

a Le Pape Gregoire VII. 6 L'Empereur Henry IV.

Tels

Tels feront leux raifonnemens. Il est vrai que les Parlemens Clabauderont, & feront rage; Mais ayez tourjours bon courage; Mes Sarviteurs & mes Vallaux Sçauront repousser leux assaux Sans seulement groüiller de place. Ils sembleront plus froids que glace; Tandis que par des Soutarrains Ils scauront viser à leux fins, Et ne lâcheront jamais prinze, Qu'à la fin de leux entreprinze.

Allez donc, mes pauvres Enfans; Je me repose sus mes Gens. Il n'est point de recoin en France, Où je n'en aye en abondance ; De Moyans, de Petits, de Grands, De Violèts, de Nouars, de Blancs: Les uns revêtus d'écarlate, Les autres trainans la Savate; Ceux-ci bon Carolle roulans, Ceuz-là de leux pié cheminans; D'autres bian chargés de cuifaine, D'autres mangés par la varmaine. J'en ay de Rasés, de Barbus, J'en ay de Cornus, de Pointus. Enfin j'en ay de toute espèce, Qui font mille tours de souplesse, Pour me sarvir à qui mieux mieux. Si tôt que je torne les yeux,

D

21

2:2

Ils font tretous sus le qui-vive ; Pour empêcher qu'il ne m'arrive Queuque surprinze, ou queuque échec. Je les meine tous par le bec ; Je les torne, je les ratorne, Comme Viaux qu'an quient par la corne.

Ne vous figurez pas pourtant, Qu'il m'en coûte biaucoup d'argent, Que je fasse große dépense, Pour fournir à la subsistance De tant de Soudars, d'Officiers. Point du tout; tous ces Ouvriers Vivont aux dépens de la France, Laqueulle, tandis que je danse Menüets, gavotes, rigaudons, Paye là-bas les violons.

An dit, point d'argent, point de Suisse: Mais tretous sont à mon sarvice, Sans qu'il m'en coûte un Carolus; Ou si queuque Gros tout au plus Me talonne, & me fait instance, Pour avoüar queuque récompense, Qu'il fasse bian le pié de viau, J'en si quitte pour un Chapiau, Et l'habiller de mes Livrées Qui de ly sont fort révèrées.

Les Premiers de ces grands Nigauds Etiont autrefois mes égaux; J'allions de pair, j'étions Confretes; Même méquier, mêmes affaires; Je n'étois que l'Aîné d'entr'eux, Loríque queuque point épineux Cauloit queuques remumenages, Falloit ramaffer leux fuffrages; L'an n'avoit d'égard pour aucun, Tout le décidoit en commun. Mais aujourd'hui je fis leux Juge; S'il arrive queuque grabuge, Ils s'en rapportont tous à moi, Et ma volonté fait leux loi: Aujourd'hui je fis infaillible; Ce qui de foi n'eft que plaufible; Quand ma bouche la proferé, Plufque l'Evangile eft facré. Allez encore un coup en France 23

Etendre ma Toute-piffance Sus les Peuples & fus leux Roi; Car c'eft là feulement pourquoi Je vous fais faire ce voïage. Vous voyez que votre appanage Ne fera pas des plus petits. Ayant la clef du Paradis, Que j'en fais comme de mon Louvre, Que je le frame, que je l'ouvre A qui me plaît, à qui je veux; J'ouvrirai la porte à tous ceux Qui vous feront bonne accüeillance, Qui vous porteront révérence, Et qui cheux eux vous recevront, Qui tout de gaud ils entreront 2.4. 1

Sans trouver nulle reliftance, Même sans faire pénitence, Et même sans aimer un brin Ny le bon Guieu, ni leux Prochain. Par là chacun d'eux, quoiqu'il fasse, Aura tourjours affez de grace Pour faire le bian qu'il voudra, Pisque si peu faire en faudra. Je rendray pour eux l'Evangile Si doux, si commode & facile, Que ni parjures, ni sarmens, Ny colères, ni juremens, Ny vengeances, ni haingeries, Ny cent mille autres drôleries N'empêcheront aucunement Qu'il n'entront dans le Firmament. Et pour qu'ils n'ayont rian à dire, Je leux déffendrai de le luire; Car s'ils boutiont le nez de dans, Ils pourriont croire que je mens. Englieu que ceux (gn'en aura guère) Qui vous torneront le darrière, Qui de vous feront peu de cas, Ou qui ne vous recevront pas, Rencontreront mêmes èpeines, Mêmes travaux, & mêmes peines; Que l'an rencontroit ci-devant, Sans le moindre adoucissement. Enfin, pour vous le faire entendre En un mot, sans vous faire attendre, Leux

Leux faudra faire, si leux plair; L'Evangile tout comme il est. Velà ce que j'ons oui dire Par des Gens qui sçavont bian luire; Pis là dessus j'ons raisonné, l'ons dit; faut plus être étonné, Si Monfigneur de Ventremille, Qui sçait sus son daigt l'Evangile, A chasse notre ancian Curé, Que Piarre, & a Claude ont tant pleuré; C'est que c'étoit un Jansiniste, Et qu'il a dit, Guieu vous affiste, Quand cheux ly ces Gens ont été De la part de sa Sainteté. Il a fait une balle avance ! Il n'a point gagné l'indulgence, Qu'il n'auroit pas manqué d'avouar, S'il ût voulu les recevouar. Vrament sans votre vigilance, (A qui Guieu baille récompense) Il nous ût mins dans de biaux draps, Et j'aurions été dans son cas. Il ût donc core fallu suivre Mot pour mot ce que dit le b Livre De Monfigneur le Cardinal ? Nannain, nannain. Que l'animal

a Claude Fetu. Voyez la feconde harangue. b Les heures de Monfeigneur le Cardinal de Noailles.

26

Aille courir la pretantainne. S'il veut se bailler tant de peine, Faire son falut en füant, Quand an peut le faire en jouant, Je ne sons pas si fous nous autres. An n'est plus au tems des Apôtres ; An n'avoit pas dans ce tems-là Les Papes qu'à présent l'an a. An n'avoit pas trouvé le stile De rendre le salut facile; Mais plus an exarce un méquier, Plus an oft habile ouvrier. Tous les jours en tout l'an s'aiguise, L'an rafaine, l'an subtilise; Partant plus j'irons en avant, Plus un Pape sera sçavant.

Le Curé que j'ons à cette heure A la çatvèlle bian milleure ! Dès que cette Dame a paru, Au devant d'alle il a couru, Auffi bian que notre Vicaire; Ont fait bonne maine, & grand' chère A la Princeffe. Dame auffi Ils se baillont bon branle ici, Et sans serupule. Une indulgence Comme celle-là, pour la France Est une balle invention ! Mais fans votre protection, Je ne l'aurions jamais aïeuë; Ah ! pour nous alle étoit parduë, Et la Paroüaffe absolument N'en ût tâté que d'une dent ! Auffi, Monfigneur Ventremille, Je fommes venus à la ville, Comme j'avons dit, en troupiau, Pour vous ôter notre chapiau, Et vous faire la révérence, Priant Guieu qu'il vous récompense, Auffi bian que sa Sainteté, Comme vous l'avez merité.

Fin de la Premiere Harangue.

AVERTISSEMENT.

TOUS les fàits qu'on a réünis pour peindre les Jesuites dans cette seconde Sarcelle, sont si surprenans, qu'on aura peut-être peine à les croire. On prie ceux qui pourroient avoir quelque scrupule là-dessus, de vouloir bien examiner & vérisier les Notes qu'on y a jointes, & sur tout l'édifiante Lettre de Monseigneur le Cardinal de Tournon, qu'on a imprimée à la fin. Cette Lettre cst estimée digne des tems Apostoliques. Elle fera connoître & le saint Catdinal qui l'a écrite pour consoler son Collègue persécuté par les Jesuites, & les Jesuites qui devinrent ensuite les Accusateurs, les Geoliers & les Boureaux de cet illustre Témoin de la Religion de JESUS-CHRIST,

00000 0 0 0000000

2:9

LES HABITANS DE SARCELLES

DESABUSEZ AUSUJET DE LA CONSTITUTION UNIGENITUS.

DEUXIÉME HARANGUE

DE PARIS.

E' BIAN ! Monfigneur Ventremille, Nous revelà core à la Ville ; Tourjours difpos, ligers d'argent ! Si vous sçaviais queuque comment, Ou queuque bonne manigance, [A cause de la connoissance,]

Pour nous faire avoüar plus d'écus Que je n'en ons, je ferions plus Endimanchés que je ne fommes, Et boirions plus que je ne fommes.

An dit que vous avez trouvé, Dès que vous ètes arrivé, C, attain a secret, dont la ressource Fait marveille pour votre Bourfe. l'ons oui dire à de nos Gens, Que ça vous valoit tous les ans Plus qu'une bonne Métarie. Vive ceux qu'ont de l'industrie ! An die que c'est un vras Pérou. Morguié si vous pouviais irou Faire pour nous queuque trouvaille, J'aurions de quoi payer la Taille; Je serions gros Monsieux aussi, Et je vous dirions grand-marci. Quand vous aurez payé vos dettes, Que vos affaires seront nettes; [Ce qui ne sera pas demain,] Parguié ruminez-y un brin.

Pourrant ne croyez pas morguienne, Que ce soit ça qui nous ameine.

a Tarif affiché au Secrétariat de l'Archevéché pour tous les Actes qui se délivroient gratuitement sous Monseigneur le Cardinal de Noailles, comme renouvèllement de permissions des Chapèlles domestiques, Visa des Benefices, &c. De cette Dame Unigentrus Dont l'an prônoit tant les vartus? Morguienne an auroit peine à croire Tout ce qu'an dit de lon Hiftoire. Après ça faut par faint Lubin, Que le Guiable foit bian malin! C'étoit, à ce qu'an difoit d'elle, Uue Sainte fus une pèlle, Qui ne pouvoit voüar un chapiau, Qui ne lçavoit pas troubler gliau : C'étoit une Sainte Mitouche, Qui faifoit la petite bouche; Qui devoit tant de bians causer, Et qu'an alloit canonifer.

Ce n'eft plus ça par la marguienne; C'eft à prélent une Vaurienne, (Comme na guère j'ons apprins,) Qui rôde par les grands chemins; Qui va de Royaume en Royaume; Qui les Grands, & Petits empaume, Et qui promet à toute main Bian plus de Beurre, que de Pain. C'eft une Chienne de Coureule, Une Boüamiane, une Affronteule, Qui fe dit de grande maifon, Et qui n'eft qu'une Saliffon.

Maugré cela, cette Sorcière, Par çartains tours de geubecière, Enforcèlle si bian chacun, Qu'an n'en voit quasiment aucun,

Qui

Ce que je vous en avons dir, N'est que par magnière d'aquit. Il ne faut pas que ça vous fâche. Vous sçavez bian que chacun tâche De parler pour soi tant qu'il peut, Et que n'attrappe pas qui veut. Igna bian des Gens par le monde, Aveuque leux parruque blondes, Qui faisont bian les quant-à-moi, Et qui devant notre bon Roy, Afin d'attraper queuques graces, Ne sont pas chiches de grimaces : Mais notre bon Roy vartiguié, Qui ne se mouche pas du pié, Voyant ces Quémandeux de charge, Se moque d'eux, & s'en gobarge.

Mais laisfons ça. Votre Santé Parguienne a tourjours bian été, Comme il paroit? Votre bedaine A bian passé la Quarantaine? L'appetit va tourjours son train? Point d'embarras, point de chagrin? C,a fait plaisir; car dans la vie Faut tourjours plutôt faire envie, Comme dit l'autre, que piquié; An s'en trouve mieux de moiquié.

Vous sçavez ce que je vous dîmes L'autrefois, a quand je vous parlîmes

e Premiere Harangue à M. L'Archevêque.

Qui ne ly porte tévérence Autant qu'a la Reine de France.

Tout ça ne seroit core rian, (Quoique ça ne soit pas trop bian) Mais cette maudite Guiablèsse, Qui veut être Dame, & Maîtiese; Faire la plye, & le biau tems A la Ville, aussi bian qu'aux Champs, Brise les Portes, les Sarrures, Et fait souffrir mille tortures A quantité d'honnêtes Gens, Qui ne sont pas les Chiens couchans; Qui refusont de la connaitre Pour tout ce qu'alle se dit être.

An difoit que fes a Hoquetons N'aviont ni varges, ni bâtons. Si fait parguienne! la Drolésse Se fait obair en Princesse: A Soudars, Corporals, Sargens, Et tretous armés jusqu'aux dens. Tous ces Vendeux de char humaine Sont b gagés à tant la semaine, Et ne faisont d'autre méquier, Que rôder dans chaque quarquier, Dans les Villes, dans les Provinces, Et même jusque cheux les Princes.

a Premiere Harangue. vers. 347. b Efpions. Il y en a qui ont eu 1000 livres 500 livres. 300 livres. 200 livres. 100 livres. & les moins 50 livres.

E

Ceux-ci sont boutés en Prison-Ceux-là chasses de leux Maison :--D'aucuns comme des Rianquivailles. Mins, au Carcan par ces Canailles : ... D'autres qu'étiont en biau chemin » Réduits à demander leux pain. Encore en voulont-ils ces Traitres Principalement aux bons Prêtres; A tous ceux-la qui vivont bian, Et font leux devouar de Chrequian. Enfin, Monfigneur Ventremille, Igna ni Village, ni Ville, Paroliasse, Eglise, ni Couvent, Qui n'ait des marques de sa dent. C'est une piquié ! Queu domage, Que notre Prince qu'est si fage, Si bon, ne fache pas tout ça ! Comme à cette Carogne-là. Il épousteroit les épaules, A coups de bâtons, ou de gaules ! Comment, Madame la Guenon, Méchante petite Avorton, S'en iroit-il, dans mon Royaume Du blé vous en faites du chaume! Vous traitez mes milleurs Sujets, Comme s'ils étions vos Valets ! Ventre saint gris ... Notre Roy dame Nous ume de toute son ame, Et nous je l'umons bian itou. Mais morguienne igna point de trou,

Point de brèche, point de coulisse, Par où venir à ly l'an pisse, Que par dehors, & par dedans Alle ne bouche aveuc ses Gens. Il ne sçait pas le brigandage, Les violences, le pillage Que l'an commet de bout en bout De son grand Royaume; & le tout Pour les biaux yeux d'une Friponne. Notre Roy qu'est bonne parlonne, N'a garde de s'en méfier; Palfanguienne il n'est pas Sorcier. Autour de ly comme une haye, Ils ly font croire & boute & have, Ce qu'ils voulont; que ces Milliers Qu'an chasse, ou qu'an met Prisongniets, Sont des Coupe-jarets à pendre. Gna qu'eux qui se faisont entendre; Parguié, comme l'an dit fort bian, Qui n'en entend qu'un, n'entend rian.

L'Eté passé par la marguienne, Je la croyins bonne Chréquienne. Tout partout l'an nous rebattoit, Que cette Pumèlle venoit De Rome, & que c'étoit le Pape Qui l'avoit envoyée. Attrappe ! Comme bian d'autres je l'ons crû; Mais fanguié dampis que j'ons vû Comme tout se passoit, ah ! dame, J'ons bian vite changé de gamme.

35

3.6

Oh ! qui nous attrappe est bian fin, Et dait se lever bon matin ! J'ons dit ; comment sepeut-il faire Que le Pape, qu'est le Vicaire Du bon Guieu, nous pisse envoyer Comme ça de pareil Gibier ? Mais après ça, tout homme est homme, Et bian que Saint Pere an le nomme En cette vie, en l'autre helas ! Il pourroit bian ne l'être pas. Mais un Pape est un Pape? à d'autres ! Un Camarade des Apôrres Fut un Vaurian dans l'ancian tems; Hé! pourquoy pas leux Descendans 25 Comme disoit fort bian naguère. Claude Fetu notre Biau-frere, Ces Grandes-chausses que velà. (e n'est pas parce qu'il est-là; Mais morguiene dans la Paroüasse, Ign'en a pas un qui le passe. Sans avoüar lû dans le Latin, C'est ly qui meine le Lutrin, Qui fait aller tout le Sarvice. An le prendroit pour un Jocrisse? Tidié ! c'est un Drôle qui sçait Quand il faut torner le feillet !

Pour revenir donc au Saint-Pere (Pisque Saint y a) c'est son affaire; Mais je ne baillerions pas ça De cette Sainteté qu'il a, S'il est vrai qu'il pousse à la rouë Dans la manœuvre que l'an jouë; Ou s'il souffre que sous son nom L'an fasse tout ce carillon. C,a h'est point saint, an a biau dire. 37

Gna, queuque chose de plus pire. Vous ressouviant .il, Monfigneur, Quand je nous baillîmes l'honneur De vous faire la révérence? Je vous faisines confidence Que cette Dame Unigentrus Et son Compère, étiont venus Pour faire accroire au pauvre Monde Que le Pape étoit à la ronde Maitre de la Tarre & la Mar: Falloit croire dur comme far Qu'au Bonhomme il étoit loisible (Comme il est écrit dans sa Bible) Des Empereurs, comme des Rois, D'en faire de fimples Bourgeois; De les traiter comme Belîtres; De leux ôter pouvouars, & titres; Et pis les envoyer tretous Planter des Navets, & des Choux.

Encore un coup si le Saint Pere Tricotte tout ce biau Mystère, C'est un à sçavouar: mais enfin Tout ça prend un bian méchant train. Cette maudite Paronnèlle A bian retorné la çarvèlle

G

A des Gens, & par ses Sarmons S'est fagotté bian des Patrons. O ! que les maines sont trompeuses ! Et qu'igna de Brebis galeuses, Qui ne disant pas oui tout haut, Ne disont pas non comme il faut ! Qui n'osont pas casser la vitre, Mais qui, a quand l'an chante au Pupitre Domine Salvon fac Regen, Disont à contre cœur, amen. Faudroit jetter à la vouarie Toute cette Race pourrie,, Qui de son Roy mangeant le pain, Monfigneur, le trahit sous main. Ventreguié c'est une varmaine Qui fait des œufs, & qu'ont la maine, S'il faut qu'an les laisse en repos Jusqu'à tant qu'ils faiont éclos, De bailler bian du fil à tordre, Quand ils viandront tretous à mordre.

Comme je n'ons pas grand çarviau ; J'avions baillé dans le panniau ; Mais hanni foit qui mal y penfe. Je ne fongions qu'à l'indulgence, Qu'au bon marché qu'an nous difoit Que du Paradis l'an avoit.

a Les Placiftes Eléves des Jefuites lifoient le Calendrier de leurs livres, ou recitoient l'Office de la Vierge pendant qu'on prioit Dieu pour la profperité du Regne de Louis XV. dans l'Eglife de Saint Effienne du Mont.

Cette marveilleuse nouvèlle Nous avoit broüillé la carvelle : Mais dampis qu'an y ruminant, J'avons vu tout fixiblement Que j'avions eu crop de simplèsse, Et qu'an nous vendoit de la vèsce Englieu de poüas, oh ! dame alors l'ons bouté notre cœur dehors. (Car nous j'allons à la franquètte) Que je devrins sus l'étiquette Depis la tête jusqu'aux piés Etre tretous excommegniés, J'ons-t-il fait, que cette Coureuse, Qui viant faire ici l'Engeoleuse, Aille charcher queuques Benêts, Pour vendre sa graine de gniais. Vartiguienne, comme dit l'autre, Pren le Quien, laisse-nous le None. Ha, ha, Madame, vous vouliais Faire accroire que vous veniais Ici pour enfiler des parles? A d'autres Dénicheux de Marles! Morguié je sons de bonne foy, Et voulons farvir notre Roy. Que le Bonhomme de Saint-Pere Songe à bian dire son Breviaire, Et se mêle de son méquier. Aussi bian que le Charbongnier, Notre Roy mérite bian d'être Parguié cheux ly tout seul le Maître ! G 1]

40 Faut le dires j'étions aussi Bian ébahis, qu'on pût ainfi Démantibuler l'Evangile. Ouais! le Pape est-il plus habile Que le bon Guieu? çartainnement Notre Curé nous en revend. Igna qu'à vouar le Catechime. Faut tourjours ly payet sa Dîme, Ses Messes, les Entarremens, Les Sarvices, les Sacremens; C'est tourjours la même turlure : Pourquoi donc changer l'Ecriture? Il n'a morguié rian rabbatu De ses droits, de son revenu; Au contraire le bon Apôtre Se fait bian mieux payer que l'autre. Si queuqu'un n'avoit pas de quoi Le payer, priez Guieu pour moi, S'en alloit-il; mais palsanguienne Stici pour la plus moindre anquienne Vous fait cracher. N'avez-vous rian? An vous entarre comme un Chian. Quand il vous boute dans la tarre, A peine les dens il deffarre, Pour dire un pauvre Libera. Mais quand il sçait qu'an payera, Tuchoute il a bonne loquence ! Sçavez-vous bian la manigance. De tous ces bons Apôtres-là? Tenez, Monfigneur, la velà.

41 Ils vous disont que l'Evangile Est à présent bian plus sacile, Qu'il ne l'étoit anciannement? Pourquoi, Monfigneur? Ah ! vrament Les Drôles sçavont bian leux compte ? C'est morguienne qu'ils auriont honte Qu'an leux vît prêcher le rebours De ce qu'ils faisont tous les jours. C'est-il pas-là comme le Pape, Tout Pape qu'il est, nous attrappe Par ces mots, qui ne sont pas chûs A tarre, & que j'ons retenus? Et pour qu'ils n'ayont rian à dire, fe leux défendrai de le luire, Car s'ils boutiont le nez de dans, Ils pourriont croire que je mens. C'est-il-là se bian faire entendre? Mais ce qui nous a fait comprendre Tout ce Maquignonnage à nû, C'eft notre Biau-frere Fetu. C'est, an peut dire sans hablure; Un rude Homme pour la lecture !

Quand comme ça viant le biau tems, Je nous en allons dans ces champs; Je nous pourmenons troüas, ou quatre, Pour un petit brin nous ébattre : Mais ly toutes les fois qu'il fort, Tout fon plaisir & réconfort, C'est de s'affire-là sus l'harbe, Ou dans un champ sus une gearbe; 42 Pis le velà qui luit, qui luit Jusqu'à tant que vianne' la nuit. Bian que je ne sçachions pas luire, l'umons pourtant à nous instruire. Autour de ly je nous boutons, Il luit tout haut, je l'écoutons. Jarniguienne que la lecture A l'Esprit baille d'ouvarture ! Morguié je ne sons plus surprins; Si les Eglifiers qu'ont apprins Le Rudiment, le Dispautaire, Et tant de trains au Suminaire, Sont fi tellement esprites. Que l'an apprend de nouviautés Quand an luit, ou qu'an entend luire! Ce n'est rian que les cui-dire, Il n'est que luire, Monsigneur, Ou bian d'avouar un bon Luiseur, Comme Fetu notre Biau-frere. C,'ût été pour nous forte affaire De bouter dans notre çarviau Tout ce qu'il nous a lû de biau. Je n'ons pas assez de loquence Pour apprendre tant de Science, Mais de tout ce qu'il nous a lû, Voici ce que j'ons retenu.

An voit depis nombre d'années C,artainnes Bêtes écornées, Qu'ont des piés, des bras & des mains Aveue des vifages humains; « Trainant grands mantiaux & jaquéttes Toutes sus même patron faites : Jabotant de tous les patoüas, Latin, Grec, Allemand, Françoüas. Alles font tout comme des hommes; Bûvont, mangeont comme je fommes. Le Monde entier en est couvart, Car il en pleut de toute part. Gn'en a dans les Bourgs, dans les Villes, Dans les Provinces, dans les Isles; Dans l'air, sus la Tarre & la Mar, Et bian plus core dans l'Enfar : Car c'est-là qu'est la Pepigniere, D'où, comme d'une Fourmigliere, Alles sortont par gros Eslains, Pour faire enguiabler les Humains; Pis alles vont par les contrées Montrant des maines détarrées ; Penchant le coû, baiffant les yeux, Faisant les Saints à qui mieux mieux.

Faut vous dire que cette Engence, Dont igna si grande abondance, Est, comme je le comprenons, Une magnière de Demons, Que le bon Guieu souffre sus tarre. Ceux-là qu'aveuc son cimetarte

a Il est remarquable que les Jesuites ne retroussent jamais leurs manteaux longs, comme les autres Prêtres, quand ils marchent dans les rues, quelque crotte qu'il fasse.

Le bon Saint Michel fit jadis Char du fin haut du Paradis, Sont là-bas au mitan des Flames, Les Maitres de ces pauvres Ames, Qui font-là pour l'étarnité. Dame ceux-ci de leux côté, Font ici haut le tintamare, Pour l'être des hommes sus Tarre.

N'étant pas core bian pillans, Vrament ils font les Chiens-couchans, Pour mieux tromper le Monde, & même An dit qu'ils jeunont le Carême, Cajolont les Saints comme tout, Et la bonne Vierge furtout; Ly contant fagots, & fornéttes, Comme l'an en conte aux Coquéttes; Ly baillant des *a* noms faugtenus, Comme l'an en baille à Venus; Pout ça, Monfigneur, tout fin comme. Gn'a qu'à luire un *b* Livre qu'an nomme.

a Ces noms faugrenus furent donnez à la fainte Vierge dans un Sermon prononcé à Mafley en prefence de grands Magistrats en 1729.

b Le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions à la Mere de Dieu, aifées à pratiquer, qui font autant de clefs du Ciel. Par le Pere Paul de Barry, de la Compagnie de Tefus. Voyez encore un Livre intitulé, Marques de Prédestination, par le P. Etienne Binet, de la même Comp. La Dévotion aisée, par le P. le Moiue, &c.

Foin.

Foin ... je ne sçaurions dire ça.... Mais c'est un cartain Livre où gna Un Troussiau de Clefs de cent sortes, Qu'ouvront du Paradis les portes; E ça comme pour l'engeoler, Et dans leux parti l'enroller. Vrament ils avont des Chapèlles, Brûlont des Cierges, des Chandèlles A l'honneur de Guieu, de ses Saints, Vous disont-ils ; joignont les mains, Comme nous, devant les Images : Marchont sans trains, sans èquipages, (Tout du moins dans a ce Païs-ci) Pour un rian disont grand-marci : Avont une maine rampante Devant la plus moindre Sarvante, Lorfque cheux le Monde ils allont; Tandis qu'en secret ils creusont Partout des Tarriers, & des maines; Dreflont mille & mille machaines, Pour être adorés en tout glieu, Et faire oubelier le bon Guieu.

a Il est à préfumer qu'ils ne vont pas sans trains & sans équipages dans la Chine où ils font les Mandarins de l'Empereur; ni dans la nouvelle Espagne, où ils font seuls le commerce, & où ils possedent des richesses immenses. En Pologne ils ne vont jamais qu'en carosse, & il faut que ce soit toujours un Frere Jesuite qui soit leur Cocher.

45

Faudroit avoüat bonne mémoire Pour avoüar bian retint l'histoire De tout ce que d'eux an a vû, Dudepis qu'ils ont apparu.

Pour bian comprendre leux affaire ; Faut sçavoüar, qu'à Notre Saint-Pere, Qu'est un seul Homme en l'Univars; Ils voudrint que Tarres & Mars, Bêtes & Gens, Sujèts & Princes, Villes, Royaumes & Provinces, Tout fût soumins ; car cela fait, Il s'ensuit tout clar, & tout net Que la Pissance Univarselle Etant toute dans la çarvèlle D'un seul homme, qui bian souvent N'est pas trop bonne, assurement Ils pourriont (ce qu'à Guieu ne plaise] Couper, rogner tout à leux aile; Etant bian für & bian cartain, Suivant le Grec & le Latin, Qu'il est bian plus moins difficile De n'en gouvarner qu'un, que mille. Dame aussi, Monsigneur, Guieu sçais Tout ce qu'ils avont déja fait, Pour mettre à fin cette entreprinze 1 Révoltement, ruse, surprinze, Détours, Souplesse, trahison, Sortilège, meutre, poison, . Oh ! tout y va ! Vierge Marie ! Que j'ons aïeu l'ame attendrie

Que j'ons pleuré, Pere éternel, En oïant le recit cruèl De ce qu'ils avont igna guère Fait, ou pour mieux dire fait faire A l'endroit d'un pauvre a Couvent, Où l'an seme annuy du froment ! C'étoit des Parsonnes pieuses, Et de bonnes Religieuses, Qui dans cette mailon étiont, Et comme des Anges viviont. Hébian ! ces pauvres Malheureuses Ont été comme des Coureuses 6 L'une minze-là, l'autre ici, Et réduites à la marci De miserables Criatures, Qui leux faisiont mille tottures. Helas ! ça fait frémir d'horreur, Quand l'an rapense, Monfigneur, Que quand l'an ût tiré les bières, Bêché, harfé les C, umerières, Où reposiont tant de Corps Saints, L'an rencontroit par les chemins. Tantôt des Bras, tantôt des Têtes, Ou d'autres membres, que les Bêtes,

a Le Monastère de Port - Royal détruit en 1709.

b Les Religieuses de Port-Royal ont été difpersées en différens Convens, où elles ont été traitées comme des criminelles.

Voyez les Relations, & les Gemissemens de Port-Royal.

Comme Corbiaux, Chiens, Loups-carviers, Ou tels animaux carnaciers Mangiont en guise de charogne ! Pourquoi cette balle Besogne ? C'est qu'ignavoit eu-là la a Sœur D'un faint, & bian sçavant b Docteur Qu'exprès le bon Guieu mint au Monde Pour vaincre cette Race immonde. Aussi tout comme un Eparvier, Qui ne lâche point son Gibier, Il les pourchassit de magnière, Qu'ils rentrirent dans leux Tagniere Reniant Guieu, grinçant les dens, Mais faisant d'horribles sarmens, D'emplaier toute leux pissance, Pour afin d'en avoüar vengeance. Or jamais ne se parjuront, Quand il faut venger un affront. Ce Docteur par leux manigance, A la parfin banni de France, Est mort en c pais étranger Plus pauvre qu'un pauvre Barger;

a La Mere Angelique, sœur de M. Arnauld, Abbesse & Réformatrice de Port-Royal.

6 M. Arnauld, Docteur de Sorbonne, qui a terrassé les Jesuites par plusieurs Ecrits qu'il a faits.contr'eux.

c M. Arnauld eft mort à Bruxelles le 8. Août 1694. agé de quatre-vingt-trois ans. Son cœur fut apporté à Port-Royal. Les Jesuites ont publié qu'il avoit été chasse de Erance comme un Car Car, Monsigneur, les vras Apôtres Ne mouront pas comme les autres.

Vous sçavez que j'ons eû deux Rois, Qui sont Henry quatre, Henry trois, Qu'avont tous deux pardu la vie Par le far, & la felonie, L'un d'un Moine nommé a Clément, L'autre d'un çartain b Garnement, Qu'étoit né natif d'Angoulême? Vous dirais peut-être vous-même Que ces deux misérables-là Ont été poussés à cela Par les Demons ? oui, oui morguienne Par les Demons; mais palsanguiene Scavoüar les queuls ! ah ! ces Demons Etiont ceux de qui je parlons l Les Vieux & toute leux Caballe N'ont pas l'ame si deloïale.

Broüillon & un homme dangereux à l'Etat par fes cabales ; mais la vérité est que sa retraite a eté très-volontaire, du moins en la confidérant en elle.même, & non dans les calomnies qui en furent l'occasion, & qui le forcérent en quelque façon à s'exiler lui-même pour le bien de la paix, comme on le peut voir par les deux Lettres qu'il écrivit, l'une à M. l'Archevêque de Paris, & l'autre à M. le Tellier, Chancelier de France avant son départ en 1679.

a Frere Jacques Clement Jacobin, qui a affaffiné Henry III. à faint Cloud le premier Août 1589.

6 Ravaillac, natif d'Angoulême qui a assaffiné Henry IV. le 14. May 1610.

1

N'eft pas qu'itou vous n'ayais lû Dans les biaux Livres de Fetu ? Vous avez cor queuque memoire De a Guignard, & de fon Hiftoire? Comme il fut par un biau Jeudy Par, fon coû pendu tout brandy? Il vous fouviant du parricide De b Chaftel, de la c Pyramide ? De Jean d Gueret fon Précépteur? Qu'étiont ces Gens-là, Monfigneur ? Il vous fouviant de ce e Barriére Que l'an attrapit par darriére,

* a Jean Guignard Jefuite, natif de Chartres, pendu par Arrêt du Parlement du 7. Janvier 1595. comme Auteur de Libelles diffamatoires contre Henry III. & Henry IV. dans lesquels il enseignoit que l'action de Jacques Clement ctoit bonne & loüable, & qu'il falloit affaffiner Henry IV. Plusieurs Jesuites ont fait le panegyrique de Jacques Clement, entre autre Mariana dans son Livre De Rege & Regis institutione, où il l'appélle Æternum Galliæ decus.

b Jean Chastel Ecolier des Jesuites, écartelé par Arrêt du Parlement du 29. Décembre 1594. pour avoir donné un coup de couteau à Henry IV. dans la lèvre d'en bas,qui lui fit fauter une dent.

c Pyramide élevée devant la porte du Palais. en la place de la Maison de Jean Chastel, qui fut démolie. La place est encore vuide.

d Jean Guéret Jesuite, Regent de Philosophie de Jean Chastel, banni à perpetuité du Royaume par Arrêt du Parlement.

e Pierre Barriere natif d'Orleans, Battelier de sa premiere vacation, puis Soldat, sut Tout comme il alloit le Pendard Parcer le Roy de son poignard? Qui *a* l'avoit payé pour le faire?

Vous fçavez core bian l'affaire? D'un Roy que Jaques l'an nommoit, Qui dans l'Angletarre régnoit, Qu'un b Garnet furnommé Tricorne Et son camarade c Oldecorne, Aviont ensemble comploté En un cartain jour arrêté,

furpris avec un couteau dont il alloit frapper Henry IV. le 27. Août 1593. à Melun. Il fut écartelé. Il avoit été instruit par Varade Jefuite, & confessa avoir reçû la Communion fur le ferment fait entre se mains d'assafiner le Roy. Disc. d'Achilles, de Harley au Roy Henry IV.

a Payé par les Ligueurs: inftruit & encouragé ainfi que Jacques Clement, J. Chaftel & Ravaillac par les Jefuites. Ils avoient un endroit fecrét appellé la Chambre des Méditations, où étoient reprefentées des figures horribles de Damnez tourmentez par les Démons, où ils introduifoient ceux qu'ils vouloient engager à commettre quelque attentat, pour leur faire craindre le fort des Damnez; & leur perfuadoient que s'ils délivroient les Feuples du Tyran, (c'eft ainfi qu'ils appelloient le Roy,) ils mériteroient la Couronne, du Martyre.

b Garnet Jesuite, complice d'une conspiration en Angletérre sur la fin de l'année 1605. & executé à mort au mois de May 1606.

c Autre]esuite en Angletérre executé comme Garnet pour avoir soutenu que l'entreprise-

De faire fauter par des Maines De charbons & de poudres pleines?

An ne voüarroit jamais le bout, Si l'an vouloit ramaffer tout. An nomme une cartainne ville Dont le nom est bian difficile. An l'appèlle... ça qui fait rest... Attendez.... le velà, c'est Brest. Sibian, Monsigneur Ventremille, Gn'apas long-tems qu'en cette Ville a Un homme de bian loin venu, Que se Parens croïint pardu, En arrivant tombit malade, N'ayant Ami, ni Camarade;

de celui-ci étoit bonne & loüable. Ils font tous deux appellez Martyrs par Bellarmin, Cardinal Jefuite, approuvez par leur General Aqva-viva, & inferez au Catalogue des Martyrs Jefuites imprimé à Rome.

a Ambroife Guys, originaire d'Apt, revenant du Brefil avec 1900000. en or, une somme confidérable en argent & huit coffres remplis de pierreries & autres marchandifes précieuses fut obligé de relâcher à Breft, où se voyant prêt de mourir, il demanda un Notaire. Les Jesuites qui l'avoient attiré chez eux, firent travestir leur Jardinier en Notaire, & quatre ou cinq deleurs Religieux en Bourgeois, en presence desquels le Malade crût dicter son Testament.Voyez le Mémoire de M. Soyer imprimé chez Babuty en 1727. pour les Heritiers du fieur Tardif. Mais tout plein de biaux guiamans, D'écus de lingots. Ces Truans, Qu'avont tourjours des Sentinèlles Pour sçavoüar toutes les nouvelles De ce qui viant, de ce qui va, S'en allont cheux cet homme-là; " Sarviteur, notre très cher Frere, "J'ons une douleur bian amère, "Qu'un Monsieur noble & liberal "Comme vous, soit logé si mal. "Queu lit ! queulle chambre ! une étable " Parguienne seroit plus duisable! " Et, qui plus est, cians dedans » Il va toute sorte de Gens. » Le Méchant en Bon se déguise. » Hon ... gare pour votre valife. » Vous seriais bian plus mieux cheux nous: » An auroit bian du soin de vous, » Et de vos petits uftenciles. " J'ons des Médecins fort habiles; » Vous trouveriais lit bian mollet, » Bons œufs fras, bonne soupe au lait Tantia si bian le Sarmonnirent, Qu'en leux Maison ils l'emmenirent, Ly, son argent, & ses lingots, Sa valise, & tous ses ballots. Le velà donc-là le pauvre homme, Ne sçachant ni par où, ni comme Leux faire son remarciment Pour un si loyal traitement.

33

Oh ! Palfanguienne il ni fut guère ! En peu de jours le très-cher Frere De tous pèchés bian netaïé, Fut en l'autre Monde envoïé, Tout seul, qui s'entend ; la valife En glieu sûr fut bian à point mise, Aveue les nippes & ballots, Qu'ils retinrent sous leux argots,

Stenpendant venont dans la Ville Coufins & Neveux à la file, Pour s'enquêter de leux Parent, Et pis itou de fon argent. Les velà donc à fon aubarge. » Sarviteur, Madame le « Large, » Je venons de bian loin tretous, »Pour voüar notreOncle qu'eft cheux vous.

Là deflus l'Hôteffe rusée, Qu'avoit la pate bian graissée; Helas ! sfait-alle, mes Enfans, Il est vrai qu'il logeoit cians. C'étoit, an peut dire, un brave homme, Bian craignant Guieu, mais pauvre & comme Guieu ne m'a pas fait le moyan De loger le monde pour rian, Les Jesuites, Gens farviables, (C'est le nom de ces malins Guiables) L'ont prins cheux eux par charité, Où long tems il n'a pas été.

« Cette Hôtesse s'appelloit la Guimard....

Il est hors de bian des misères; Il est mort-là cheux ces bous Peres. Que le bon Guieu ly fasse paix, Et misericorde à jamais.

Ces Gens tout de leux haut tombirent, Quand cette nouvelle ils oüirent. Ils s'en allont cheux ces Larrons; Même rapport, mêmes raisons. Stenpendant de toute la Ville An leux viant dire qu'une pille De mille sortes de bijoux, De l'aubarge cheux ces Filoux Avoit passé. Comment donc faire ? Ils allont conter leux affaire Aux Proculeux, aux Avocats. Graud brit, grand éclat, grand fracas, Procès enfin. Dans cette affaire Qu'ont-ils fait ? de gliau toute claire. Les Avocats en biau chemin Qui deviont mener ça bon train, Par une avanture inconnue Ont aïeu la goule cousue Pour le Neveu, pour le Cousin, Et les Brigands ont leux butin.

Si c'étoit aussi bian des hommes, Qu'eussiont prins comme ça des sommes, Ils seriont, comme de raison, Biantôt pendus par leux chignon. Gn'aroit point de misericorde; Ce seroit la rouë, ou la corde.

55

56 Mais ces maudites Bêres-là Depis çartain tems, avont ça, Qu'an n'en peut plus faire justice. An n'en à point mins au supplice, Qu'an sçache, depis leux Guignard; Et si dudepis ce Pendard, Que de crimes de toute sorte ! Contr'eux toute poursuite avorte. Voyez encore leux Girard, Qu'est un exècrable Paillard ! Il vous dit la Messe, il saimonne, Il confesse, sans que parsonne Ofe ly dire, Guieu vous gard : Stenpendant velà de sa part Une a fille à forfait parduë, Et par toute Tarre connuë, Pour avoiiar été la Guenon D'un abominable Demon. Encore si cet impudique, Pour la pardre, ût mins en pratique Les fariboles, les biaux mots, Par lesqueuls tous les jours ces Sots Embarlificotont ces Sotes, Ou bian ces pauvres Indiotes, C,a seroit bian mal, Monsigneur, Mais morgoy tout Homme est Pecheur.

a La Demoifelle Cadiere, Penitente du Pere Cirard, Recteur du Couvent des Jesuites à Toulon.

An

An sçait bian que la char fragile Porte au mal comme tous les mille. C'est notre état qui le parmet; Stilà qui le moins en commet, Doit à Guieu bian des graces rendre. Mais pour une Fille surprendre, Faire du Confessionnal, Qu'an nomme Sacré Tribunal, Une Ecole de Sacriléges; Faire passer tous les manèges D'une parvarse passion, Pour une anticipation Des Bians de là-haut; faire accroire Que c'est Oeuvre bian méritoire, Que de s'abandonner à ly; Qu'il faut être en un saint oubli De son corps; que l'obaissance Est au dessus de l'Esperance, De la Foy, de la Charité; Qu'igna point d'autre Chastete, Que celle du Cœur & de l'ame; Que ce qu'an croit le plus infame, Entre les pechés n'a point glieu, Parnan que l'Esprit a foit à Guieu. Faire aller cette milérable Tous les jours à la faince Table; Farciner si bian Magistrats, Prêtres, Curés, Peuples, Prélats,

a Maximes du Quietisme.

\$7

44.4

K

\$3

Que cette Fille en la contrée Comme Sainte étoit révérée; Si bian que l'Evêque a hèbèté A fus ly bian long tems porté Une Croix mignonne & gentille,. Que cette malheureuse Fille Disoit que l'Ange Gabriel, Un biau jour descendu du Ciel, Avoit sus sa poitraine minze, Fntre la char, & la cheminze. O! velà, Monfigneur, velà Ce qu'aucun homme ne fera ! Ou s'il le faisoit palsanguienne, Il seroit brûlé pour sa peine. Tout le rebours cst adveuu. Sans en être un brin plus emu, Girard & tous ceux de sa Clique Ont si bian fait leux art magique, ((ar ils se renont ces Demons Tretous comme des hannetons) Que b les Juges pardont la vue, Ou du moins avont la barluë.

a Louis de la Tour du Pin de Montauban, Evêque de Toulon, a porté cette Croix par rèvèrence comme une Relique. Elle avoit été faite par-un Forçat, & avoit été mise dans le lit de la Demoisélle Cadiere pendant une de sextases par le Pere Girard, qui lui fit accroire que c'étoit un Ange qui l'avoit apportée cun Ciel.

bales Commissaires du Patlement d'Air.

Ce qui leux sembloit qu'un Etang N'ût pû laver, leux paroit blanc : La pauvre Fille diffamée En un Couvent est renframée, Tandis que le Ribaut est plaint, Et le font passer pour un Saint. 59

Le bon Guieu qu'est des Saints le Maitre,, Dans la compagnie ût un Traitre, Un Scèlèrat qui le vendit : Cheux eux ne faut pas qu'il soit dit, Qu'un chetif Marmiton malvarse; Et quand queuque Aposteumme parce, Quand queuques-uns de leux méfaits Ne pouvont demeurer secrèts, A force d'être abominables, (Preuve que ce sont de vras Guiables) Faut plûtôt que mille Innocens Perissiont, qu'un seul de leux Gens Soit jamais déclaré coupable. Le Tic de cet ordre éxécrable, De ces Annemis des Humains, Est qu'ignait cheux eux que des Saints ; C'est-à-dire que l'an le croye. Parguié faut qu'ils ayont bon foye, De croire que l'an le croira, Tant que, ce qu'an voit, l'an vouara. Oh ! tout le monde vartuchoute, N'est pas payé pour ne vouar goute!

Ils ûrent biau sonner bian fort, Aveue du Carton faire un Mort,

Pour ce Carton faire un Sarvice, Dire des Libera, l'Office, Et des Messes de Requian, Comme s'il ût été Chrequian; Par la marguié l'an sçût bian vîte Que leux a Mena ce saint Jesuite, Ce grand Diseux de Chapelet, Qui dévotement avoit sait Sa femme de sa Penitente, Un biau jour à la nuit framante, S'étoit enfoui secrétement Sus une Mule du Couvent;

a Le Pere Mena, Jesuite à Salamanque, d'une grande réputation de sainteté, & Directeur renommé, étant devenu amoureux d'une de ses Pénitentes, fille fimple & d'une conscience timorée, lui fit accroire que Dieu lui avoit révelé que sa volonté étoit qu'ils vécussent ensemble dans l'union conjugale, mais qu'il falloit que la chose fût secrété. Il parvint à la séduire : il en ût des Enfans. L'Inquisition en ayant eu connoissance, le fit mettre dans les prisons de Valladolid. Ses Confreres, sur de faux Certificats de Medecins, obrinrent de le taire revenir chez eux sous prétexte de maladie, en s'obligeant de le réprésenter toutes fois & quantes. Peu de tems après ils firent courir le bruit qu'il étoit mort. Ils firent sonner les Cloches; & avec un visage & des mains de carton, ayant fait un Corps de bâtons, revêtu d'un. habit de Jesuite, on mit ce feint Mena dans la bierre, & on fit monter le vrai Mena sur une mule, qui se fauva pendant la nuit à Génes, où il enseigna la Loy de Moyse aux Juifs.

Et

Et pis après que l'Hypocrite, Etant soû du froc de Jesuite, Et se voyant loin de cheux soy, Aux Juifs prêchoit l'ancianne Loy. (Car faut qu'ils prêchiont, c'est leux vie, N'importe quoi.) Leux Compagnie Sçait morguié bian à quoi ça sart, Alle ne fait rian au hazard.

An n'a pas prins nan plus le change Sus ce qu'ils avont fait d'étrange, Pour rendre blanc comme du lait, Leux a Balthazar prins fus le fait. Ce Luftucru n'étant que Frere, Dame voulit devenir Pere. Comme il étoit le Factoron, Le Jean-faitout dans leux Maifon, C'étoit ly qu'avoit foin des Farmes, De faire payer tous les tarmes, De faire aller les Ouvriers. Au Couvent il ne reftoit guère. Tourjours le Drôle avoit à faire

a Le Frere Balthazar des Rois fut choisi par les Jesuites de Grenade pour avoir l'aministration du Bien qu'ils ont à Caparacena. Ce Frere Jesuite devint amoureux de la femme d'un Laboureur, qui ayant été averti de ce qui se pafsoit, prît si bien se précautions, qu'il surprit le Frere en flagrant délit, & le tua sur le champ. La Societé ayant corrompu les Juges, & fait entendre de faux Témoins, sit pendre le Laboureur pour réhabiliter la mémoire de leur Frere.

61

A la Campagne, & plus souvent Sus la fin qu'au commencement. Ce qu'il avoit à faire, ah ! Dame! C'étoit de courtiser la Femme D'un bian honnête Laboureur. Ils se traitiont de Frere & Sœur, Et s'entendiont, comme an peut croire; Tous deux comme Latrons en Foire. Mais le Farmier soir & matin Les guéttit tant, qu'à la parfin Il trouvit mon Gars aveuc elle; Ly baille un coup par la carvelle Qui l'étendit tout roide mort. Eut-il, Monfigneur, si grand tort? Palsanguié ça fait-il bian rire, Quand l'an se voit ... je n'osons dire? Je ne sons pas plus qu'un Farmier, Mais sanguié si queuque Ouvrier Venoit lorgner nos Minagères, Leux conter cartaines affaires, C, artains propos qu'il ne faut pas; Faudroit qu'ignût point d'échalas, Point de gourdin par la marguienne... Suffit ; à ça près qu'il en vienne !

An sçait qu'igna de gros Monsieux, Qui sus tout ça framont les yeux, Et qui sont d'une himeur fort souple. J'en connoissons plus d'une Couple, Qu'umeriont mieux, à ce qu'an dit, Trouver un homme dans leux lit, Qu'un Chien chasser desse leux Tarre. Parmi les Grands ça n'est pas rare; Mais pour quant à l'égard de nous, J'ons ça, que je serions jaloux. Il avoit notre maladie^{*}; Mais la maudite Compagnie Par faux Temoins & par argent, Fit juger le Mort innocent, Par la vartu d'une Sentence, Et condamner à la Potence Le pauvre malheureux Farmier.

An dit qu'ils faisont un méquier Entr'eux, un cartain Miquemaque, Qui Guien, qui la Nature attaque. Je ne sçavons point ce que c'est; Mais an dit que tant ça leux plait, Qu'il est bian rare quand ces Peres Faisont la Cour aux Minagères. Igna point de mal sans un bian; Car, Monfigneur, par ce moïan Ils laissont le monde tranquille : Si non, aux champs, comme à la ville, Aveuc eux-l'an seroit C *** Et par sus le marché pendu. Faut que ça soit bian véritable; Car ce qu'igna de remarquable,-De singuglier dans leux amours, C'est qu'il leux faut presque tourjours Des ragoûts, des raffaineries. Ces ragoûts, sont des Guiableries, Lij

63

Des Sorts, & des Enchantemens; Car fans ces aflaifonnemens, Ils n'umeriont point la Fumèlle. En un mot pour qu'une Hardèlle Leux plaife par queuques dehors, Il fant qu'alle ait un Guiable au corps, Tout au moins. Sçavoüar à cette heure Si ce font des Vieux, que je meure : Mais ça n'est pas fort curieux, Les Nouviaux valont bian les Vieux.

C,a qui nous rappélle l'idée De leux *a* fameule Poffedée, Qui l'an paffé vers les *b* poüas vards Fit tant de fracas dans Nevars. Cette Brelandiere ou Coureule, De fon mèquier étoit Chanteule, Du moins en failoit les femblans. Allé amufoit tous les Paffans. Ignavoit pas julqu'aux farvantes, Qu'alliont voüar fes maines plaifantes, Tandis que leux pot écumoit. Alle danfoit, fe demenoit, Morguié qu'ignavoit rian de même. Un biau jour de l'autre Carême, Stilà de devant le darnier,

c Pere Duboüas de son gregnier,

a Voyez les Nouvelles Ecclesiaftiques des 17. & 29. Juin & 16. out 1730.

b L'affaire éclatta vers le mois de May mil fept cens trente.

c Le Pere Dubois, Regent de Philosophie au Collége des Jesuites de Nevers. Pas un trou qu'an nomme Chaquiere, Lorgne à son go l'Avanturiere. Il ût de bon cœur tric pour troc, Contre un Sarrot changé son froc; Prins des Sabots, une mandille Pour de plus prés vouar cette Fille, S'il ût ofé ; tant ce Grigou De cette Drolesse étoit fou. Mais que fit-il ? par son adresse Il ût la pratique à confésse. O! cheux eux la Confession Du monde est la pardition ! En leux mains alle ne fut guère, Qu'alle apprint bian du sçavoüar-faire ! Les Féves n'étiont pas en fleur, Qu'an fut tout surprins, Monsigneur, De vouar tout à coup cette Fille Se tortiller comme une Anguille. Alle avoit des conclusions, Faisoit mille contorsions; Ecumoit, crachoit aux visages, Et juroir devant les Images. Tout le Monde en foule y venoit; Parsonne, au train qu'alle menoit, N'entrit dans la moindre doutance, Que cette Chanteuse en sa panse De Demons n'ût un Regiment. Tous ceux de dedans le Convent Jour & nuit étiont autour d'alle; La gardiont comme leux prenalle.

Lorsque queuqu'un d'eux la quittoit, Un autre sa place prenoit. Si tôt qu'alle gigottoit, vite Ils ly jettiont de gliau benite; Marmotiont dans le Rituel, Nommant Janfignius, Quesnel, Qu'aux Assistans ces Misérables Faisiont croite être les deux Guiables Que cette Possedée avoit. O! les Vilains! qui le croiroit ? Helas! Monfigneur Ventremille, En peu de tems toute la Ville Sçût que c'étoit un de leux tours ! Alle accouchit dans les Fauxbourgs D'un gros garçon, où chaque Pere Avoit bouté son sçavoüar-faire; Entr'autres Duboüas le Regent, Aveue Languet, qu'est un Parent D'un çartain Evêque à la Coque, De qui tout partout l'an se moque; A cause d'un çartain Ecrit Qu'a tant fait de train & de brit. l'ons aïeu biau dire, & biau faire, Au grand jamais notre Biau-frere Nous en luire un mor n'a voulu. Dame aussi c'est Claude Feru ! Il ume sa soupe trempée, Et ne boit point de Ripopée. Le Drôle vous dit bal, & bian, Tel Livre est bon, ou ne vaut rian.

Stici dévartit & fait rire ; Dans stilà l'an trouve à s'instruire. Le Catéchime vaut de l'or; Les Nouvalles sont un tresor; Faut plûtôt aller sans culottes, Que se passer des a Anecdotes. Cet autre que l'an prône tant, Est écrit par un Ignorant. Pour ce qu'est de cette Breloque, Qu'an nomme Marie à la Coque, C'est un Piaud'âne des plus francs, Où gn'a ni raime, ni bons sens; Qui fait la honte de l'Eglise; Que stenpendant l'an autorise, Tandis qu'an nous ôte des mains L'Evangile, & les Livres Saints.

67

Dame velà comme le Drôle Sus tout ça jargonne & controlle ! Mais pour nous, je nous y pardons : Du blanc & du noüar j'y voïons, Jtan c'eft tout; mais patience, J'ons un bon Guide en recompense; C'eft demi*mal, quand, Monsigneur, L'an sçait suivre un bon Conduiseur. Mais ce n'est pas (Guieu nous en garde) Notre biau Curé de moutarde. Je croyîmes, quand il venit, Avoüar trouvé la Pie au nid.

a Anecdotes, on Memoires sccrets de la Cone stitution Unigenitus. Plus de Sarmons, plus de Sarvice;
Longs déjeuners, & court Office.
C,a qu'étoit biau; mais palfangoy
J'ons là-dedans je ne fçay quoy,
Qui nous difoit à la fourdaine,
(L'an entend ça quand l'an rumaine)
Qui nous difoit, dans le bourbier
Qu'il s'empêtroit tout le premier.
Quand il voudra, qu'il aille au piautre.
J'ons pardu tout, en pardant l'autre;
J'en pleurons cor, quand j'y fongeons;
Mais revenons à nos Moutons.

68

Igna pas cor bian des années, Que dans des Tarres éloignées, Oú les Gens n'ont ni Foy, ni Loy, Cartain & Cardinal que leux Roy, Bian que né dans l'idolatrie, Respectoit pour sa fainte vie, Ayant grand regret comme ça, Que ces pauvres Nations-là Fussiont pour tout jamais parduës Par faute d'être secouruës, Après avoüar quitté les Sians, Son pays, & tous ses moyans,

a Charles - Thomas Maillard de Tournon, Cardinal, Patriarche d'Antioche; Legat à Latere pour les Missions de la Chine, mort à Macao le 8. Juin 1710. âgé de quarante-deux ans. Le Pape Clément XI. a fait son Oraison funèbre en presence des Cardinaux.

Se

Se fiant sus la Providence, Leux montroit la bonne Croyance, La vras chemin qu'an dait tenir, Pour un jour là-haut parvenir. Il portoit le vras Evangile De Bourg en Bourg, de Ville en ville. Guieu benissoit ses fonctions; Car an voyoit des Millions De Gens qui, quittant leux Idoles, Veniont entendre ses paroles. Le Roy ly-même l'honoroit, Comme j'ons dit, & ly faisoit Bonne maine, & bonne accüeillance. C,a fait frémir, quand l'an y pense! Que font ces Guiables incarnés ? Tout ainsi que des forcenés, Ils allont trouver le Roy : Sire, Ah! c'en est fait de votre Empire, S'en allont-ils; tout est pardu, Si bian-tôt ce Nouviau-venu N'est puni comme il le mèrite. Bian-tôt la Nation seduite Par ce Traître, ne voudra plus Vous payer Tailles, ni Tributs. Il viant prêcher une Doctraine Qu'an ne connoit point dans la Chaine, Pensez-y bian. Le Roy surprins, Et levant au Ciel les deux mains, Entrit en étrange colère Contre le Saint Miffionnaire.

69

M

Il voulit le punir foudain; Mais boutant de gliau dans son vin , Il rapensit qu'un si Saint Homme Parguié ne pouvoit être comme An ly disoit : mais ces Judas Ventreguié qui ne vouliont pas. Etre surprins en menteries, Forgirent tant de fourberies, Que le Roy, s'en lavant les mains, a Fit livrer à ces Inhumains Ce daigne, ce Saint Parsonnage. Vous allez croire que de rage, Comme des Lions transportés ,-Ils se sont dessus ly jettes, Pour contenter leux barbarie, Et passer sus ly leux furie ? Qu'ils l'avont empoigné, lié, Et sans quarquier crucifié ? Nanain, nanain-dà; ces bons Peres. Oh ! ne sont pas si sanguinaires ! Its ne l'ont point affaffiné, Non, mais ils l'ont empoisonne

a L'Empereur fatigué des importunitez de Jesuites, leur livra le Cardinal de Tournon. Il le gardérent pendant quelque tems en prifo chez eux à Macao, puis ils l'empoisonnérem Ils ont fait le même traitement à l'Evêque d Conon, Vicaire Apostolique d'une des Prov vinces de la Chine, à l'Evêque de Vaison, & une infinité d'autres. Voyez le septiéme Mémoire du Pere Quesnel. Tout doucement, à la fourdaine, Suivant leux loüable routaine. Les coups hardis, ils les payont; Les coups fourrés, ils les faisonr. 71

Bon ! ce ne font-là que des rofes ! J'ons bian entendu d'autres chofes ! Mais fanguié je ne fçavons point Ramager tout ça bian à point. En France ils ont l'air Catholique ; Ils Iont Renégats en Afrique, En Angletarre Huguenots, A Rome, en Espagne Bigots, Ou Farceurs, & Gens de Thiâtres ; A la Chaine ils sont Idolâtres. Aveuque les & Bœufs ils beuglont; Aveuque les Loups ils heurlont.

a Les Jesuites permettent aux Chinois convertis de rendre à Confucius & aux Manes de leurs Ancêtres certains cultes qu'ils avoient coûtume de leur rendre étant Idolatres. Les Habitans de Coromandel ont une finguliere vénération pour la Vache. Ils en ramafient religieusement les excrémens qu'ils font dessecher; puis ils les delayent, & en font des figures sur leur front. Les Jesuites pour ne pas manquer la conversion de ces Peuples, aiment mieux leur permettre de se barbouiller de cette fiente après leur Baptême, que de risquer qu'ils renoncent au Christianisme. Il est vrai que pour en rendre l'usage legitime, ils ont la précaution de la benir auparavant. Qui ofera dire après cela, que les bons Peres ne se font pas, tout a tous.2

Ils farvont chacun à sa guile, Parnan qu'à leux but ça ne nuise. Un Prince est-il un débauché ? La débauche n'est point pèché. Est-il un vras Sacramoname, Jureur, Blasphemateur, infame? Pour la fremme ils le prêchottont, Mais à son crime ils se prétont. Eft-il Payan comme à la Chaine ?= D'être Payans ils faisont maine. Est-il bian devot, bon Chrequian, Bon Roy comme le notre ? hé bian ! Ils vont au Sarmon, à la Mésse : Devant ly marmotont sans cèsse, Rouillant les yeux, & se baillant De grands mia cueulpa souvent. Oh! Monfigneur, rian ne leuxicoûte! Ils umont la mie & la croûte; Ils mangeont froid, il mangeont chaud, Et leux pain sec, quand il le faut.

Pour faire aboutir leux Manœuvres, Ils avalont bian des Couleuvres, Il est vrai. Les cent a un Tabliaux Par exemple, qu'étiont si biaux,

a L'affaire des cent un Tableaux fut jugée aux Requêtes de l'Hôtel le 9. Août 1729. Le fujet de la contestation étoit un titre laconique conçû en ces termes. *Te donne au Nôviciat* des *Tefuites tous mes Tableaux*, en confidération du P. Dequet mon ami, qui peut les enlever dès à present. Ce 20. May, 1728. Signé, TARDIF. M. Tardif Et

Et qui leux faisiont tant d'envie, Les ont couvarts d'ignominie;

étoit ancien Ingenieur, & Sécretaire de M. le Maréchal de Bouflers. Le Pere Dequet muni de ce titre, qui étoit en effet écrit & signé de la main de M. Tardif deux jours avant son deces, fit enlever du premier coup cent un Tableaux pendant que M. Tardif vivoit encore, & auroit tout enlevé, s'il n'en eût été empêché par un Cavalier du Guet voisin du Malade. Le Pere Dequet, qui étoit Procureur du Noviciat, avoit, dans l'opposition au scellé, qualifié cer Acte de Donation entre-vifs; mais les Peres du Noviciat s'étant apperçu que malheureulement pour eux un Malade ne pouvoit, felon la Coûtume de Paris, donner entre-vifs dans la maladie même dont il meurt, il fallut presenter la Donation entre-vifs sous le nom de Testament olographe. Autre inconvénient. Les Testamens n'ont d'éfet, & ne peuvent avoir leur accomplissement qu'après la mort du Testateur. L'Acte au contraire portoit : qui peut les enlever dès à present, clause que le Pere Dequet n'avoit pas manqué de mettre a execution; de sorte qu'eprès trois Audiences de près de deux heures chacune, les Révérens Peres furent condamnez a restituer les cent un Tableaux, & aux dépens. Il est aisé de comprendre que ce prétendu titre avoit été suggéré & dicté par le Pere Dequet à M. Tardif dans un moment où les ardeurs de la fiévre ne lui laissoient pas le libre nsage de sa raison. Voyez le Memoire de M. Soyer Avocat, imprimé chez Babuty en 1729. & les Nouvélles Ecclesiastiques du 10. Août 1729. On trouve aussi dans ce Memoire le ré7.4.

Et D'autres çartains accidens Qu'ils ont aïeus de tems en tems. Mais englieu de pardre courage, C,a les anime davantage. S'ils pardont un pié de tarrain, Ils en regagnont fix demain. Un Duc de fa maifon les chaffe ? Un Prince en la fienne les place. Ils font par Arrêt exilez ? Ils font par Edit a rappellez.

cit d'un autre trait de friponnerie du même Pere Dequet, à l'égard du sieur Grillet de Nantes, en qui ce zélé Religieux trouva une vocation des plus marquées pour devenir Membre de la Societé, par la confidence qu'il lui avoit faite, qu'il avoit dans un coffre 60000. livres en argent qu'il avoit apportées des Isles. Aussi-tôt après cette heureuse expédition, le Pere Dequet, pour prévenir l'interrogatoire, se fit réléguer dans une autre Province, comme dans l'affaire des cent un Tableaux il s'est fait réléguer à Rome, & la fille de Grillet, qui étoit dans une affreuse indigence, & hors d'état de poursuivre le procès, fut obligée de transiger avec les bons Peres, moyennant 10000. livres en argent, & 3000. livres en effets. Il falloit que les Jesuites trouvassent leur affaire bien mauvaise, pour avoir transigé avec une pauvre fille. Leur Pere Guimont Visiteur, qui leur donna ce bon conseil, étoit plus prudent que leur Pere Sabatier.

a L'Edit de rappel des Jesuites sut donné par Henry IV. à Metzen 1603. Achilles de Harlay Premier President, ne le sit vérifier en Parle75 Queuques-uns de leux Compagnie Au Gibet pardont-ils la vie ? Euffiont-ils plus de crimes fait, Et que Cartouche, & que Nivet, Aveuc grandes çarimonies Ils font mins dans les & Litanies; Temoins leux Garnet, leux Guignard, Et bian tôt leux Pere Girard. Car en parlant de ces Vipères, An les appèlle tourjours Pères. An a raifon : depis un tems

Parce que vous venez d'entendre, Qui n'est rian, vous pouvez comprendre,

ment, qu'après y avoir été forcé par les menaces réiterées du Roy. Ce Prince, dit un Auteur contemporain, qui n'avoit jamais eu peur en guerre, avoit peur de ces Gens-là en paix. M. le Duc de Sully lui diffuadant le rappel des Jefuites, il lui répondit : affûrez - moi donc ma vie. S'ils étoient craints dès le tems de Henry IV. & par Henry I V. même, combien le fontils plus à prefent, & que ne feront - ils pas en état d'entreprendre à l'avenir, fi on leur laisse prendre de nouvélles forces de jour en jour ? N'ouvrira-t-on jamais les yeux sur cette nouvèlle espèce de Conquérans?

a Hiftoire de la Compagnie de Jesus, par le Pere Joseph Jouvency, imprimée a Rome chez George Plachi, avec Privilège en 1710. & supprimée par Arrêt du Parlement de Paris du 24. Mars 1713.

NI

Vous qu'avez plus d'esprit que nous ; Ce que c'est que ces vilains Loups. Hé bian ! cette bonne Drolésse, Qui fait tant de tours de souplesse, Tant de maux, tant de malotrus, En un mot cette Unigentrus, Par la marguienne est leux Bâtarde. Quand de bian près en la regarde, Alle est laide comme péché; Mais c'est leux Portrait tout craché. Oh ! Monfigneur, par la semblure, C'est leux daigne Progeniture ! En alle ils se sont copiés Depis la tête jusqu'aux piés. ti tot qu'alle fut enfantée, Alle fut du Pape adoptée: Alle passe pour son Enfant, Mais au guiantre qui s'y mépreud!

Ce grand Benêt de Famulaire, Qu'a l'air d'un Bailleux de cliftére, Est encore un de leux Bâtards. Il a bian fait de routes parts Du train & du remumenage, Quand il étoit seul à l'ouvrage: Mais, Monsigneur, ce qu'il a fait N'avoit point core satisfait Leux ambition, & leux rage. Ils avont donc mins hors de cage Cette balle Construction. Il n'est pour l'éxécution, Que d'emplaïer une Fumèlle. Alle est mille fois plus cruèle, Quand à mal faire alle s'ébat, Que l'homme le plus scèlerat. Aussi , Monsigneur Ventremille, Comme j'ons dit, gna point de Ville, De Bourg, de Village, ou Hamiau, Dont alle ne soit a le Fliau.

a Les Jesuites ont toujours persisté dans le refus de se soumettre aux Decrets du Pape de. 1704. & 1710. & à celui du Cardinal de Tournon de 1707. au sujet des Cérémonies Chinoises. Le Pape a confirmé ces Decrèts en 1715. par la Constitution Ex illa die. En 1716. les Jesuites ont établi dans une Thèse qu'ils ont fait. soutenir à Lisbonne, qu'avant de recevoir cette Constitution, il falloit qu'elle fût expliquée... On demande ici pourquoi les Jesuites sont fi constans dans leur opposition à cette Bulle, eux qui dès le commencement que la Constitution. Unigenitus a paru, ont excite & excitent encore aujourd'hui la plus sanglante persécution con-tre ceux qui refusent de la recevoir? Eux qui regardent & font regarder ceux-ci comme des Schismatiques, Hérétiques, &c. C'est que de ces deux Bulles, l'une est leur Ouvrage, & l'autre n'est que celui du Chef de l'Eglise : l'une condamne leurs Erreurs, & l'autre les favorise. Cependant il n'y a aucun Evêque, aucun Prêtre, aucun Fidéle, qui ne fouscrive fincérement, unanimement, de cœur & d'esprit aux décisions de la Bulle Ex illa die ; au lieu que celles de la Bulle Unigenitus ne sont & ne peuvent. jamais être reçues de l'Eglife. On sçait que par un juste, mais terrible jugement de Dieu,

Parguienne si queuqu'un en doute, Il peut aller sus chaque route, Il voüarra bian si je mentons. An ne voit dans tous les Cantons', Qu'Archers aveuc leux brandouglieres, Que Prisogniers, & Prisognieres Qu'an traite pis que Huguenots, Et qu'an conduit dans les cachots.

Ce qu'igna core de plus pire, Comme je l'ons entendu luire Par notre Biau-frere Fetu, (Ce qu'est moulé dait être crû) C'est que présque tous les Chapitres ; Presque tous les Porteux de mîtres Sont parvartis & corrompus, Dans l'esperance d'être plus Qu'ils ne sont ; car cette Sorcière De tous bians est la Tresoriere. Ceux-ci par un maudit complot, (Dont ne faut core dire mot) N'avont-ils pas, ces Marcenaires, Proferit un Saint de leux & Confreres ? le grand Nombre dans l'Eglife a fléchi le genouil devant cette Béte; mais les Paysans de Sarcèlles nous apprennent pourquoi & comment tout cela se fait. Tout ce qui se fait, & tout ce qui est autorisé dans l'Eglise, n'est pas fait & autorisé par l'Eglise. On a souvent besoin dans ce tems-ci, de se souvenir du Champ de l'Evangile.

a Jean de Soanen, Evêque de Senez, exilé à la Chaife-Dieu.

Pourquoi ? parce qu'il déplaisoit A Madame, & qu'il enseignoit Et faisoit le Bian qu'il faut faire. Ces Malheureux, pour ly complaire, Se sont amassés a six ou sept, Dix ou douze, cela n'y fait; Pis pour toure çarimonie, Et comme des Loups en furie, Avont crié Crucifige, Et pis crac le velà jugé. Dame, Monsigneur Ventremille, Aveuc alle faut être habile ! Le b Pilate de ce Senat, Ou plûtôt de ce vras Sabat, Etoit un cartain Nicodême, Qu'an a vû du tems du Système, Dans l'agiotage entarré, Et toute heure du sour fourré Cheux ce grand e Ruineux de monde, Qu'à tant fait de brit à la sonde. [Andit qu'il étoit Huguenot] Ly, pour endormir le Mulot, Vous l'a d fait aller à confesse, Sans le faire aller à la Messe.

a Conciliabule d'Embrun, tenu en 1727. b Pierre Guerin de Tencin, Archevêque d'Embrun.

c Jean Law, Auteur du fameux Système.

d C'est M. de Tencin qui a fait faire abjuration à Jean Law pour être Controlleur General des Finances en 1720.

79

:80

Faiseux de ces convations, Grand agioteux d'Actions, Et pis itou de Bénéfices, Chargé comme un Baudet de vices, Il est allé, le bon Fripon, A Rome charcher son pardon; Pis le velà sus le pinacle, Et regardé comme un Oracle.

Non, les Evêques d'à present Oh! ne valont pas grand argent ! La Drolésse par ses largesses, Et core plus par ses promésses, A scû si bian porter ses coups, Qu'en sa manche alle les a tous. Excépté pourtant troüas, ou quatre, Que Guieu confarve pour combattre Tous ces malheureux Antechrifts. L'an dit qu'un a d'eux dans ses Ecrits Montre si bian la fourberie De toute cette Guiablerie, Qu'il faut en plein jour ne pas vouar, Ou de se pardre envie avoiiar, Pour dans tout cela se méprendre, Et ne pas le bon côté prendre, Quand une fois lûs an les a. Oh ! Fetu nous les luira dà. He! vous ne feriais point tant pire, Monfigneur, itou de les luire.

n Charles-Joachin Colbert de Croisfy, Evêque de Montpelier. Quand Quand l'an ne veut point s'entêter, Gna pour tretous à profiter. Chacun les connoit à marveille, Et furtout 4 Monfieur de Marfeille. An dit qu'il les respècte tant, Morguié qu'il tremble en les voïant. Faut que ça soit biau vartuchoute ! Pour ça je les voüarrons sans doute. Je ne voulons rian d'alle avoüar, Qu'alle garde tout son pouvoüar, Tous ses bians, toutes ses tichess, Pour Magistrat, pour Eglisser, Pour son crasseurs & caresser.

a Henry - Xavier de Bel - Sunce de Castel-Moron; Evêque de Marseille, Ex-Jesuite.

b Le fameux Neuclet, Savetier, de la Paroiffe faint Sulpice, vulgairement appellé *te Savetier* de la Conftitution. Un de fes emplois, est d'aller dans les Eglifes de Paris écouter les Catéchiftes & les Prédicateurs, pour les infulter quand il le juge à propos. Il eût un jour l'éfronterie d'en faire taire un en Chaire dans l'Eglife de faint Benoît, parce que la Doctrine de ce zélé Vicaire, interdit depuis, ne lui parut pas orthodoxe. Quelques jours de prifon furent la feule punition d'un pareil fanatifme.

Là familiarité avec laquelle Nosseigneurs les Evêques Constitutionnaires tranent ayec lui, fait qu'il parle d'eux & des autres d'une maniere indécente. Un Ecclésiastique de Laon voulant un jour se réjouir, & lui demandant, en ma présence, des nouvélles sur les affaires du

81

Tout ca ne nous fait point envie. An n'a que l'habit, & la vie:

tems: ? allai hier, répondit le Savetier, voir il Cardinal de Bissi, & j'ai vû ce matin l'Evêque ad Laon. Il m'a dit qu'on méditoit quelque chose contra l'Evêque de Montpelier. L'Ecclésiastique entemdant avec indignation ces termes familiers, me put s'empêcher d'éclater, & lui dit: Il vous convient bien de traiter ainsi des Evêques, & surtout un aussi grand Evêque que Monseigneur l'Evêrque de Montpelier. Mêlez-vous, lui ajoûta-t-il de rapetacer vos vieux Souliers, & songez que vous n'êtes qu'un Savetier ! Ha! s'écria Neuclet en furie, sçachez-vous, Monsieur, qu'un Savetier qui est soumis au Pape, vaut bien un Evêque qui lui est rebélle.

Il faut que ce Savetier, qui traite fi mal Noffeigneurs les Evéques, ait rendu de grands fervices aux Conftitutionnaires, puisque dans l'Affemblée de ils retranchérent au sçavant Pere Alexandre Jacobin, deux cens livres de sa pension sur le Clergé, pour les donner au vénérable Neuclet.

Ce Savetier est du Conseil secrèt du Cardinal de Bissi, pour les affaires épineuses qui regardent la Constitution. On a vû plus d'une fois cette Eminence & quelques autres Prélats, l'aller prendre dans sa Boutique, & le faire monter dans leur Carosse, soit pour conférer ensemble avec plus de liberté, ou pour le conduire dans les endroits où sa présence & ses avis étoient nécéssaires. Car il est de l'Eglise enseignantes.

Il porte une Médaille qu'il se vante que le Pape lui a envoyée, du moins le Cardinal de An est plus couché que debout, Et par ainsi je luirons tout.

Hé! sans ça par la vartiguienne,, Où j'en serions-t-il ? la Vaurienne N'avoit-alle pas si bian fait, Que j'etions prins au tribuchet,. Par faute de la bian connaitre? Après ça ne faut point de Maître ;. Quand l'an desire d'être instruit. An connoit l'arbre par le fruit. Igna qu'à vouar ce qui se passe, Et ce qu'alle veut que l'an fasse. En faisant ce que l'an faisoit Igna cent ans, l'an se sauvoit; A présent ceux que l'an voit faire Comme en ce tems-là, pour ly plaire Passont pour annemis de Guieu, Et n'avont plus ni feu, ni glieu.

Biffi, qui la lui a donnée à fon retour de Rome, le lui a fi fortement perfuadé, qu'il ne feroit pas facile, ni même fûr de le détabufer. Il est fi brûlant de zéle pour l'éxaltation de la Bulle, qu'il n'attend pas toûjours que les Evêques viennent implorer fon fecours; il les prévient quelquefois. Au mois de Décembre de l'année derniere, ce Fanatique autorisé alla faluer M. l'Evêque de Digne, pour lui offrir fes fervices. Il fe fit annoncer *le Savetier de la Constitution*. Il vanta au Prélat fes proüeffespaffées, en lui montrant fa Médaille, qui en étoit, dit-il, la preuve autentique; & jura par fon Tirepié, qu'on entendroit encore parler de lui.

Gnavoit un cartain a Suminaire, Où l'an continuoit de faire Ny plus ny moins que l'an faisoit, Quand un chacun le regardoit Pour un saint Glieu, tant pour les Maîtres, Que pour tous les Apprenti-Prêtres Que l'an élevoit là-dedans. Il ne plaisoit pas à nos Gens. Qu'avont-ils fait ? ça va sans dire. l'arguienne ils l'avont fait détruire :: Chacun a plaïé son grabat; An a tout chasse julqu'au Chat. Rian n'eft fi fûr que l'Evangile ? Parguié, Monfigneur Ventremille, C,a parle tout seul ; ou si non, Le reste n'est qu'une chanson. Hé bian! un cartain b Tornemaine Ne court-il pas la pretantaine, Pour vous dire dans ses Sarmons, Que l'Evangile que j'avons, N'est pas le même que prêchîrent Ceux qui de Guieu le recevirent? Que l'an peut être bon Chrequian, Et stenpendant n'en croire rian? C,a qui se dit en pleine Chaire : An voit les Evêques se taire;

a La Communauté de Sainte Barbe, détruite le 7. Octobre 1730.

a Le Pere Tournemine Jesuite, dans une Mission à Caën. Voyez les Nouvélles Ecclesiafiques du 5. Juin 1730.

Aucun

Aucun d'entr'eux ne le reprend, Partant qui ne dit mot, consent.

Tout ceci, quand an l'examaine, Fait trop bian voüar que la Coquaine Préte la patte à nos Démons, Pour tirer du feu les marons. Ces Démons voulont à leux guile Maittifer l'Etat & l'Eglife, Le Roy, le Pape, le bon Guieu. Ce defir ardent leux quient glieu De Var qui les maine, & les ronge; Et c'eft ce Var-là qui les plonge Dans ces abominations Qu'à cette heure je vous contions.

Il faut que tout aille en rilaine, Amoins qu'an ne les extarmaine. Mais qui les extarmainera, Direz-vous, & qui le pourra? An dit qu'ils ont la piau recuite; Qu'ils se moquont de gliau benite : Qu'an a biau les exorciser, Qu'an ne peut jamais les chasser. Vous qu'avez apprins des Apôtres, Comme an fait pour chasser les autres, Ne pourriais tant seulement pas Les faire reculer d'un pas. Ils tenont plus foit que la teigne. Qui, mais le grand Roy de Sardaigne, Qn'est un Roy qui sçait son méquier, Sans Etole & sans Beniquier,

19

Sarpegnié leux a fait bian vîte Hors de fon pays charcher gîte. C,a n'a pas fait le petit pli. Le Nôtre qu'est plus grand que ly, A reçu la même pissance Pour ce qui regarde la France. C'est que les Rois avont cela, De chasser seus Demons-la.

Or ce qu'ignauroit donc à faire, Ce seroit sans tant de mystère, Et sans torner au tour du por, A notre bon Roy mot à mot, De conter tout ça tête à tête. Il leux bailleroit sus la crête, Jarni ! que rian n'y manqueroit ! En peu de tems il leux feroit Voüar du pays ! Car c'est morguienne Un Roy qu'a l'ame bian chréquienne; An peut le dire, Monfigneur. Bonté divine ! queu bonheur ! An ne vouarroit plus de misére. Aguieu Monsieur le Famulaire, Aguien Madame Unigentrus : Allez d'où vous êtes venus. Plus de train, plus de rintamarre, D'exils de prisons, de bagarre. Les Bons seriont recompensés ; Les Fripons seriont méprifés. Tout seroit remins à sa place. La France changeroit de face ;

87 L'an barroit l'Evangile au net, Tout comme le bon Guieu l'a fait. Le Roy n'auroit plus rian à craindre De rant de Gens qui sçavont feindre; Les Bons qu'auriont la libarsé, Veilleriont à sa sûreté; Et le Pape seroit sus tarre Ny plus ny moins qu'étoit saint l'iarre. Encore un coup ah ! queu bonheur ! Mais qui sera l'Ambassadeur? Qui sera l'Ame assez chrequienne, Pour se charger de cette Anquienne? Faut que ce soit vous, Monfigneur. Ayez-en la force & le cœur. Si vous le faites, queul'e gloire! Vous serez bouté dans l'Hittoire; An vous luira. Jarnicoton ! -Si j'avions un plus biau jargon, J'irions palsanguie bian nous-mêmes Ly conter tous ces Stratagêmes, Tous ces trains-là, Hé ! pourquoi non ? Gna rian à craindre : il est si bon ! Tous ces Monfieux, & tous ces Gardes, Ces Fusils, & ces Hallebardes, N'en voulont point aux braves Gens, Et ne font du mal qu'aux Méchans. Ob! de craindre je n'avons garde! Mais, Monsigneur, ça vous regarde. Peignez bian ces Gens tels qu'ils sont, Ce qu'ils ont fait, ce qu'ils faisont. Pij

Farme donc marci de ma vie! Sarvez Guieu, le Roy, la Patrie. Selon que vous exes connu, Mieux qu'un autre vous serez crû. Morguié ça fera des marveilles. Il ouvrira bian les oreilles! Ii sera rudement frappé, Quand il sçaura qu'an l'a trompé! Ly qu'ume tant qu'an soit sincère; Qui hait les portes de darriere; Ly qu'y va de fi bonne foy ! Oh! Monsigneur, par la morgoy Je varrons tout changer de face ! Que Guieu la grace nous en fasse, Et vous en baille le voulouar. Aguieu, Monfigneur : au a revouar.

a On affûre que les Habitans de Sarcèlles fe. difpofent à faire une troifiéme députation vers M. l'Archevêque, pour le haranguer au fujet des Miracles.

Fin de la deuxième Harangue.

EPIGRAMME contre Le Pere Girard.

80

Enforceler sa Pénitente Pour fa passion contenter : Faire par boisson violente Le fruit de son crime avorter ; L'action, il est vrai, fait horreur, èpouvente : Mais ce qui plus encor la rend noire & criante En un Jesuite, & la fait détester, C'est que ces malheureux, quand le Diable les tente, Ont toujours pour lui résister? Peuvoir prochin, & Grace Suffisante.

LETTRE

R ()

De Monseigneur le Cardinal de Tournon Patriarche d'Antioche, avec le pouvoir de Legat à Latere, écrite de la Chine le 6. Octobre 1706. à Monseigneur l'Evêque de Conon Vicaire Apostolique d'une des Provinces de la Chine ; pour le consoler dans la prison, où il étoit, par l'ordre de l'Empereur, l chez les Jesuites à Pexin.

Illustrissime, & Reverendissime Seigneur.

DANS le loifir que me donne le voiageque D je fais par eau, je repasse très fouvent dans mon esprit tout ce qui est arrivé, contre mon attente, ces derniers mois qui ont précédé mon départ de Pexin; & je ne sçay si, en écrivant à Votre Seigneurie illustrissime, je dois m'affliger, ou me rejoüir avec elle; car il est juste de verser des larmes sur un Evêque qui est prisonnier pour la Religion; non pas tant à cause de la perte qu'il souffre de sa liberté, qu'à cause de la persécution qu'on fait à l'E- glife ; & ces larmes doivent être d'autant plus amères, qu'il est plus surprenant, & plus extraordinaire, de voir que ce sont des (a) Religieux qui sont tout entemble & ses accusateurs, & ses Geoliers.

Mais confolez-vous, Monseigneur; où le Saint Esprit se trouve, la se trouve la liberté; Et nous lisons avec joye, que ceux-la sont b bienheureux, qui souffrent persecution pour la verité, & pour la fustice.

Les oreilles pieuses n'entendront dire qu'avec horreur, que des c Pasteurs de l'Eglise ayent été provoqués par ceux-là mêmes, qui devroient naturellement les aider; & traduits par eux à des Tribunaux Idolatres, comme fi des Gentils avoient pû être Juges dans une cause, où il s'agisloit des Mystères de la Religion Chrétienne.

Avant que d'en venir-là, ces mêmes Hommes avoient pris soin d'exciter la haine dans le cœur des Payens, & de les animer par-là à tendre des pièges à des Evêques, & a lesaccabler de mauvais traitemens, au mépris de la Dignité Episcopale, & de la Sainteté de la Religion. Peut on allier ainfi l'iniquité avec la justice, les ténébres avec la lumiere? Cependant l'Eglife, ians faire attention à la qualité des auteurs des persecutions, ne chante-telle pas avec allegrésse, que les a Apotres sortoient du milieu de l'assemblée pleins de joye, a'avoir été jugés dignes ae souffrir l'humiliation pour le nom de fesus-christ? Comment donc pourrions-nous parler avec douleur de ce que l'Eglise nous réprésente comme un sujet de con-·folation ?

a Les Jesuites. b Mathieu. Cap. 5. V. 10. c M. l'Evêque de Conon. d Act. Apost. Cap. 5. V. 41. 91

Certainement celui-là fouffre pour le nom de Jesus-Christ, que l'on couvre d'opprobres, parce qu'il défend la gloire, & la pureté des l'Evangile, & parce que, sans s'éffrayer en aucune forte des peines, ni des injures, il combat généreusement pour venger le culte du vrai Dieu, & pour l'affranchir tout ensembles & de la turpitude des superstitions, & dess paroles du Mensonge.

Le Bref du Pape que je vous ay apporté des puis peu, Monseigneur, louë votre zèle parr cet endroit-là; mais il semble que ce Breff ait été moins fait pour vous louer, que pourr vous prémunir contre ce que pourront jamaiss feindre, ou imaginer les hommes, pour ivouss ravir cette gloire.

Oui vous étes en droit de vous réjouir, &: vous pouvez dire comme David : ils se sont servi, pour me perdre, de leur langue maligne & trompeuse. Ils ont voulu me prendre dans les filets de leurs discours envenimés, &, lorsque je leur repartois pour ma désense, ils m'atlaquoient, sans que je leur en donnasse accasion.

Vous êtes attaqué veritablement fans en avoir donné occanon, puisque vous n'avezi fait nulle faute, & qu'on vous traite comme coupable, au lieu que vous êtes vraiment digne de loüange par la profession de foi que vous avez faite. Mais ceux qui s'èlèvent contre vous, feront confondus; & vous verrez cess fages pris dans leurs filets, pendant que le juste tressaillera de joye; car il est écrit : je perdiai la sages des Sages, & je réprouverai la prudence des Prudens.

Or s'il y a quelque prudence qui foit damnable, c'est aflûrement celle de a certainess Gens qui, par la violence & par la fraude, a Des Jesuites dans la Chine.

.24 . 1 . 1 .

tâchent

tâchent de couvrir leurs passions, & le dèreglement de leur conduite. Les choses qui les feroient rougir de honte, s'ils en paroissoient les auteurs, a ils se glorifient de les avoir faites artificieusement par d'autres.

En verité rien n'est plus inoüi, que le deffein qui est tombé dans l'esprit de ces faux Sages, de solliciter un b Visiteur Apostolique, à donner des témoignages de leur probité, & de leur bonne conduite, non par le mérite de leurs bonnes œuvres, mais par la force des menaces & des vexations; & de vouloir arracher de lui par la crainte & l'autorité de l'Empereur, des Lettres colomnieuses pour noircir auprés du Souverain Pontife, la réputation d'un Evêque très irreprochable, précisement parce qu'il est opposé à leurs pratiques & a leurs opinions, qui ont été condamnées. Leur extravagance ne sera-t-elle pas encore ici confondue?

Tel eft encore le voïage qu'ils vous ont fait faire en Tartarie, pour vous attirer, malgré vous, au nouveau combat; où le Captif eft demeuré vainqneur; où l'on a porté des coups, non pas à votre corps, mais à votre ame d'une maniere d'autant plus glorieuse pour vous, qu'elle a été plus rude & plus vive; où enfin vous avez eu pour Agresseurs, vos propres Freres, & où vous m'avez eu vousmême pour Compagnon des injures que vous avez souffertes; au lieu que vous aviez droit d'esperer que j'en serois le c Vengeur.

a Ils font la même chose dans ces Pays-cy,

b Les Jesuites sollicitoient le Cardinal de Tournon qui étoit ce Visiteur Apostolique, de rendre an Pape un témoignage avantageux de leur probité, & de leur bonne conduite, & de décrier au rès de S. S. celle de l'Eyêque de Conon.

a Par le pouvoir que lui donnoit sa qualité de Legat, dont les Jesuites ont fait peu de cas.

Q ...

93

Je me glorifierai tofijours dans le Seigneur, d'avoir eu quelque part à vos fouffrances; car c'eft-là la vraye fraternité évangelique; & s'il faut me glorifier encore en quelqu'autre chofe, je me glorifierai dans ma propre foiblefie, en me réjoüiffant de ce que nous fommes foibles, tandis que nos Adverfaires font puiffans. Dieu veüille que, comme j'ai partagé vos opprobres, je partage aufi votre récompenfe, par la vertu de celui qui s'eft offert lui-même pour nos péchés, comme une hoftie fans tache, dans l'abondance de fa miféricorde, & qui, conformément à fa promeffe, doit un jour nous récompenfer fans mefure.

Nous nous confolons donc dans cette fainte attente; mais j'avouë que cette confolation. eft mélée pour moi d'une trifteffe bien fenfible, quand je penfe aux grandes difficultés qui viennent de s'augmenter dans cette Miffion par rapport à la prédication de l'Evangile, & à l'exécution des ordres du Saint Siege, par les chofes qu'on y a faites mal à propos, & qu'on y a fait faire à l'Empereur. Car quoique ma confcience ne me reproche rien fur ce fujet, mon Efprit cependant ne peut de meurer en repos.

l'ai foûtenu, si je ne metrompe, avec affezd'intrépidité, autant neanmoins que ma fragilité & l'état des choses me l'a pû permettre, ce qui regarde la Religion, la cause de Dieu. dont la votre est inseparable, & l'autorité du baint Siege. J'ai méprisé ce qui ne regardoit. que ma personne.

Quant au Gouvernement dont j'étois char-56, tout le monde sçait combien j'ai souffert dans l'exercice de mon Ministère. Mais par quelle force de raison, par quelle crainte des chatimens, & par quel poids d'autorité pourroit-on arrêter la fureur de Gens qui agissent en desesperés ? J'ai inutilement tout mis en œuvres. Je ne me repens pas neanmoins de m'être abstenu de porter contr'eux des censures, quand je n'en aurois d'autre avantage, que de donner par-là de la confusion à Celui. d'entr'eux qui, pour des fautes bien plus legères que celles dont il est coupable, ofa il y a quelque tems, excommunier nomément les. propres freres, Religieux de sa Compagnie; jusqu'à faire murmurer contre lui toute la Cour de Perin, & jusqu'à s'en attirer la raillerie. Aussi l'Empereur l'a-t-il justement comparé à un vieux Chien qui aboye contre ceux. de la maison, & qui aiguise ses dents pour mordre les autres.

Ce qui m'a principalement engage à user de modération, c'est qu'il m'a paru que, pour empêcher que le Christianisme qui étoit déja en si grand peril à la Chine, ne tombat dans. un état encore plus funeste, il valoit mieux. agir par les voyes de douceur, que par celles. de rigueur. Vous avez vû vous-même par experfence, Monseigneur, que toutes nos affairesétoient portées avec une licence effrenée à. l'Empereur, parce que les prétentions & lesentreprises les plus injustes trouvoient un afile aupres d'un si puissant Protecteur qui, comme ses propres Mandarins me l'ont déclaré. plusieurs fois, vouloit absolument défendre par toutes sortes de voyes, a ceux qui mettoient la Réligion Chrétienne en peril. C'eft. ainfi qu'on a anéanti par la violence, tous les droits de l'autorité, & qu'il n'est pas possible.

a L'Empereur de la Chine protége les Jesuites, parcequ'ils sçavent le flatter dans ses pathons, & que le Christanisme qu'ils préchent là-bas, ne porte pas grand préjudice à la Religion du Pays.

95 d'exércer la puissance, quand ceux qu'on a à gouverner ne gardent plus aucunes Regles" Avec de telles Gens il faut vaincre par la patience, ou se mettre en état, en temporisant, de les corriger d'une manière & plus forte, & plus utile; & l'on doit plûtôt chercher à les corriger, qu'à les punir. Nous prions le Maître de la Moisson d'envoyer d'autres Ouvriers dans sa Vigne, ou, si on ne peut esperer de a ramener ceux-cy à une meilleure conduite, n'élevons point nos voix vers Dieu pour demander que ceux qui sont la cause du trouble, soient retranchés; demandons plûtôt qu'ils ne fassent plus de mal, non pas en vue de nous attirer de l'approbation, mais afinqu'ils deviennent bons eux-mêmes.

Pour moi, Monseigneur, absent de corps, & présent d'esprit, je me réjouis mille fois avec vous, & je suis touché en même tems d'une fainte jalousie, de ce que vous souffrez pour une si juste cause, c'est-à-dire pour la gloire de cette Eglise qui n'a ni taches, ni rides; & de ce que dans la prison, vous êtes encore plus d'effiné b à la Couronne, qu'au supplice. La nouvelle occasion, ou plutôt l'occasion continuée que vous avez de faire paroitre votre courage, est plus digne d'envie que de pitié. Je souhaiterois de bon cœur être auprès de vous, pour vous aider c à supporter la prison, qui fait le sujet de votre joye, & ne participer pas moins à vos souffrances, qu'à la confolation répandue abondamment

a Il faut une Grace de faint Paul & de faint Augustin, & non une Grace de Molina.

b Il étoit destiné à l'un & à l'autre, aussi bien que le « Cardinal de Tournon. L'événement là fait voir.

c Dieu n'a pas été longtems à l'exaucer. Qu'on ne dité pas que les Jesuites ne sçayent point faire de S.i.ts. fur toutes vos tribulations par Jesus-Chrift, pour qui malgré mon indignité, je fais la fonction d'Ambassadeur.

J'envie le sort du Catéchiste Jean, à qui les Missionnaires ont tant d'obligation, pour les services qu'il leur rend depuis longtems. C'est à cause de moi, & comme en ma place qu'il a été emprisonné avec vous ; afin qu'en sa personne j'eusse part à l'injure qui vous a été faite, quoique je n'en aye pas à votre mérite. J'apprens avec un extrême plaisir qu'il souffre courageusement. Je ne doute point que'ce ne foit votre exemple qui l'anime, puisqu'il y a peu de Neophites dans cette Mission qui soient aussi fermes qu'il seroit à desirer. Je le salue tendrement en Jesus-Christ, & je le recommande à votre charité. Du reste prenez courage en Jesus-Christ, & cherchez votre force en sa vertu toute puissante, car je crains que plusieurs a autres tribulations encore plus grandes ne vous attendent, surtout étant privé, comme vous étes, de tout secours humain au milieu de tant d'Ennemis. Mais si vous n'étes pas un Enfant flottant & agité, qui soit capable de se laisser emporter par tous les vents de Doctrine, par la malice des hommes, & par leur adresse a engager dans l'erreur, Dieu est fidèle, il ne permettra pas que vous loyez tenté au desius de vos forces; mais il vous tirera de la tentation avec avantage, enforte que vous pourrez dire avec la même liberté que faint Paul, qui disoit; Mes Freres, prenoz. garde à ne pas vous attacher à un même joug avec les infidèles : ne consentez pas à leurs mauvaises œuvres; ne donnez aucun sujet de scandale, de peur que notre ministère ne soit méprisé.

Hé! plût-a Dieu que ce que nous difons-là, « Sa crainte n'étoit que trop bien fondée. R

Ser State

non par jalousie, mais par charité dans l'intention de corriger ceux qui en ont besoin, sût reçû avec une fainte & religieuse simplicité! Mais est-il a quelqu'un, quoique revêtu d'autorité, qui pusse être averti de leurs péchés, sans qu'aussi ils ne le regardent comme leur ennemi, & dès-là-même comme un homma condamnable?

98

Toute notre confiance est donc en Dieu par Jesus-Christ que j'espére qu'il vous confervera & l'innocence, & la vie, de même qu'il vous a déja délivré de tant de perils. Nous nous confions qu'il vous en délivrera encore dans la fuite. Le soin que vous aurez de prier pour nous, y contribuëra. Je ne césserai point de mon côté de me souvenir de vous dans mes prieres, quelques méprisables qu'elles soient par ma foibles. Cependant je vous embrasse dans le faint baiser de la charité fraternésse.

a Combien d'Exemples ne pourroit-on pas citer, pour justifier ce que ditici le Cardinal de Tournon des Jesuites ?

AVERTISSEMENT.

TOUS donnons ici une nouvelle Edition de Philotanus, beaucoup plus exacte & plus corrècte que toutes celles qui ont paru jusqu'à présent. Le Public en jugera. Nous avons crû ne pouvoir mieux faire, que de l'imprimer avec les Sarcèlles. Ces Pièces, quoiqu'écrites dans un goût & dans un stile differens, tendent cependant au même out, qui est de donner de la Conititution Unigenitus, l'idée qu'on en doit avoir. La premiere Sarcelle fait voir le desordre qu'elle introduit dans les Paroisses gouvernées par des Prêtres qui lui sont dévoués. La econde développe l'Esprit & le caactére des Jesuites; & Philotanus nontre que la Constitution est leur Duvrage.

Pour juger sainement & facilement R ij

de la Constitution, il ne faut que bien connoître les Jesuites; servoin qu'ils en sont les Péres & les Patrons: après quoi il est aisé de conclure que ce Decret, qu'on veut nous donner pour une décision de l'Eglise en matiere de Foy, n'est en éffet qu'une production de l'Esprit de ténébres.

PHILOTANUS PHILOTANUS POEME.

Es jours passez regagnant mon manoir, Je vis de loin quelque chose de noir Le long d'un Bois. J'avance, je m'aproche', Et j'apperçois une double main croche, Queuë en trompette, ergots, cornes aussi. Ah ! vertubleu ! qu'est-ce donc que ceci ? C'étoir un Diable ; & ce qui doit paraître Plus rare encore, un Diable au pié d'un hêtre,

Qui fatigué dormoit de tout fon cœur. Sortons dici, me dis-je, avec honneur, Et l'enchaînons, fi cela se peut faire. Heureusement j'avois un Scapulaire, Et le Cordon de Monsieur Saint François. Je fais sur lui de grands signes de Croix : Puis à genoux doucement je lui passe Mon ligament ; de crainte qu'il ne casse Le mets en double, & glisse un nœud coulant

A chaque pied. Ensuite réveillant

Le malin Corps, malgré son sortilége; Il sentit bien qu'il étoit pris au piège. Qui fut bien lot? Ce fut notre Démon, Pardon, Monsieur, s'ecria-t-il, pardon. Point de quartier; avant que je te quite; Faut, s'il te plait, que je fouille & visit Entes papiers ; & ce n'est pas le tout, Je veux sçavoir de l'un à l'autre bout D'Unigenit le monstrueux mystère; Tous les Démons ont part à cette affaire. Las! J'en suis un, mais ne sçai ce que c'est; De près ni loin je u'y prens interêt. Nous l'allons voir. Une large Fontaine Bordoit le Bois, qu'Eau-bénite soudaine Je baptizai, moyennant certains mots Pris du Missel; puis par ses longs ergots Entortillez de la sainte Ficelle, Je l'attirai jusques aux bords d'icelle. La vois-tu bien cette eau double Menteur 3 Tu vas sur l'heure en être potateur, Si vérité claire, nétte & précise Sur chaque chef ne me fait lâcher prise, Pour éssayer quel en sera l'éffet, C,à commençons par t'en donner un jet. Eh! non, Monsieur, j'en connois la puissance! Et puisqu'il faut pour avoir délivrance Avouer tout, différez d'un instant Cette boisson, & vous serez content. Très-volontiers ; mais dépêche donc vîte: Seul avec toi je ferois mauvais gîte.

Di-moi d'abord sans interruption Ton nom, ton âge & ta profession. FHILOTANUS est mon nom. Pour mon âge l'avois trente ans, quelque peu davantage, Lorsqu'Henri Quatre avec un fer subtil ·Fut mis à mort : combien cela fait-il ? Je conduisois le natif d'Angoulême. Ce ne fut lui, le lourdaut, c'est moi-même Qui fis le coup ; à la Société Coup qui plut tant, que depuis n'ont été Meurtres, poisons, affaires d'importance, Que n'ait commis à mon expérience L'Ordre nouveau Compagnon de Jesus... J'entens cela, Pere Philotanus, Qu'appellerai quelquefois Philopode, Quand ce dernier me sera plus commode; (Car Philopode, ou bien Philotanus, En bon François c'est jus vert, ou vert jus.) Quant à présent ton Interrogatoire Ne doit rouler sur la trop longue Histoire Des trahisons, meurtres, forfaits divers, Dont par toi l'Ordre a rempli l'Univers : Un siècle entier ne pourroit te suffire, Si tu voulois les coter & déduire. Il ne s'agit à présent que d'un trait, C'est de Quesnel ; raconte-moi le fait De point en point : il est tout à ta gloire. Parle, j'écoute ; ou voilà dequoi boire.

PASQUIER QUESNEL Prêtre Bérullien, Est, me dit-il, un dangereux vaurien;

Qui s'avila d'abandonner la plume A compoler un horrible Volume, Plein de propos & de refléxions Qui détraisoient toutes les passions; Rendoient l'Homme humble, ennemi de

lui-même,

Et dépendant de cet Arrêt fuprême Qui des Elûs fixa le juste choix. Ce Livre enflé des plus sévéres Loix; Montroit combien la route est difficile Qui mène au Ciel, en suivant l'Evangile. Plus, sur la Grace il suivoit pas à pas Les deux Docteurs Augustin, & Thomasis Et soudroyant l'Ecole relâchée, De nos Erreurs découvroit la nichée. Pharissens, Scribes, Boureaux, Judas, Plus enragez, plus méchans n'étoient pas, Qu'en cet Ecrit il dit que nous le sommes, Lorsqu'en douceur nous sauvons tous les

Hommes.

Le chien de Livre ! Ah ! je ne l'eus pas lû, Que m'écriai : Peres, tout est perdu ! C'est fait de nous, & notre Compagnie Est pour jamais vilipendée, honnie ! Que dira-t-on meshui de Molina, De Lessius, Escobar, Diana ? Adieu, bon soir, Morale Tambourine ! De Loyola la flateuse Doctrine Est à vau-l'eau. Non, le furet Pascal Ne nous sit onc tant de tort, tant de mal ? Ni

105 Ni des Arnaulds la famille acharnée Comme Serpens sur une Ame damnée, Ni Port-Royal, ni l'Université, Qu'en fait Quesnel à la Société. Je haranguai deux heures de la sorte. Nos Réverens avoient la gueule morte. Les uns tout haut, & les autres tout bas Ne répondoient que par de grands hélas ! Mais à l'instant, en Serviteur fidèle, Je ranimai leur courage & leur zèle. Allons, Enfans, nous verrons-nous flétrir Sans nous venger? Il faut vaincre ou mourir; Jusques au bout, lâche est celui qui cède. Le mal est fait; ne songeons qu'au remède. Donnez-moi donc votre approbation; Je prens sut moi cette commission. Vîte en Espagne, en France, dans l'Europe, En vrai Lutin me voilà qui galope; Et vais semant à tort & de travers, Que le Quesnel est un Livre pervers ; Que chaque mot contient une héréfie; ' Que de Luther la Doctrine choisie S'y voit enclose, & celle de Baïus; Qu'autant vaudroit lire Jansenius; Que lous un air de piete profonde, Il désespere & damne tout le monde; Que, selon lui, l'homme nécéssité Vit en esclave, & n'a rien mérité En bien faisant ; que notre Libre Arbitre,". Ce don du Ciel, n'est au plus qu'un vain titres

Que cet impie & damnable Quesnel Fait du péché, qu'on nomme Originel, Un Eléphant, un Hydre à sept cent têtes; Qu'il parle mal du Dimanche & des Fêtes; Qu'à notre mort la Grace ne viendra Quoi qu'appellée; enfin, & catera.

Tant répétai, qu'à force de le dire, Nombre de gens, quine sçavoient pas lirez Crûrent Quelnel un Hérétique, un Fou Et qui couroit déja le Loup-garou; Un imposteur, un âne, un hypocrite: Plus, à Paris, sous l'habit de Jésuite, Je confessions; & le plus gros péché Passoit debout, hormis d'être entiché Du Qoénélisme ; auquel cas, pénitence Pendant six mois se donnoit d'importance: Si falloit-il remettre entre mes mains Ledit Auteur ; puis l'on étoit des Saints : Après cela, l'ame désabusée. Montoit au Ciel droit comme une fulée ; ; Infinuant que le Pere Eternel Pardonnoit tout, hormis d'aimer Quesnel.

Pour les Sçavans j'avois des artifices Beaucoup meilleurs. De tous les Bénéfices-J'étois en Cour le seul Dispensateur. Ah! voyez donc comme aucun Sectateur De l'Oratoire approchoit de la Liste ! Sil s'y fouroit; Sire, il est Janséniste. C, en étoit fait; crac, mon Docteur rayé D'un je n'ai pû s'en retournoit payé.

107 Aussi quelqu'un desiroit-il la Mitre, Ou l'Evêché ? d'abord sur ce chapitre Je le mettois, l'interrogeant à fond. S'il chanceloit, ou qu'il fit un faux-bond En répondant à toutes mes demandes, De son vivant n'entroit dans nos Légendes. Maissous ma main quand tomboit un Butor, Je le grimpois au sommet du Tabor; Et lui montrant ma puissance & ma gloire, Je lui disois; Abbé, veux-tu me croire]: Je te ferai bientôt un grand Prélat ; Voire irois-tu jusqu'au Cardinalat, Si j'étois sûr que ta reconnoissance Te tint toujours dans une obéissance Aveugle & prompte à mes ordres sacrez. Or je voudrois sur Prêtres & Curez; L'Empire avoir, & dans ton Diocèfe Trancher, couper, régler tout à mon aise. Tu ne serois que mon simple Commis, Bien joüissant des revenus promis, Roulant en Prince ; au furplus n'ayant cure Que des honneurs dûs à la Prélature; Car pour les Mœurs, la Morale & la Foi, Dans ton Troupeau j'entens donner la Loi. C,à donc, Abbé, serez-vous un bon Frere? Oüi, sur mon Dieu, mon très-Révérend Pere,

Répondoit-il, & vous pouvez compter Que je suis prêt à tout éxécuter, Pour courre sus & suivre à toute outrances Les Ememis de votre Révérence.

Oh les pendarts ! qu'il auront de revers ! Dans mon Clergé, non plus que de chiens verts,

N'en souffrirai, si tant est qu'il vous plaise Me faire Evêque, & me mettre à mon aise. Tu parles d'or; mais pour montrer comment

Tu t'y prendras pour tenir ton serment, Cours à la chasse; avant que Pâque vienne, De ces Quesnels apporte-moi centaine Tous confisquez. Tel Saül autrefois Dit à David ; Michol est à ton choix ; Mais ne l'auras, qu'avant tu ne t'apprête A m'apporter de Philistins cent têtes. Tu vois le prix ; consulte ton amour. Ainsi parlois-je aux Aboyans de Cour.

J'approuvai fort fon gentil Epifode. Courage, dis-je, achevons Philopode. Il pourfuit donc: C'eft par de tels appas, Que je gagnai les trois quarts des Prélats; N'ignorant point que l'interêt les guide, D'autant plus que, pour les tenir en bride, Leur promettois Bénéfice meilleur A l'avenir, s'ils montroient de l'ardeur A m'extirper jufqu'à la moindre trace, Tant de Quefnel, que de toute fa Race, Et s'ils m'aidoient à fortir d'embarras. Ils y tâchoient, & n'étoient point ingrats Les bonnesGens:mais malgré leurs menées, Et de Cachet les Lettres déchaînées,

Exils, 5,

Exils, Prisons, barbares traitemens, Renouvellez pendant plus de trente ans ; Malgré d'Enfer les plus noires manœuvres, Quesnel brillant au milieu de ses Oeuvres Se soûtenoit ; quatorze Editions Furent le fruit des persécutions. Ventre-saint-gris ! le désespoir, la rage Me possedoient. Que faire davantage ? Je suis à bout. Oh ! oh ! de par S. Marc, Je vois encore une corde à mon arc, Dis-je, à moi-même; après quoi j'abandonne A son destin le Livre & la Personne. Partons donc vite, & passons promptement De là les Monts. Peut-être que Clément Sera bon Prince, & de son escarcelle Pourrons tirer quelque Bulle nouvelle.

J'arrive à Rome, & chez les Cardinaux, Seme en entrant quantité de jauneaux; Perfuadé que la plus belle entrée Se fait toujours par la porte dorée; Et fûr d'ailleurs de n'être point exclus En leur difant, je suis Philotanus Pour vous servir. En effet, dans ma manche J'en mis plusieurs, à charge de revanche. Par ces Patrons au Pape présenté, Comme l'Agent de la Société, Au pié du Trône honorable séance Me fut donnée; & de mon éloquence Développant les plus subtils ressorts, Pour bien parler je fis tous mes efforts.

TIO

Silence fait; ainsi donc commençai-je.

Archi-Saint Pere, un Livre facrilége ; Depuis longtems en France répandu, Mériteroit d'être enfin confondu Par une Bulle ; & notre Compagnie Fft pour jamais à Rome trop unie, Pour endurer plus longtems un Auteur Qui de vos droits est le perturbateur. Des Libertez , dont l'abusif usage N'a d'autre but que le libertinage, Vont par Quesnel ôter de votre main Les grands Pouvoirs du Pontife Romain. En vain direz ; je vous excommunie ; Infolemment il répondra ; je nie Votre Anath me, attendu mon Devoir Qui me fait blanc , quand vous me faites:

noir.

Ce fol Auteur, en termes explicites, Du Vatiean veut regler les limites; Et volontiers cogneroit fur vos doigts, Quand vous touchez au Temporel des Rois.

Le menu Peuple, en lifant l'Ecriture, Voudra regler fa foi fur fa lecture: Puis il dira; nous n'avons pas befoin D'aller chercher l'Evangile fi loin; Nous le sçavons, fans recourir au Pape. Aller à Rome : hé fi ! c'est une attrape. Il nous suffit, pour arriver à Dier; D: pratiquer ce que dit faint Mathieu.

III A ce discours que dites-vous, caint Pére? Ne doit-il pas armer votre colère, Et vous forcer, pour une bonne fois, Foudres lancez, à soûtenir vos Droits ? Je le sens bien, réplique Clément Onze, En larmoyant, & n'ai le cœur de bronze, Lorsque je vois régner de tels abus. Mais faut souffrir, Pere Philotanus. C'est hazarder que de faire une Bulle; Et je crains bien qu'en France sans scrupule, Mon Nom fletri, mes sentimens bernez, On la renvoye avec un pié de nez Ne craignez tien ; j'ai parole absolue Du Grand Louis ; l'affaire est résolue Entre nous deux. Je dispose à mon gré De son esprir, par le moyen sacré Du Tribunal, où, quand je le confesse, J'en obtiens tout, pour peu que je le presse. Si vous doutez de ma sincerité, Je me fais fort qu'à votre Sainteté Il écrira Lettre formélle & vive, Pour vous prier que cette Bulle arrive ; En vous jurant qu'à son premier aspect Elle sera reçue avec respect En ce cas-là, dit-il, c'est autre chose. Mais, repartis-je, une petite clause Doit, s'il vous plaît, entrer dans le marché. Par mon moyen le Roi s'est relâché, Abandonnant son plus beau privilège; De son côté faut-il que le Saint Siège TI

soit complaisant, & qu'il condamne au fit Les yeux fermez, ce qu'en ce Livre-ci Nous jugeons être à nos desseins contraire, Tout ce qui peut.en un mot, nous déplaires Nous contredire, ou paroître appointé Aux sentimens de la Societé. Sans quoi, néant ; & vos Prérogatives Vont désormais passer pour abusives. Confultez-vous; tenez, voilà l'Extrait, Qu'en conscience & pour le mieux j'ai fair Sur le grand nombre il ne faut vous débattre Car d'un seul mot je n'en sçaurois rabattre Dans le détail des Propositions Peu trouverez de grandes Questions; Pour la plupart ce sont des babioles Qui font la noise entre les deux Ecoles, Des jeux de mots, des puerilitez, Dont les Partis au fonds sont entêtez. L'An.our de Dieu, la Grace, la Morale, Vous causeront peut-être du scandale; Vous aurez peur de les traiter trop mal Mais tenez bon, pourquoi cet animal, Avance-t-il dans son damnable Livre, » Qui n'aime Dieu, n'est pas digne de vivre » L'Homme, sans lui, n'est qu'erreur & peché ;

» Quand un Pécheur à lon crime attaché. » Vient à confesse, il ne faut point l'abfoudre ?

Sur ces Erreurs préparez votre foudre;

Point de foiblesse : & même, par hazard ; Quand la Morale & le Dogme ayant part A cette Bulle, y seroient en souffrance, Vous montrerez par-là plus de puissance. Vive, Saint Pere, un coup d'autorité Reçu partout dans la Chrétienneté ! Qu'un Pape est grand, qui peut forcer à croire

Ce que jamais, Leon, Pafcal, Gregoire, Ni ces fameux que l'on respecte tant, N'auroient osé soûtenir un instant ! Ah ! qu'il est beau de montrer que les Péres Grecs, & Latins, n'ont dit que des chimétes !

De faire voir qu'ils n'ont tien avancé; Qui par un Bref ne puisse être effacé! La primauté peut-elle mieux s'étendre; Qu'en condamnant un Auteur sans l'enten-

dre ?

Qu'en déclarant qu'il est de Dieu maudit, Sur ce qu'il n'a jamais pensé ni dit?

Je me rendrois, dit-il, à ta loquence Si de l'Europe, ainfi que de la France, Tu m'affûrois : mais des autres Etats, Comme du Roi, le maître tu n'es pas. Vous mocquez-vous, repartis-je, au Pontife :

Du Portugal jusques vers le Calife, Point ne verrez d'indociles humains N'accepter pas la Bulle à baise-mains.

113

Premierement dans toute l'Italie ; Il n'est Prélat qui sous vos Loix ne plie; Sont vos Valets, vos Coureurs, & de vous Ils recevroient l'Alcoran à genoux. S'il s'y trouvoit des Docteurs téméraires, Les enverriez ramer sur vos Galéres. Voyons ailleurs ; je puis des Allemands Répondre encore, ainsi que des Flamands; Le tout, pour vû que votre Confistoire Ne mette rien qui défende de boire. En même por ils boiront la santé Du beau Decret de votre Sainteté; Et puis à Rome écriront pour réponse Qu'ils ont souvent enyvré votre Nonce. Ne touchant point à l'Inquisition, -Les Espagnols avec dévotion Prendront la Bulles & même sans la lire Obligeront leurs Sujets d'y souscrire. D'ailleurs sçavez que la Société En Espagne a mainte Université. Thèse à Conimbre on soutiendrasur l'heure, Où je mettrai que main Supérieure, Non pas du Pape, ains du Dieu Sabahot A cette Bulle écrite mot à mot. Les Mandians, qui certes sont tous vôtres, Griront partout, que le Chef des Apôtres Ayant parlé, c'est un ordre divin Qu'adorer faut, ou bien être Calvin: Que le péché le plus irrémissible, Est de penser que vous êtes faillible :

IJG

Qu'un Chien plutôt pourroit Lune atrapper

Avec les dents, qu'un Pape se tromper; Et qu'en un mot, il n'est qu'un pur Athée, Par qui la Loi pût être contestée; Qui pût prêcher que Libere offusqué Par le grand nombre, & Vigile ont manqué.

Tant clabaudai, tant traitai de frivole La peur qu'avoit, qu'enfin fur ma parole Clément gagné me promit fon Decret. Je ne me vis jamais fi guilleret Que j'étois lots, & je fentis mon ame Se dilater comme un Amant qui pâme. Ah ' pour le coup, éxécrable Quefnel, Nous te tenons par un Bref folemnel ! Inceffamment l'on va te lire au Prône; Tu n'en auras que tout du long de l'aune.

Plume à la main, en brave Consulteur, Sans perdre tems je tire de l'Auteur Cent un Endroits, qu'habilement je tron-

que,

Si qu'en cent ans, je les donne à quiconque Peut mieux que moi, contraindre & bif-

Les mauvais sens que je sçûs leur donner. A l'Exposé Clément qui le confie, Le met en Bulle, & puis le qualifie De trente noms rassemblez en un tas, Parmi lesquels le faux ne manquoit pas, Le scandaleux, encor moins l'hérétique : Bref il versa tout ce qu'en sa Boutique IIG

Il put trouver de malédictions; Dessus Quesnel & ses Réfléxions. C'en est donc fait, & la Bulle est en forme.

Ne croyez pas qu'ensuite je m'endorme. Non; car après avoir dit grand-merci Au bon Saint Pere, à mes Patrons aussi, Dispos & gai, l'unigenit en poche, Devers Paris à grands pas je m'approche. De nos Coureurs je prens le Casaquin, Barbe, piés nuds, en un mot Capucin; Et me guindant en légére Caléche, Je me nommai Timothé-Delafleche : Au Révérend vins faire pié de veau; Puis far le champ me remis dans sa peau. J'envenimai jusques à ses entrailles. Bientôt après arrivant à Versailles, Graces au Pape, allai-je dire au Roy; Graces à vous, surtout graces à moi, Voici la Bulle, & dans votre Royaume Bientôt Quesnel plus bas qu'un vil atôme, Berné sera, méprilé, confondu, Mis à néant, & son Livre tondu. Mais en ceci défiez-vous, Grand Prince, D'un Cardinal, qui d'un air doux & mince, Viendra bien-tôt en termes patelins Vous engeoler de ses discours malins Contre la forme & le fond de la Bulle, Et tournera le Pape en ridicule. Traitez-le moi comme un petit mignon. Plus ignorant qu'un Prêtre d'Avignon

Ce

Ce Prélat eft ; & dans les Séminaires Il n'a jamais rien lû que les Saints Peres. Ce Dévot croit son Esprit bien paré , D'avoir blanchi sur le texte sacré , Et d'avoir mis dans sa cervelle en pile L'amas confus de maint & maint Concile. Peste du sot ! c'est bien la question , Que la lecture , & l'érudition! Il est pieux , me dit-on ? Les Apôtres Ne vivoient pas plus saintement ? à d'autres !

Il s'agit bien à présent de ses mœurs! Clément s'en rit; moi de même. Et d'ail-

leurs

Le Peuple outré, qui jamais n'examine, D'un feul coup d'œil canonife à la mine. Il a grand foin de regler fa maifon ? Donc il est Saint ! la plaifante raifon ! J'appelle un Saint, SIRE, en titre d'office, Un Cardinal qui fçait rendre justice Aux Loix du Pape, & qui, fans balancer, Reçoit l'Arrêt qu'il vient de prononcer. Jamais ne fut gainteté ni Science, Qui vaiût tant que cette obéissance. D'ailleurs ceLivrc, aujourd'huy fupprimé, A pat fon ordre été reïmprimé. La Bulle helas ! feroit bien mal lotie, S'il en étoit le juge & la Partie.

Il est encore un certain vieux Sournois . Grand chicaneur, qui mieux qu'un Hibernois

117

Escrimeroit en fine Scolastique ; Sçavant barbare, & ruzé Politique. Lorsque de Rote il étoit Auditeur, Avec Clément, alors son bienfaicteur ; Il eut souvent mainte querèlle & prise Sur les faux Droits que prétend votre Eglise.

Cet Archevêque au Pape veut du mal De n'avoir pas été fait Cardinal ; Et pour venger la tête & la Doctrine , Avec fureur il cabale , il fulmine Contre la Bulle : & maintenant c'est lui Qui de Quesnel est le plus ferme appui. De cette clique il en est trois ou quatre , Qu'au premier jour faut envoyer s'ébattre

En leur Province, où chacun dans son coin,

Pourra, s'il veut, nous abboyer de loin. Bientôt après je ferai l'Aflemblée De mes Prélats, où la Bulle d'emblée Sera reçûë ; & puis s'écrieront tous: Fapa Clément penfe & croit comme nous. I ar ce moyen cette Bulle acceptée In eternum fera chofe arrêtée, Un Dogme exprès, un Article de Foi.

C'eft bien pensé, me répondit le Roi ; Acheve done; sur mon pouvoir suprême Tu peux compter, & je te mets à même. Ve ser ne faut en un si beau chemin..... Non pas serai. Car dès le lendemain Lettre j'écris aux Prélats de ma clique, Où nettement mes volontez j'explique A ce fujet ; de leur foûmiffion Demandant Acte, & bonne Caution. Que s'ils montroient affez d'exactitude A m'obéir, fignes del gratitude Pleuvroient fur eux, du moins fur leurs Neveux....

On répondit au-delà de mes vœux.

Donc à Paris, en pompeux équipages A cinq Laquais, fans compter les deux Pages,

Vinrent bientôt joindre l'Archevêché Mes Prélats pleins d'un discours tout mâché.

Dambition, & d'orguëil le plus ample Devant leurs yeux avoient un bel exemple: Car rassemblés, tout bas pensoit chacun: Tel que je vois, n'a pas le sens commun; Petit Chafoüin, qui toujours les dents

grince ;

Et cependant Bénéfice de Prince Est pour cet Homme, & l'Ecarlatte aussi. Par quel moyen a-t-il donc réüssi ? C'est en montrant une fureur extrême Contre Quesnel. J'en veux faire de même, Et mériter d'avoir le chef couvert D'un Chapeau rouge, à la place d'un vert.

A leurs desir sj'attachois la fusée, Et leur tenois toujours l'Ameembrasée

119

Par l'amour propre. Enfin ce fut alors Que préfidant aux Evêques en Corps, Après fix mois paffez en préambule, Aveuglément ils reçûrent la Bulle Avec refpect : quelques-uns seulement Sans mon aveu, firent un Mandement, Dont se moqua le reste du Synode....

En cet endroit arrêtons Philopode : Dans ces fix mois qui se sont écoulez, Ne vit-on point rixes, ni démêlez? Ne parla-t-on dans toute la Séance Que des repas de la belle Eminence?... Pardonnez-moi ; la Proposition Sur le délai de l'Absolution Fit un grand bruit. Je le scavois bien, Trai-

tre,

Et ne conçois comment tu fus le maître Sur ce point là , de leur fermer les yeux. Je fis si bien, qu'ensin victorieux Je m'en rendis. De trop grande impor-

tance

Etoit l'affaire : auffi la remontrance De nos Docteurs ne fut d'aucun pouvoir, Non plus que celle au fujet du devoir. Sçavez-vous bien que ce délai févére, Si rigoureux aux Pécheurs qu'on differe, Est un Abus dont la societé Seroit la dupe : Et son Autorité, Qui doit un jour dominer tout le Monde, Dans ses desseins deviendroit inféconde,

Si

Si tout péché dans la Confession Ne trouvoit pas promte rémission ? Comment cela ? comment? C'est le mistère, Le fin du fin, & le nœud de l'affaire. N'en parlons plus. Ho ho ! mon bel Ami, Tu voudrois donc n'avoüer qu'à demi? Allons, de l'eau; zeste, d'une flaquée Avec la main sur sa jouë appliquée, Je lui fis faire un cri, mais dame un cri! Dans le moment j'en fus presque mari : Car l'eau bouillant sur sa face enflamée, Nous obombra d'une épaisse fumée. Cela fit pft Far la sanbleu j'eus peur Qu'elle n'allat consumer l'Orateur : Mais à l'instant je revis sa peau bise. En voudrois-tu d'une seconde prise? Non,s'il vous plaît ; la paix. Ecoutez bien, Je vous promets que je n'omettrai 1ien.

L'Ordre où je fuis est une Compagnie Vers un seul but entr'elle réünie; Et ce but est, par des moyens divers, De conquérir à la fin l'Univers. Ce beau projet est notre unique vice; Nous lui failons un entier sacrifice De tout le reste; & cette Ambition La place tient de toute passion. Dans nos maisons nous faisons maigre chére,

Et notre vie, au fond, est tres-austère. Point d'amitié qui se rapporte à nous; Mais, Espions l'un de l'autre jaloux,

121

Nous travaillons ensemble fort & ferme Pour parvenir à la fin au grand terme; Ficlaves vils d'un Général Romain, Qui tient nos cœurs & tout l'Ordre en sa main.

Dans ce dessein vous concevez, sans doute,

Que confesser est la plus sure route Pour obtenir un empire absolu. Par ce moyen tout nous est dévolu, Er nous puisons dans chaque conscience Tout ce qui peut nous donner connoissance De certains Faits, qui nous sont les garans De l'amitié des Petits & des Grands. Car lorsqu'on sçait à fond l'état de l'ame, On est reçu chez Monsieur, chez Madame A bras ouverts ; parce qu'adroitement On applaudit à leur déréglement. Si, par exemple, un Epoux à confèsse Vient s'acculer d'avoir une Maîtrelle; Ou qu'une Epouse, en terme équivalent; S'accuse aussi d'avoir quelque Galant, Je suis au fait du train de leur ménage. Pour accorder ce petit tripotage, Le lendemain je vais les visiter, Et volontiers je me fais écouter En déclamant contre la Jalousie. En fait de mœurs je l'appelle Héréfie : L'ulage, dis-je, & la saine Raison Evidemment en montrent le poison.

Lorlqu'on estné pour vivre deux ensemble, De part & d'autre on devroit, ce me semble, Ne croire rien que ce qui fait plaisir. Souvent de crime un innocent destr Est souvent de crime un innocent destr Est souvent de crime un innocent destr Dans la maison doit tenir l'équilibre. C'est le moyen de tout chagrin banir, Et le plus sûr pour faire revenir Celui des deux qui voudroit se soustraire Aux Loix d'Hymen. Oh ! l'agreable perc Pensent nos Gens; que j'aime se discours! A lui je veux me confesser toujours.

Ainfi du Riche, à la fortune immente, Je fais la Cour; j'approuve fa dépente. Au Tribunal s'il m'a dit que fon bien Etoit volé, chez lui je n'en crois rien. Mais je me fers de fon fecret, pour être Son Confident & devenir fon Maître. Ainfi de tous fubtils adulateurs, Adroitement nous captivons les cœurs. Par là régnant dans toutes les Familles, Nous engageons Peres, Méres & Filles, Garçons auffi, Servantes & Valets, A nous chérir & benir nos filets.

Mais de Quesnel la Doctrine infernale, A notre Empire infultante & fatale, Par sa rigueur nous mertoit aux abois; Car aux Pécheurs faisant porter le poids De leurs péchez, avant de les absoudre. Tous nos desseins il réduisoit en poudre. X ij

Qu'arrivoit-il de ces auftéritez ? Nos Tribunaux avilis, désertez, Vuides restoient. Ces Pécheurs ridicules-S'envelopoient au milieu des scrupules; Et resserrant tous leurs forfaits cachez, Sans notre aveu s'y tenoit attachez. Ils aimoient mieux ensevelir leurs crimes, Que d'un délai se rendre les victimes. Jeunes Garçons, tout au plus, quelquefois. Venoient encor nous conter leurs exploits. Du reste, un tas de dévotes Femèlles Nous ennuioient de pures bagatelles. Forte habitude avoient-elles au cœur ? Rien ne pouvoit les guérir de la peur D'une remise; & gardant le silence, Chacun restoit dans son indépendance.

Mais aujourd'hui notre *Unigenitus* Par fa Cenfure abroge cet abus. Le Sacrement, jadis de Pénitence, Va devenir fimple réminifcence De les péchez; devoir extérieur Du l'énitent envers fon Supérieur, Cérémonie artiftement trouvée Pour tout lçavoir, & donnant main-levée Du crime noir, nous faire autant d'Amis Et de Sujets, que de Pécheurs foumis. Le fier Délai, la honteufe Remife, Seront bientôt bannis hors de l'Eglife; Et les Pécheurs, aux heures de loifir, Du Tribunal se feront un plaifir. Il étoit donc de tres-grande importance, Que l'Assemblée approuvât la Sentence Qui déclaroit d'Hérésie entiché, Tout Confesseur ennemi du Péché, Tout Janséniste à long visage blême, Qui les Relaps menace d'anathême, Et veut qu'on soit hors de l'occasion, Avant d'avoir son Absolution.

126

Mais reprenons le fil de notre histoire? Mes chers Prélats attachez à ma gloire Scurent si bien soutenir mon parti, Qu'en aucun chef je n'eus le démenti. L'on disoit bien : que le Pape s'explique Mais à cela j'avois bonne réplique. Y pensez-vous ? un Pape sur ce point S'explique assez ; en ne s'expliquant point? C'est in petto qu'il retient sa Doctrine. Ce qu'on ignore, il faut qu'on le devine ; Et ce qui sort de dessous son bonnet, Sans Commentaire, est toujours clair & net. Je crois bientôt qu'on veut sur la sellete Saint Pierre asseoir, & là qu'il interpréte De certains sens qu'il a mis tout exprès! Point n'entendez ? eh bien ! courez après. Ainsi feignant de me mettre en colere, Je les calmois, ou je les faisois taire. Tant qu'à la fin, moi, Louis & Clement, Nous eumes tous parfait contentement. Ravi j'étois & transporté de joye, Julques au bout d'avoir suivi ma proye:

Quand Magistrats s'en vinrent sans raison Avec Clément faire comparaison.

Siège à Paris un Sénat de Druides, Qui pour des riens dressent des Pyramides, Et qui, depuis un petit Accident, Contre notre Ordre ont toujours une dent. Ces fiers Robins ont mis dans leur cervélle, Que du Royaume ils avoient la Tutélle. Parce qu'ils sont Docteurs en Droit Canon, Et dans la Chambre affis en rang d'oignon, Plus refrognez que d'antiques Satrapes, Si voudroient-ils lutter contre des Papes. Ces vieux Renards pleins de prétentions Crûrent pouvoir, par leurs restrictions, Mettre à l'abri de leurs longues Soutanes Ces Libertez qu'ils nomment Gallicanes ; Prétendant qu'eux, avec leurs Gens du Roi, Pouvoient restraindre un Article de Fois-Au grand regret de tout bon Catholique, Nous vîmes donc un Jugement Laïque Contre la Bulle en forme prononcé. Oh ! que Louis en parut couroucé ! Que son cœur fut sensible à cette offense !! Mais il mourut sans en tirer vengeance. Il mourut lors, l'incompatable Roi, Et par sa mort mit tout en desarroi.

En cet endroit permettez que je pleure. Notre Ordre, hélas ! est mort à la même , heure

Que ce Monarque, & sont à Saint Denis Dans son Tombeau nos Peres réünis. Car n'eft, ce pas mourir cent fois pour une, Que voir Crédit, Biens, Dignitez, Fortune, Tout dépérir ? que d'être regardez Comme vilains, honnis & dégradez ? Que de n'ofer paroitre dans la ruë, Sans que chacun nous montre au doigt, nous huë ?

Que d'être enfin réduits dans nos Maisons A régenter une troupe d'Oisons? Il est cassé ce joli moule à Lettre, Qui nous servoit quand nous plaisoit de

Mettre A la Bastille un Ennemi mutin, Ou l'envoyer à Quimpercorentin ! Loüis vivant, c'étoit nous seuls en Gaule; Qui l'Eprit Saint donnions desfus l'épaule: Entre nos mains étoit toujours remis Le fier Bâton semé de Fleurs-de-lys.

Bref, nous avions toujours nos poches plei-

nes

De bons Emplois, Bénéfices, Aubaines. Notre cher Prince, ou plûtôt notre Dieu, Il eft donc mort ! il faut lui dire adieu. Que je l'aimoiis ! j'en étos idolâtre. Son Ame auffi plus blanche que l'albâtre Sortoit toujours du facré Tribunal. Pourvû que tout paflât par mon canal, Abfous étoit; & par reconnoiffance, Un feul Rofaire étoit fa pénitence. O le bon Roi ! le grand Roi ! le faint Roi ? Faut-il auffi que la mort foit pour toi !

127

Il est parti dans la ferme assurance De joindre aux Saints un nouveau Roi de France.

Il est au Ciel, & nous dans ces bas lieux Nous demeurons conspuez, odieux. S'il cût vêcu quatre mois davantage, Sa mort n'eût pas été si grand dommage : Car purement & simplement le Bref Au Parlement apporté de rechef, Auroit passé. Réprimandes très-vives Auroient suivi, peines même afflictives. Les Partisans des fausses Libertez, Des Droits Royaux les François entêtez, Bon gré mal gré, quitrant leur entreprise, Auroient enfin souscrit à notre guile. Mais du Monarque à peine eut-on appris La triste mort, que voilà tout Paris Masque levé, qui crie & qui postule, Pour qu'au Saint Pere on renvoye sa Bulle. Livres en foule avec emportement Font en public le procès à Clement; D'autres déja flétris par l'Assemblée, D'un air nouveau viennent dans la mêlée, Qui séduisant les Badauds curieux, Fronder leur font le Pape à qui mieux mieux.

De ces Ecrits l'abondance étoit tèlle, Qu'en la Province une bonne parcèlle S'en répandit, & chacun fans danger, Soit par la Poste, ou par le Messager,

En

En fit venir ; si qu'en moins d'une année Toute la France en fut empoisonnée. Mes Substituts Nosseigneurs les Prélats Eurent beau faire un terrible fracas A ce sujet, & dans leurs Diocètes Bulle afficher ; on traita de fadaises Leurs Mandemens. Chapitres & Curez, Prestolets, Clercs, & même gens cloîtrez, Formant ensemble une commune attaque, Tous au Saint Pere avoient tourné cala-

que.

L'effronterie encor beaucoup plus loin Se poussa-t-elle. Il n'en faut pour témoin, Que l'insolence & l'erreur indocile Qui fit du Pape appeller au Concile, Quatre d'abord jettant le premier dard, Contre Clement levèrent l'Etendard, Firent l'Appel; disant que la querèlle Assembleroit l'Eglise universelle; Qu'en attendant, tous les Decrèts rendus, Les foudres piers, resteroient suspendus. Ah ! c'est ainsi que, lorsqu'on s'émancipe Dans la croyance, écarté du principe, De malen pis dans l'abîme tombé, On ne veut plus revenir à jubé. Car au Concile appeller d'une Bulle Qu'un Nom divin autorile, intitule, D'ailleurs reçue, & confirmée en corps Par mes Prélats, & par ceux de dehors, N'est-ce pas là, malgré tous les murmures, Faire juger Dieu par les Créatures ? Y

129

Oh ! l'Hérétique est à bout, excédé, Quand il se fert d'un pareil procédé ! Dans tous les tems d'epuis l'Arianisme, Des Novateurs il annouça le schisme.

Pour décrier ces Appels factieux; Aux Cabarets, & dans les mauvais lieux J'allai, mettant fur chaque cheminée; Rome a parlé, l'Affaire est terminée. Bref, tant le dis, que Rome avoit parlé, Que par ma foi j'étois égofillé. Abandonnant aux Capucins, aux Carmes, Le soin zelé de donner des allarmes, Et menacer des foudres préparez Les mécroyans, du vrai dogme égarez, Je fis à Rome une seconde course, Et demandai pour derniere ressource, Ou Bulle, ou Bref, Lettre, ou je ne scai.

Qui pût donner un véritable effroi. J'en tirai donc Miffive Pastorale Qui foudroyoit d'avance la Cabale Des Appellans en termes les plus forts; Les condamnoit tant eux, que leurs Con---

Sortis du sein de l'Eglise Romaine, Et les livroit à l'éternélle peine 1960 facto, si, voyant cet Écrit, L'Unigenit n'étoit par eux souscrit. En beaux draps blancs tu me mets, dit le Pape.

Jesne crois pas qu'un autre m'y ratrape

Sur ta parole, hélas ! j'ai trop compté, Et je crains bien d'être décrédité, Pour t'avoir crû : mais faut sortir d'affaire De notre mieux. Vous en viendrez, Saint-Pere,

A votre honneur, répondis-je à l'inftant. Je mentois bien ! puisque fi mécontent En France on fut des termes de sa Lettre, Que peu de gens voulurent s'y soumettre. Le Parlement, sur l'avis du Parquet, Sçut bien rabattre & Rome & son caquet. Il censura les paroles très-dures, Les faussetz, & les grosses injures, Dont il jugea ce Libèlle farci. A son *inftar* d'autres Sénats aussi De pur abus traitérent les menaces, Dont il usoit envers les Contumaces. Et ces Arrêts dans leur stile étoient tels, Qu'ils sembloient tous seconder les Appels,

Sortant auffi de la douce indolence, Le Cardinal rompit enfin filence, Et du grand Schifme arborant le Drapeau, Plus ne penía qu'il portoit un Chapeau, Qui l'obligeoit à verfer goutte à goutte Plûtôt fon fang, que faire banqueroute Si méchamment au dogme de la Foi. J'elperois bien qu'il demeureroit coi, Loríque je vis trépasser de la pierre Le Prélat borgne, Ennemi de faint Pierre; Qu'ayant perdu sonMaître & souffleur, Il deviendroit dans la suite meilleur,

Je m'abulois; car son Appel en forme Est contre Rome un attentat énorme. L'ingrat qu'il est méconnoit par ce trait, Mille bienfaits, ausquels j'ai grand regret.

Bientôt après renforçant la Cabale, S'émeut auffi toute la Capitale; Et le Chapitre, imitant lon Palteur, Fit lon Appel en fade Adulateur. Prêtres, Curez⁶, de faint Benoît les Moines, Et d'Augustin les opulens Chanoines, A l'Oratoire incorporez soudain, Contre Clement levérent tous la main, En soutenant que leur Cause étoit bonne.

Mais que dirai-je ici de la Sorbonne ? Ecole, helas ! qui régloit autrefois Les sentimens des Papes, & des Rois, De la foi pure ardente Protectrice, Le Bouclier & la Mere nourrice ? Elle a failli cette Université ! Cette Sorbonne, en qui la Vérité Croyoit trouver un éternel azile, A fat auffi son Appel au Concile? J'eusse donné sur le champ volontiers, De mes Prélats troc pour troc les deux tiers Cent Facultez & d'Espagne, & de Flandre, Si la Sorbonne eut voulu se déprendre. Par son exemple à la file entraînez, On ne voit plus que Pré'ats subornez: Siege vacant, même on voit des Chapitres Etre Appellans, sans aucun droit ni titres; Et

Et plus encot de malotrus Bourgeois Joindre aux Curez leur imbécile voix. Mais ce qui plus me flate & me console ; C'est que malgré cette sçavante Ecole, Le plus grand nombre est de notre côté ; Le temoignage en doit être écouté; Public il est; voix divine il renferme. C'est sur cela qu'insiste fort & ferme Le Mandement de Monsieur de Soissons. Je l'ai porté dans toutes les Maisons ; Et j'ai tâche de séduire le Monde Par son beau stile, avant qu'on y réponde. Le tout en vain: car en moins de deux mois Double Réplique est venue à la fois. Un grand Docteur travaille à la troisiéme; Mais mieux que tous je la ferai moi-même: Car les Extraits des Evêques lointains, Les trois quarts faux, sont l'œuvre de mai mains.

Pauvre oillons! c'est pourtant grand do-

mage

Qu'il soit tombé ce triomphant Ouvrage; Que son Sophisme ait eté démasqué, Quoiqu'à l'abri d'un Passage tronqué, Et soûtenu des regles de Logique, Dont l'art faisoit mon esperance unique. Auffi d'écrire il étoit bien pressé : Bien plus que lui j'y suis interessé : Car qui ne sçait qu'en toute cette affaire, Ce Présat n'est qu'un Auteur honoraire ?

Z

13.4

De mes desseins me voyant débouté, Qu'ai-je donc fait en cette extrémité ? Voilà la Bulle, ai-je dit, confonduë; De mes Prélats l'unité prétendue Coulée à fonds ; l'Universalité Est désormais un mensonge éventé. Mes Prélats morts, adieu la gratitude Qui les joignoit à moi par habitude. Quant à présent n'étant maître de rien; Je ne puis plus les flater d'aucun bien. Ainsi bientot je m'attends & je compte Que la plûpart sans remords, & sans honte, Pour rendre aussi leur Temporel plus sur, Appelleront au Concile futur. 'Au seul Régent la faute j'attribuë. Si de la Foi son ame étoit imbuë, De son cher Oncle il auroit surement Suivi les pas, & la Bolle autrement Auroit tourne; mais bornant sa puissance 'A bien régler la Guèrre & la Finance, Il a voulu, trop indulgent, trop doux, Se ménager & la chévre & les choux. Il a laissé liberté toute entiere De faire honneur, ou la nique au Saint Pere: Et répétant toujours je veux la Paix, Il nous malmeine & nous trouble à jamais, Nos Tribunaux déja les Araignées Ont pollué par cinq ou six lignées ; Et de Sermons avec tant d'art appris, Pas uu seul mot ne se prêche à Paris.

Philippe ſçait, fans qu'il y remédie,
Qu'au Tribunal, comme à la Comèdie,
Je ſuis contraint de donner un billet.
La cauſe il est que le Sexe doüillet
S'enthume, allant en voiture bourgeoise
Faire viser son Absoute a Pontoise.
Bref, il est sûr que s'il avoit voulu,
La Bulle & moi, nous aurions prévalu.

1732

Pour le punir & venger la déroute De tout notre Ordre, or en secret écoute. Ce qu'en mon chef je trame contre lui ; Et ce dessein n'est pas pris d'aujourd'hui Je vas, je viens & je suis en Campagne Depuis six mois, pour soulever l'Espagne Contre la France; & bien-tôt l'on verra Si de ce foudre il en appellera. Traité conclu, (j'en ai signé la Lettre,) Nous commençons par Philippe démettre De fa Régence ; & de l'Escurial Le feu viendra jusqu'au Palais Royal : Puis enverrons le Maître à Pampelune Où sur le champ finira sa Fortune. Tout cet argent, dont il se croit muni, Ne tiendra pas contre un Alberoni. Regent mettrai de notre faciende, Selon-mon cœur, & tel que le demande L'état présent de la Societé. Le coup est proche, & très-bien concerte. La malepeste! un Regent trop habile Connoît notre Art, & le rend inutile.

136

the

J'aime bien mieux un Prince peu lettré ; Dans ses conleils par moi seul inspiré. A Loyola sera toujours finistre, Qui seul peur être & Regent & Ministre 3 Rien ne pourrions apprendre à celui-ci s Qui connoit tout, doit nous connoitre aussi. Mais je lui garde une subtile botte ! Auffi faut voir comme diable je trotte Pour réuffir ! Surpris ne soyez pas, Qu'en sommeillant m'ayez trouvé si las. Si vous voulez en sçavoir davantage, Tous mes Papiers j'abandonne au pillage; Les voilà tous, prenez les. Je les pris: Mais ne pouvant lire dans les Ecrits, Car à l'instant le jour alloit se clore, Je le lâchai. Le Diable court encore.

FIN

FAUTESACORRIGER

Pag. 15. lig. 2. brits, lisez brit. pag. 18. lig. 3. doit. lisez daie. pag. 24. lig. 16. qu'il lisez qu'ils. pag. 39. lig. 10. Que je devrins, lisez Quand je devrins. pag. 40. lig. 2. qu'on pût. lisez qu'an pût. pag. 42. lig. 13. fi téllement. lisez fi téllement. pag. 44. lig. 19. pout ça lisez pour ça pag. 46. lig. 5. E ça lisez Et ça. pag. 54. lig. 1. ni. lisez B'y. pag. 79. vers 23. & 24.

Vous l'a fait aller à Confesse, Sans le faire aller à la Messe.

Vous l'a fait aller à la Messe. Sans le faire aller à Confésses

NOTES SUR PHILOTANUS.

137

PAGE 102. V. 9. d'Unigenit le monstrueux mystere.) UNIGENITUS est le nom de la Constitution du Pape Clement XI.par laquelle le Nouveau Testament du P. Quesnel est condamné comme un Livre dangereux, scandaleux, hérétique, &c.

Pag. 103. V. 4. (l'avois trente ans,) c'est l'àge de Ravaillac.

Ibid. Vers 7. le Natif d'Agoulême.) c'est François Ravaillac qui tua Henry IV. Roi de France le 14. Mai 1610.

Ibid. Vers 21. Forfaits divers :) on peut confulter la morale pratique des Jefuites par M. Arnauld Docteur de Sorbonne.

Ibid. Vers 22. l'Ordre, &c.) La Société des Jesuites. Ignace de Loiola Gentilhomme Espagnol en est le Fondateur. Il obtint du Pape Paul III. l'approbation de son Ordre par deux Bulles, l'une de 1540. & l'autre de 1543. La Société ne fût pas plutôt approuvée par le Pape, qu'elle se répandit dans tous les Pays du monde, où Saint Ignace envoya ses Compagnons pendant qu'il se tenoit à Rome d'où il gouvernoit tout son Ordre. Il est surprenant combien les Jesuites se sont multipliez en peu de tems. En 1545, ils avoient déja dix Maisons. En 1556. à la mort de Saint Ignace ils avoient douze grandes Provinces : en 1608. Ribadaneira compte 29. Provinces avec deux Vice-Provinces comprenant grand nombre de Maifons, & plus de dix mille Jefuites. Enfin dans le Catalogue imprimé à Rome en 1679. on trouve trente-cinq Provinces, deux vice-Provinces, & près de dix huit mille Jefuites. Ces Provinces fe font répanduës dans tous les Royaumes de l'Europe; en Afie, depuis la mer Méditerranée julqu'âux extrémitez de la Chine, & dans l'Amerique feptentrionale & meridionale : l'Afrique même n'a pas été éxemte de cette contagion, puifqu'ils ont pénétré autrefois julqu'en Ethiopie.

En 1550. c'est-à dire, sept ans après leur Institution, ils obtinrent par le Cardinal de Lorraine des Lettres du Roi Henry II. pour être reçûs en France avec pouvoir d'enteigner à Paris & non ailleurs. Quatre ou cinq ans après, ils présentérent ces Lettres au Parlement, qui dès ce tems-là ne jugeoit pas autrement bien de ces Missionnaires Espagnols.

La Cour ordonna que ces Lettres feroient communiquées à l'Evêque de Paris (Jean du Beliay) & à la Faculté de Théologie. Ce fût pour lors que cette sçavante Ecole donna ce fameux Decret, qu'on peut appeller une espéce de Prophétie, dont nous voyons aujourd'hui l'accomplissement. Elle déclaroit dans ce Decret, qu'il lui sembloit que la Société des Peres sestit dangereuse en matiere de Foi; (ce sont ses propres termes) capable de troubler le repos de l'Eglise; de renverser l'Ordre Monastique, & de détruire plútôt que d'édisier.

Les obstacles que les Jesuites trouverent de la part du Parlement, de l'Evêque de Paris, & de l'Université ne servirent qu'à les rendre plus actifs. Ils firent tant, qu'ils obtinrent de François II. des Lettres adressées au Parlement, qui lui ordonnoient de vérisser l'établissement de la Compagnie des Jesuites dans ce Royaume. Pour engager la Cour à leur accorder ce qu'ils demandoient, ils offrirent de fe foûmettre au Droit commun, & de renoncer à tous priviléges à eux accordez par le Saint Siége, qui euffent pû être contraires à l'autorité des Evêques, Curez, Colléges, Univerfitez ; aux Coutumes & Libertez de l'Eglife Gallicane, & aux conventions faites entre nos Rois & les Papes.

Néan 1 oins la Cour rendit un Arrêt, par lequel elle renvoya la question d'approuver, ou de rejetter ce nouvel Ordre, à un Concile universel, ou à l'Assemblée de l'Eglise Gallicane; c'est tout ce qu'ils pûrent obtenir du Parlement.

Enfin le Cardinal de Tournon agit fi puiffamment pour eux au Colloque de Poiffy, que l'Assemblée des Prélats les reçût, 2 condition qu'ils prendroient un autre nom que celui de Jesuites & de la Compagnie de Jesus, parce que l'on trouvoit ce nom trop superbe.

Aufli-tôt les Peres Jefuites firent l'ouverture du Collége de Clermont, qui leur avoit été donné par Guillaume du Prat Evêque de Clermont, fils du Chancelier du Prat. Ils mirent au-deflus de la porte cette infcription : Collegium Societatis Tefu. Depuis ils l'ont ôtée & y ont fubftitué celle-ci : Collegium Ludovici Magni, fur quoi un de leurs Ecoliers à fait ce Diftique :

Suftulit hinc tesum, posuitque insignia Regis Impia gens: alium non colit illa Deum.

L'Université ne manqua point de leur faire interdire par son Recteur la liberté d'enseigner. Les Jesuites ayant présenté Requête à l'Université pour y être incorporéz, l'affaire fût portée au Parlement : deux fameux Avocats, Etienne Pasquier pour l'Université, & Pierre Verforis pour les Jeluites, plaiderent cette caufe avec autant d'éloquence que de chaleur. Baptifte Dumeinil Avocat du Roi, conclut contre ces Peres. Néanmoins on fe laisfa perfuader alors que les Jeluites pourroient fervir l'Etat & la Religion contre les Huguenots, dont les erreurs & les factions agitoient le Royaume. La caufe fût appointée, & il fût permis aux Peres d'enseigner par provisions. Ceci se passa fous Charles IX. en 1564.

Ils jouirent de ceprivilége sans être inquiétez, jusqu'en 1594. que l'Université recommença ses pourluites : elle sçavoit que le Parlement regardoit alors les Jesuites comme des Emissaires d'Espagne, & comme des gens. plus propres à former des divisions dans l'Etat en faveur des Espagnols, qu'à servir la Religion contre les Huguenots. Elle présenta donc sa Requête à la Cour, & apres avoir expolé « Que les désordres qu'elle avoit souf-» ferts, avoient été causez par une certaine » Secte originaire d'Espagne & des environs, » qui prenoit la qualité ambitieuse du nom » de tesus, laquelle de tout tems, & spécia-» lement depuis les troubles, s'étoit ren-» due partiale & fautrice de la faction Ef-» pagnole, chofe dès son avenement prévue » par les SUPPLIANS, & notamment » par le Decret de la Faculté de Théologie, » qui portoit qu'elle enfreignoit tout Ordre, » tant politique que Hierarch que : que cette » Société, il y avoit trente ans, loríqu'elle » n'étoit pas épandûe par les autres Villes de » la France, ayant présenté sa Requête pour » être incorporée à l'Universiré, la cause » avoit été appointée au Confeil, & ordon-» né que les choses demeureroient en l'état. 5. qu'elles étoient, c'eft-à-dire, que les Je-5. fuites ne pourroient rien entreprendre au 5. préjudice de cet Arrêt. A quoi ils n'avoient 5. pas latisfait; mais, qui plus eft, le mélant 5. des affaires d'Etat, avoient fervi de Minif-5. tres & d'Elpions aux Elpagnols, comme il 5. étoit notoire à tout le monde : Que l'Inf-5. tance appointée au Confeil, n'ayant point 5. été pourfuivie, ni même les Plaidoyers le-5. vés de part & d'autre, étoit par ce moyen 5. périe. Elle concluoit qu'il plût à la Cour 5. ordonner que cette Secte fût exterminée, 5. non feulement de l'Université, mais ausfi 5. de tout le Royaume, requérant pour cet 5. ordonner que Cette Secte fût exterminée, 5. non feulement de l'Université, mais ausfi

La Requête fût répondûë, & les Jesuites assignez au premier jour. Les Curez de Paris intervinrent & furent reçûs Parties : ils se plaignoient que les Jesuites entreprenoient sur leurs fonctions, & troubloient toute la Hierarchie Ecclésiastique. Ils choissirent pour leur Avocat Louis Dolé; Claude Duret sût celui des Jesuites., & ce sût M. Antoine Arnauld qui plaida pour l'Université.

C'eft le Plaidoyer de ce dernier, qui a été appellé le PECHE' ORIGINEL des Arnaulds : en effet, peu de perfonnes ignorent, jufqu'où la Société a porté fon reflentiment contre cette illustre & fainte famille.

Ibid. Vers 29. Prêtre Berulien.) C'eft-à-dire, Prêtre de l'Oratoire de France, parce que cette Congregation a été établie en France par le Cardinal de Berule. Elle a été ouverte à Paris le 11.Novembre, jour de Saint Martin en 1611. C'eft auffi le Cardinal de Berule qui a amené les Carmelites en France en 1603. Il eft mort en 1629. le 2. Octobre en célébrant la fainte Messe, à ces mots du

A a 11]

(142)

Canon : Hanc igitur oblationem, Ec. sur quoi

Cæpta sub extremis nequeo dùm Sacra Sacerdos. Perficere, at saltèm victima perficiam.

Il est enterré dans l'Eglise des P. de l'Oratoire de la ruë Saint-Honoré, & son cœur est dans celle du grand couvent des Carmelites Fauxbourg Saint-Jacques. Le P. Quesnel est mort en Hollande le 2. Decembre 1719. âgé de 83 ans & quelques mois.

Page 104. Vers 23. Que dira-t-on meshui de Molina ?) Louis Molina Jesuite Espagnol., Auteur du système sur la Grace, tant débatu dans les fameuses Congrégations, De auxiliis, dont la premiere se tint le 2. Janvier 1598. Elles ont duré environ neuf ans sous les Papes Clément VIII. & Paul V.

Ce Jesuite professit depuis long-tems la Théologie dans l'Université d'Evora en Portugal, lorsqu'il sit imprimer pour la premiere fois en 1588. à Lisbonne son Livre de la *concorde de la Grace & du Libre Arbitre*. Ce Livre contient le Pélagianisme avec les subtilitez que les Jesuites ont inventées pour faire passer plus aisément le Pélagianisme : telles que sont la Science moyenne & le Congruisme, en quoi confiste la nouveauté du système que Molina dit lui-même n'avoir été enfeigné par personne. Molina & quantité d'autres Jesuites, avoüent de bonne foi que Saint Augustin, non plus que les autres Peres, ne connoissient point ce système.

La Science moyenne & le Congruisme sont appuyez sur cette monstrueuse maxime ; que le 1 bre Arbitre dispose en Souverain des seeours de Dieu, & qu'il fixe à son gré le succès, ou l'inutilisé. de ces secours, sans que Dieu décide fur un point si important. L'homme, dit Molina en propres termes, peut sans scrupule partager avec Dieu la gloire de son salut, & se glorifier de la ecopération de son Libre Arbitre à la Grace.

Le Livre de Molina n'eût pas vû le jour , qu'il excita de grands troubles, & causa un soulevement universel. Il y eut même quelques Jesuites qui s'éleverent contre avec beaucoup de force; mais de tous ceux qui vivoient alors, il n'y en a point qui s'y soit opposé plus vivement que Henry Henriques Jesuite Portugais. Il étoit entré dans la Société dès l'anné 1552. & est mort à Tivolien 1603. Il a professé à Salamanque : voici quelques-unes de ses paroles. » (a) Il s'éleve » (Molina) à la façon des Hérétiques, avec » impudence contre les S. S. Peres qui ont » été remplis de l'Esprit de sagesse, & il pro-» nonce contr'eux des blasphêmes . . . » Il est suspect dans la Foi, & passe les bor-» nes de la témérité même : enfin, poursuit » Henriques, il avance certaines choies tou-» chant la Prédestination de Dieu, qu'il » étend jusqu'à la personne des Apôtres, » qui sont erronnées & peut-être même héré-» tiques, & qui sont contraires a l'Ecriture. » Il n'est pas possible de corriger son Ou. » vrage, étant tout pétri de dogmes dange-» reux & erronnez, qui se trouvent expri-» mez en une infinité d'endroits; car ce Li-» vre (c'est toujours Henriques qui parle) » prépare la voye à l'Antechrift, par l'affec-» tation avec laquelle il reléve les forces na-» turelles du LibreArbitre contre les mérites

(a) Premiere censure de Henriques Jesuite, contre la Lizze de Molina en 1994. (144) 27 de Jesus-Christ, les secours de la Grace, 28 la Prédestination, &c.

» (a) Si une telle doctrine vient à être » foutenue par des hommes adroits & puif-» fans, qui foient membres de quelque Ordre » Religieux, elle mettra toute l'Eglife en pé-» ril, & caufera la perte d'un grand nom-» bre de Catholiques. Que doctrina, fi à viris aftutis ac potentibus alicujus familiæ defendatur, afferet periculorum diferimen toti Ecclefiæ, & ruinam multis Catholicis. Tel ett l'horofcope que faifoit Henriques de la doctrine de Molina, près de fix-vingts ans avant la Conftitution Unigenitus.

Ibid. Vers 24. De Lessius, Escobar, Diana.) Lessius étoit de Braban : il entra dans la Société en 1572. âgé de 18. ans, & a vécu jufqu'en 1623. Il a laissé quantité d'Ouvrages de Théologie:les Jesuites l'ont voulu faire passer pour un Saint-: ils ont gardé de ses Reliques, & lui ont supposé des miracles; cependant il a enseigné des maximes abominables sur la Morale. Etant venu enseigner la Théologie à Louvain avec Hamelius son Confrere, ils debiterent d'un commun accord le nouveau système. La Faculté de Théologie fit en 1587. une censure dans les formes, des Propositions tirées des écrits de ces deux Jesuites.

Escobar étoit un autre Jesuite Espagnol & célébre, qui a compilé & redigé en un Corps toute la morale des Jesuites. Voyez les Lettres Provinciales.

Diana n'étoit pas Jesuite, mais il étoit si fort uni de sentimens avec ces R. R. P. P. qu'il a presqu'autant d'autorité chez eux, que s'il avoit eu l'honneur d'être de leur Société.

(a) Seconde censure de Henriques en 1597.

Ib d. Vers 25. Morale Tambourine.] Tambourin, Jefuite Italien, s'eft rendu célébre par ses opinions & ses décifions relachées, que ceux de son parti appellent raisonnables.

Ibid. Vers 26. De Lovola la flateuse doctrine.] On lit dans d'autres Editions : Du grand Vasquez la flateuse &c. Vasquez étoit un lèfuite Espagnol que les Peres de la Compagnie appellent le Saint Augustin d'Espagne; il est plus célébre par quelques questions incidentés, que par un système de Morale particulier : il soûtient, par exemple, Disp. 167. Ch. 4. que les Ecclesiastiques ne sont pas proprement sujets des Princes. Ecclesiastici verè non sunt subditi Principibus, cum ab iis puniri non possint.

Ibid. Vers 27. Le Furet Pascal.] Blaife Pascal, un des plus beaux & des plus grands. Génies du Regne de Louis XIV. Le Diable l'appelle Furet, à cause des recherches & desdécouvertes qu'il a faites dans les Livres de leurs Auteurs, de leur doctrine sur l'aumône, la fimonie, les larcins, les meurtres, les reftitutions, l'amour de Dieu, & la confeifion à laquelle ils ont apporté de si grands adoucissemens, que les pechez qu'ils n'ont pû excuser; sont si aisez à effacer par leurs nouvelles méthodes, que, comme ils le difent eux-mêmes, les crimes s'expient aujourd'hui plus alégrement alacrius, qu'ils ne se commeitent. Imag. Prim. Sxc. L. 3. Ch. 8. Voyez les . 6.7. 8.9. Lettres Provinciales, & sur tout la dixième. M. Pascal naquit à Clermont le 19. Juin 1623. Son pere étoit Étienne Pascal, Préfident en la Cour des Aydes. Il mourut le 19. Août 1662. agé de 39. ans & 2. mois. Pag. 105. Vers 1. Ni des Arnaulds la Famille.

atharnée.] Voici quelle étoit cette famille : Antoine Arnauld célébre Avocat, fi connu par le fameux Plaidoyer qu'il fit pour l'Université contre les Jesuites en 1594. épousa la fille unique de M. Marion, qui a été Président & Avocat. Général au Parlement de Paris : il eût d'elle vingt enfans, dont le premier fut Robert Arnauld d'Andilly, connu par tant d'Ouvrages célébres, & pere de M. Simon Arnauld de Pompone, Ministre d'Etat: & le dernier fut le Docteur. Il n'en restoit plus que dix quand le pere mourut ; quatre garçons & fix filles. Des deux autres garçons, Bun fut Henry Arnauld Evêque d'Angers, & l'autre étant Lieutenant de la Mestre de Camp des Carabiniers, fût tué au service du Roi.

Les fix filles ont toutes été Religieufes à Port-Royal; car Madame le Maître, l'aînée de toutes, & mere de ces deux grands hommes M. le Maître, fi célébre dans le Parlement de Paris, & M. de Sacy⁴, fi connu par fes Ouvrages Ecclefiastiques, prit aussi l'habit dans cette fainte Maison, dès qu'elle fe vit veuve.

La mere de ces faintes filles s'y étoit aufi fait Religieuse avant Madame le Maître; & les fix filles de M. Arnauld d'Andilly ayant pareillement pris l'habit dans la même Maifon, cette heureuse mere eût cette confolation fi rare & fi finguliere, de mourir Religieuse au milieu de douze filles, ou petites filles, toutes Religieuses comme elle. La Mere Angélique & la Mere Agnès toutes deux Abesse de Port-Royal, ont été deux prodiges d'esprit & de piété; & la premiere, après avoir reformé fa Maison, en reforma ensuite plusieurs autres de son Ordre, dont elle a eu la gloire d'être la premiere Reformatrice. Elle cût le bonheur d'étre connuë trèsparticulierement de S. François de Salles, qui avoit conçû d'elle une grande estime : la Reforme qu'elle établit dans l'Abbaye de Maubuisson, fût l'occasion de la liaiton qu'elle cût avec le fameux Abbé de saint Cyran, qui fút celui dont Dieu se fervit pour jetter les premiers fondemens de tout le bien qui s'est fait à Port-Royal.

Le Diable a raison de se plaindre ici dela famille des Arnaulds; car il n'y en a pointqui ait fourni plus de sujets tous illustres, & qui ont d ins leur maniere tous travaille à la destruction du regne du Démon, ou de celui des Jesuites, qui est la même chose, soit par la sainteté de leur vie opposée à leur morale corrompue, soit par leurs Ecrits qui combattoient & leur morale & leur doctrine. Tels sont entr'autres le Livre de la fréquente Communion par M. Arnauld Docteur de Sorbonne, qui est la Refutation d'un écrit fait par le Pere Sesmaisons Jesuite: Son Livre de la Tradition de l'Eglife fur la Pénitence & sur l'Eucharistie : Apologie des S. S. Peres sur la Grace contre le Jesuite Antoine Girard : les Ecrits de M. de Sacy lesquels ne contenant que la Doctrine des saintes Ecritures & des S. S. Peres, sont par conséquent contraires à ceux des Jesuites, &c.

Pag. 105. Vers 23. . . . & celle de Baïus] Michel Baïus étoit un Docteur de Louvain, homme d'une grande fimplicité, d'une confcience timorée, d'une piété tendre & d'un grand fçavoir. Il fût fait Docteur en 1550. & fût nommé l'année fuivante par l'Empereur Charles V. à la place de Professeur pour l'Ecriture fainte ; dans la fuite il fût Doyen du Chapitre de faint Pierre de Louvain. I avoit été envoyé avec deux de ses Confreres au Concile de Trente par ordre du Roi d'Efpagne, & par le choix de l'Université.

Il avoit fort étudié les Peres, & en particulier faint Augustin. Les Scholastiques Modernes, & sur tout les Jesuites qui n'aimoient point ses principes, & le langage qu'il avoit puisé dans faint Augustin & les autres Peres, s'efforcerent a le rendre odieux, & fomenterent cet orage qui aboutit à la Bulle qui fut donnée en 1567. On dénonçi au Pape Pie V. 76. Propositions dont quelques-unes étoient de Baius, & ne contenoient que la pure Doctrine de faint Augustin, telle que la 16.. L'obeissance que l'on rend à la Loi sans la charité n'est pas véritable ; ou la 37. Tout amour de la créature raisonnable, est ou la cupidité viciense, par laquelle on aime le monde, & que saint tean défend, ou cette louable charité, par laquelle on aime Dieu, & qui est repandue par le Saint-Esprit; d'autres étoient mauvailes, d'autres capt:eufes, d'autres même contradictoires entr'elles; mais ces Propositions n'étoient point de Baïus. On obtint une Bulle qui, fans parler de Baius, condamnoit les 76. Propositions comme étant respectivement hérétiques, erronnées, suspectes, téméraires &c. Le Pape ne fixa point la qualification qui convenoit à chaque Proposition, & ne détermina point le sens dans lequel chacune étoit condamnable. Il se contenta de dire dans la même Bulle qu'il y en avoit plusieurs qu'on pouvoit soutenir.

Selon qu'on place différemment une virgule, la Bulle dira qu'on les peut seut seutenr en rigueur, & dans le sens propre; ou elle dira que quoiqu'on les puise soutenir, le Pape les condamne aans leur sens propre. Cette virgule causa de grandes grandes difputes. La Faculté de Louvain demanda d'être éclaircie touchant cette malheureufe virgule, & pour éclairciffement, on lui envoya de Rome un Exemplaire imprimé de la Bulle, où il n'y avoit ni points, ni virgules depuis le commencement julqu'à la fin. Cet Exemplaire est déposé dans les Archives de la Faculté de Louvain.

Baïus adreffa au Pape une Apologie trèsrefpectueule, mais il reçut pour toute réponfe qu'il cût à fe foûmettre fans tergiverfation, & on le regarda comme ayant encouru la cenfure par cette démarche. La confcience timorée de Baïus, que l'idée feule de cenfure allarmoit, le porta à accorder ce qu'on éxigeoit de lui. Il abjura fans fçavoir ce qu'il abjuroit, & Morillon Grand-Vicaire du Cardinal de Granvèlle Archevêque de Malines, lui donna une abfolution dont il n'avoit pas befoin.

Gregoire VIII. ayant fuccedé à Pie V. donna une feconde Bulle fur le même fujet à la follicitation du P. Tolet Jefuite, depuis Cardinal, & qui étoit alors Prédicateur du Pape. La Bulle de Gregoire VIII. ne contient que celle de fon Prédeceffeur en entier, avec un Préambule. Tolet porta cette Bulle à Louvain en 1580. Il la lut à la Faculté, & l'engagea à l'accepter; il éxigea même une acceptation particuliere de Baius qui la lui accorda par les mêmes motifs qui l'avoient porté à acc-pter la premiere.

Au refte, ces deux Bulles n'ont jamais été reçûes canoniquement par l'Eglife, & enparticulier par l'Eglife de France, comme on le peut voir dans la feconde Lettre du P. de Gennes à M. l'Evêque d'Angers, & dans l'Inftruction Paftorale de M. le Cardinal de Noailles de Janvier 1719.

Pag. 105. Vers. 24. Autant vaudroit lire fansenius.] Corneille Jansenius Docteur de Louvain, & depuis Evêque d'Ypre, naquit en 1585. en Hollande au Village d'Acquoy près de Leerdam & de Roterdam. Son pere s'appelloit Jean Otto. Sa famille étoit demeurée dans la Religion Catholique. Il fit ses études à Louvain, & ce fut à cette occasion qu'il prit le nom de fansenius, c'est-à-dire, fils de Jean. Il puisa dans cette célébre Université les sentimens de faint Augustin sur la Grace, qui s'étoient confervez dans leur pureté dans la Faculté de 7 héologie, & qu'elle avoit défendu avec tant de zéle contre les nouveautez des Jesuites. Il connut l'Abbé de Saint Cyran, & ils se mirent tous deux sous la conduite de Fromond. Son application à l'étude ayant altéré sa fanté, on l'obligea de changer d'air & de climat. Il passa un tems confidérable en France, où il cimenta fes liaisons avec l'Abbé de Saint Cyran. Ils se confirmerent mutuellement dans l'estime des Véritez de la Grace, & ils puiserent la saine Théologie dans les plus pures sources, en étudiant ensemble à Bayonne pendant fix ans, l'Ecriture, les Peres, & sur tout saint Augustin, avec un travail infatigable.

Par-là ils s'étoient rendus l'un & l'autre fupérieurs en lumieres à la plûpart des Théologiens de ces tems-là, dont les principes fe reffentoient des obfcurcissemens que les plus importantes Véritez de la Religion avoient foufferts, fur tout depuis les Congrégations de Auxiliis.

Jansenius étant retourné à Louvain en 1617. y professa la Théologie, & fut ensuite nommé par le Roi d'Espagne, pour expliquer l'Ecriture sainte. Ensin il sut fait Evêque d'Ypre en 1636. Il mourut le 6. Mai 1638. de la peste, dont il avoit été atteint en visitant ses Diocéfains affligés de ce fleau.

Il a composé plusieurs Ouvrages, tant de Controverie, que sur l'Ecriture. Mais son Augustinus, auquel il travailloit depuis longtems, qu'il acheva dans les derniers jours de fa vie, & qui ne sut imprimé qu'après sa mort, a été, comme l'on sçait, l'occasion de grands troubles dans l'Eghie. Il avoit travaillé a ce Livre de concert avec l'Abbé de Saint Cyran, à qui il rendoit compte de son Ouvrage par Lettres.

Les Jesuites s'intriguerent pour l'empêcher de paroître, & il mirent en mouvement la Cour de Rome. Cependant le Livre parut à Louvain, & ensuite à Paris, muni de l'approbation de tout ce qu'il y avoit de pius éclairé en Flandre & en France.

L'Inquisition de Rome donna le 1. Août 1641. un Decret, par lequel elle défendoit la lecture de l'Augustin de Jansenius, & des Lerres qui avoient paru pour & contre.

Urbain VIII. donna le 6. Mars de l'année fuivante une Bulle, où il déclare que l'Augustin de Jansenius renferme & soutient plusieurs Propositions déja condamnées, &c.

Dès l'Avent de l'année 1642. M. Habert Théologal de Paris, & depuis Evêque de Vabres, excité par le Cardinal de Richelieu, à qui Janfenius étoit odieux, à caufe de fon attachement auRoi d'Efpagne dont il étoit fujet, fe déchaîna publiquement en Chaire contre le Livre de Janfenius, où il prétendoit avoir trouvé quarante Héréfies. M. Arnauld engagé à la défenie des véritez de la Grace par M. l'Abbé de Saint Cyran, & encore plus par fon zéle, & par fon état de Docteur, commença la Bbij premiere Apologie de Jansenius, qui fût publiée en 1644. Elle convainquit toutes les perfonnes équitables, que M. Habert n'avoit pû parvenir à trouver des erreurs dans Jansenius, qu'en lui imputant des choses qu'il ne soûtenoit pas, ou en prenant pour des erreurs les principes de faint Augustin, & en adoptant lui-même ceux des Pélagiens.

M. Habert modéra son zèle & dans un écrit qu'il fit contre l'Apologie, il réduisit à 12. les 40. Héréfies. Cet Ecrit fut refuté par une seconde Apologie de M. Arnauld.

Enfin le 1. Juillet 1649. M. Cornet Syndic de la Faculté qui, en quittant la Robbe de lefuite, n'en avoit pas dépouillé les sentimens, & qui l'étoit encore incognito, présenta dans l'Assemblée cinq Propositions, en quoi, par une seconde réduction, confistoit toute l'Hérésie de Jansenius. Tout le monde sçait combien ces cinq Propositions, qui ne se trouvent point dans Jansenius, si ce n'est la premiere, dont les termes s'y lisent à la vérité, mais non avec le sens qu'elle semble présenter étant déplacée, ont causé de ravage dans l'Eglise, & l'usage que les Jesuites, qui les ont tirées de leur manufacture, en ont fait, pour perfécuter tout ce qu'il y a eu jusqu'a préient de Gens de bien.

Pag. 106. V. 4. Qu'il parle mal du Dimanche & des Fêtes,] C'est que dans la 82. Proposition condamnée, le P. Quesnel enseigne que le Dimanche doit être fanctisié par les lectures de piété, & sur tout des faintes Ecritures.

Pag. 107. V.6. . . . Dans nos Legendes.] La feuille des Benefices, qui étoit entre les mains du P. Confesseur Dendant le Régne de Louis XIV. Pag. 113. V. 16. On Auteur sans l'entendre.] Le P. Quesnel a écrit deux Lettres très-respectueuses au Pape pour lui demander seulement la grace d'être entendu dans ses défenses, avec promesse de se soumettre en tout, en cas que se écrits ne fussent point trouvez orthodoxes. Il publia deux Ecrits pour sa défense pendant l'Assemblée des Evêques; mais il n'a jamais pû obtenir ni du Pape, ni des Evêques, ce qui ne se resulte jamais aux plus grands scélerats, même parmi les Peuples barbares.

Pag. 114. Vers 21. Thése à Conimbre.] Ville de Portugal; c'est une Université où les Jesuites dominent. Ces R. R. P. P. y ont soutenu que la Bulle Unigenitus devoit être regardée comme règle de Foi descendue du Ciel pour reformer la Théologie. Cette Université dans sa Lettre au Pape pour le complimenter sur sa Bulle Unigenitus, lui dit : Notre Université reconnoit que c'est Dieu même qui a parle par la bouche du Souv rain Pontife, au troupeau sur qui le Saint-Esprit la constitué l'Evêque Universel pour gouverner l'Eglise de Dieu. Non ignorat connibriensis Academia Dominum locurum eße per os summi Pontificis universo Gregi, in quo eum Spiritus Sanctus posuit Universalem Episcopum regere Ecclesiam Dei.

Pag. 115. Vers 5. ... Que Libère offusqué.] Libère étoit Evêque de Rome dans le tems que Constance gouvernoit l'Empire Romain. Cet Empereur qui favorisoit l'Arianisme, persécutoit violemment ceux qui souienoient la Consubstantialité du Fils. Il envoya Libère en éxil, d'où ce Pape ne revint qu'après avoir figné une formule de Foi conforme aux sentimens Ariens. Il est mort le 24. Septembre 366. Il souscrivit à la condamnation de saint Athanase, l'an 357. B b 11 *Ibid.* Vers 6. Et Vigile ont manqué.] Vigile étoit Pape du tems de l'Empereur Juftinien. Son adhesion au V. Concile a donné lieu de croire qu'il avoit prévariqué & contredit la définition du Concile de Calcedoine. Il défendit d'abord, & enfuite condamna les trois Chapitres. Il est mort le 20. Janvier 555.

Ibid. Vers 25. De trente Noms rasemblés en un tas.] Ce font les différentes qualifications dont le Pape flétrit dans sa Bulle les cent & une Propositions, sur lesquelles il prononce ainsi:

» Nous déclarons par la présente Constitu-» tion, qui doit avoir son effet à perpetuité, » que nous condamnons & réprouvons toutes « & chacunes les Propofitions ci-deflus rap-» portées, comme étant respectivement fausses, » captieutes, mal-sonnantes, capables de blef-» fer les oreilles pieuses ; scandaleuses ; perni-» cieuses, téméraires, injurieuses à l'Eglise » & a ses usages, outrageantes, non-seulement » pour elle, mais pour les Puissances Sécu-"lieres, séditieuses, impies, blasphematoires, » suspectes d'hérésie, sentant l'hérésie, favo-» rables aux Hérétiques, aux Héréfies & au » Schisme ; erronnées, approchantes de l'hé-» réfie, & souvent condamnées; enfin comme » hérétiques, & comme renouvellant diverses » héréfies, principalement celles qui sont con-» tenues dans les fameuses Propositions de Jan-50 fenius, prifes dans le fens auquel elles ont » été condamnées.

Pag. 116. Vers 12. *fe me nommai Timothée de la* Fléche.] Le P. Timothée de la Fléche, Définiteur Général des Capucins à Rome. Il étoit un les Agens des Jesuites à Rome pour accéléter les affaires de la Constitution, comme on le peut voir par une Lettre que le P. Tellier lui ferivit le 16. Février 1713. qui est rapportée

tout au long dans la premiere partie des Ancedotespag. 112. Ce fût lui qui apporta de Rome, la Barette au Cardinal de Biffy le 8. Juin 1715. aussi en étoit-il singulierement consideré. Il avoit son logement dans l'Abbaye de Saint-Germain ; mais cette Eminence eut la mortification d'être témoin elle-même du mépris que les honnêtes Gens en faisoient. Le Cardinal de Polignac entrant chez le Cardinal de Bisfy pour y diner, le jour qu'on avoit fait à l'Abbaye un service au Roi défunt, fit dire à son Confrere, dès qu'il apperçût ce Capucin dans la Salle, qu'il ne resteroit point à diner chez lui, si cet homme se mettoit à table. Quand on l'eût envoyé diner à sa chambre, le Cardinal de Polignac s'étendit sur toutes. les indiscrétions de ce Moine, & le traita de fripon, & d'homme qui l'avoit décrié dans. l'esprit du Pape, comme il avoit fait beaucoup d'autres Gens de bien.

Les fix Vers qu'on a mis en italiques, ne font point dans l'Edition de 1721. il y a apparence qu'ils ne font point de l'Auteur. Premierement ce n'eft point le P. Timothée de la Fléche qui a apporté la Conftitution de Rome. Le lendemain que le Pape l'eût fignée, c'eftà-dire, le 9. Septembre 1713. il en remit des Exemplaires au Cardinal de la Trimoüille, pour les envoyer au Roi avant qu'elle fût publiée à Rome, & quelques jours après le Cardinal dépêcha un Courrier extraordinaire pour l'apporter en France. Ce Courrier arriva le 24. Septembre lorfque la Cour étoit à Fontainebleau.

D'ailleurs, il y a dans Timothée de la Fléche une faute de vésification qui ne sçauroit passer pour une négligence.

Ibid. Vers 24. D'un Cardinal qui d'un air deux

(156)

& mince.) M. le Cardinal de Noailles. Ses Adversaires les plus outrez, & qui le traitoient de Schismatique, ont été forcez d'avoüer qu'on ne pouvoit s'opposer aux volontez d'un puissant Roi, ni à celles du Pape avec plus de courage, & en même-tems avec plus de respect qu'il a fait. Son amour pour la Paix, le desir de voir finir les troubles de l'Eglise, la crainte d'un Schisme qui lui paroissoit inévitable, s'il se fût trop roidi contre le torrent, un grand fond d'attachement au faint Siege, & un caractere d'esprit peupropre pour les partis vigoureux, & pour les grandes résolutions, l'avoient engagé dans un système de ménagement & de condescendance, dont l'événement a montré plus clairement que ne pourroient le faire tous les raisonnemens théologiques, que ce Parti n'étoit pas celui auquel il falloit s'attacher dans une affaire pareille à celle de la Constitution Unigenitus. Il avoit de ce Decret la même idée que feu M. du Mans. Il le regardoit comme un poison qu'on pouvoit avaler, en le tempérant par un bon contrepoison qui en empêchat les mauvais effets. Aufli l'a-t-on vu perpetuellement occupé ou à obtenir, ou à donner de bonnes explications à la Bulle ; à les faire autoriser par le Pape, ou par les Evêques de France; à les lier si bien avec la Bulle, qu'elle n'en puffent point être détachées.

Ceux qui n'ont pas connu son caractere doux & pacifique, & incapable de soupçonner le mal dans son prochain, ne peuvent s'empêcher d'étre surpris comment il a pû ne pas voir que ses ennemis ne tendoient, par toutes les fausses espérances dont ils l'ont amusé pendant tant d'années, qu'à l'amener insensiblement à une acceptation pure & simple, à laquelle il a toûjours marqué une très - grande opposition; mais ce qu'ils n'ont pù obtenir de lui de bonne guerre, ils l'ont obtenu par surprise. Il a parû de lui un Mandement d'acceptation pure & simple de la Constitution en date du onze Octobre 1728. il ne faut que le lire pour reconnoître qu'il n'est pas de lui, c'est-à-dire, que quand il l'a figné, il a crû figner toute autre chose, comme il seroit facile de le démontrer, si c'en étoit ici le lieu.

P. 117. Vers 14. D'un seul coup d'œil canonise à la mine.] Après ce Vers, il y en a quatre autres qui se trouvent dans les Editions précé. dentes, & qu'on a jugé à propos de retrancher dans celle-ci, par l'avis de quelques personnes pieuses. Cependant comme il nous est revenu que le Public y avoit tronvé à redire, pour contenter tout le monde, nous les inséterons ici. Les voici.

Et fort souvent à des riens attaché, Il sanctifie, ou damne à bon marché. C'est un grand Saint, il n'a point de perruque, Point d'amourette...il est peut-être Eunuque: Il a grand soin de régler, &cc.

Ibidem. Vers 27. Il est encore un certain vieux fournois.] Iforé d'Hervault Archevêque de Tours. Il fût un des neuf Prélats opposans de l'Assemblée de 1714. C'étoit un Prélat respectable pour l'intégrité de ses mœurs, par son âge, & par sa longue expérience. Le Public lui rendoit la justice de le regarder comme un des Evêques du Royaume des plus distingués par sa capacité, & par la solidité de son jugement.

Il avoit appris à connoître la Cour de Rome par le séjour qu'il y àvoit fait en qualité d'Auditeur de Rote. Il se rencontra un jour avec Clément XI. qui étoit alors le Cardinal ou le Seigneur Albano. La conversation tomba sur la matiere des Libertez de l'Eglise Gallicane. Le Seigneur Albano demanda avec mépris à l'Abbé d'Hervault ce que c'étoit donc que ces Libertez, & quel en étoit le fondement, & ajoûta que si jamais il étoit Pape, il en feroit bien voir le foible. Et moi, répliqua l'Abbé d'Hervault, si Dieu permettoit que je suffe alors Evêque, je me promets que je vous en ferois voir l'importance & la solidité.

Il fût un des premiers qui envifagea le reméde de l'appel au futur Concile, & cela dès le tems de l'Affemblée de 1714. mais il n'a pas eû la confolation de le voir mettre en œuvre .11 méditoit, non fans une grande inquietude fur la confervation du dépôt de la Doctrine, qui lui paroiffoit dans un extrême danger par la Conftitution. Il faut, difoit-il, pourvoir à l'état de nos Eglifes pour les tems qui viendront après nous. Il est mort le 9. Juillet 1716.

Pag. 119. Vers 17. Petit Chafoin] Henri Pons de Thiard de Biffy Evêque de Meaux Toute la conduite de ce Prélat fait horreur: ; il faudroit un Volume entier pour décrire toutes les manœuvres & les fourberies qu'il a mifes en ufage pour fervir la Cour de Rome & celle de France dans l'affaire de la Conflitution. Auffi n'a-t-il pas travaillé infructueufement ; il a été récompenfé de l'une par le Chapeau de Cardinal, & de l'autre par l'Abbaye de Saint-Germain des Prez. Voyez l'histoire de la Constitution & les Anectdotes.

Pag. 120. V, 3. Après six mois passés en préambule.] Le Diable parle ici de l'Assemblée des Evêques qui se fit par ordre du Roi pour l'acceptation de la Bulle. Elle commença le 16. Octobre 1713. & dura jusqu'au 5. Février 1714. jour auquel les quarante Evêques fignerent le Procès verbal d'acceptation. Quand tout fut terminé, le Cardinal de Rohan sortant de la Salle, dit au Cardinal de Noailles qui n'avoit point voulu figner, qu'il ne s'étoit conduit comme il avoit fait, qu'après avoir confulté les Théologiens les plus rigoristes ; & moi, lui répondit son Confrere, je n'ai pris mon parti qu'après avoir consulté les plus relachez, qui m'ont assure que je ne pouvois en conscience me conduire d'une autre maniere.

Rien n'est plus plaisant que le bon mot de l'Evêque du Mans à l'occasion des sens forcez que les XL. Evêques avoient donnez aux Propositions condamnées ; si le parti, dit-il, que les XL. Evêques ont pris, met la Foi à couvert, il est certain qu'il n'y met pas la bonne Foi.

Un jour que l'Evêque de Vence dinoit à fainte Geneviève, où il ne ceffoit de dire que la Conftitution ne valoit rien, on lui demanda pourquoi donc il l'acceptoit, c'est, répondit-il, qu'il n'étoit pas possible de faire autrement, sans s'arracher le blanc des yeux, & se battre les uns contre les autres. La plûpart dirent seulement : c'est que le Roi l'a voulu.

Pag. 120. Vers 6.... Firent un Mandement.] C'eft un acte des neuf Evêques Oppofans qui devoit être fignifié à Meffieurs les Agens du Clergé le 15. Janvier 1714. par lequel ils déclaroient qu'ils ne fe trouveroient point à l'Affemblée qui devoit fe tenir pour déliberer fur l'acceptation de la Bulle, parce que les Actes qui leur avoient été communiquez ne leur paroifloient pas fuffifans pour conferver la verité, la Paix de l'Eglife, & les maximes du Royaume. Peut-être l'Auteur entendil aussi les Mandemens que chacun de ces Evêques sit, quand ils furent retournez dans leurs Diocèses, où ils furent exilez.

Ibid. Vers 12. Que des repas de la Belle Eminence.] C'est le Cardinal de Rohan, à qui en effet on ne peut ôter, fans injustice, la preéminence sur tous ses Confreres pour la venusté du visage. Les Assemblées pour le travail se tirent toutes à l'Hôtel de Soubise chez le Cardinal de Rohan. Quand l'Instruction Pastorale fût dressée, il fût résolu qu'on partageroit en quatre troupes tous les Evêques, & qu'on les inviteroit successivement pendant quatre jours à venir dîner à l'Hôtel de Soubise, où l'on crût qu'il étoit expédient de leur communiquer la lecture de l'Instruction Pastorale, pour s'assurer de leur suffrage le plus adroitement qu'il seroit possible, afin que, lorsqu'on commenceroit à s'assembler à l'Archevêché, les délibérations ne fussent plus qu'une fimple cérémonie, & qu'on put dès auparavant compter avec certitude sur la pluralité des VOIX.

Quand cette diffribution de Prélats eût été faites felon la date de leur confectation, on employa le mardi 9. Janvier, & les trois jours fuivans à ces Fêtes Epifcopales. L'abondance & la délicateffe y régnoient avec le goût le plus exquis. A la vûe de ces profufions magnifiques & affaifonnées de converfations vives & légéres, quelques-uns des convives furent affez Gothiques pour refléchir fur les Evêques du vieux tems, qui fe préparoient à l'examen des Dogmes de la Religion par la priere & par le jeûne.

Ibid. Vers 20. . . . Aussi la remontrance de nos Docteurs ne fût d'aucun pouvoir.] Ce sont les neuf Evêques Opp-sans qui n'ont point signé l'Instruction l'Inftruction Paftorale des XL. fçavoir le Cardinal de Noailles, l'Archevêque de Tours, & les Evêques de Verdun, de Laon, de Chaalons, de Senez, de Boulogne, de Saint-Malo, & de Bayonne.

Ibid. Vers 22. Non plus que celle au sujet du Devoir.] C'est-à-dire, au sujet de la 91. Proposition condamnée. La crainte même d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre Devoir.

C'est une chose rifible que la maniere dont les XL. Evêques s'expriment dans leur Inftruction Pastorale sur cette Proposition, pour y trouver un sens condamnable. St l'injustice, disent-ils, de l'excommunication est constante, si le Devoir est un devoir reèl & véritable, la Proposition renferme une vérité à laquelle il est impossible de se resuser. Au moyen de cette explication ils ont accepté la Constitution, & par conséquent condamné la Proposition. Il faut donc qu'ils ayent supposé que par le mot d'injustice, le P. Quesnel avoit entendu une injustice qui n'est pas une vraye injustice, & par celui de Devoir, un Devoir qui n'est pas un vrai Devoir.

Pag. 121. Vers 28. Et notre vie au fond est trèsaustère.] Après ce vers il y a dans les Editions précédentes les quatre suivans.

> Le Recteur n'est commode, ni benin, Nous renonçons au Sexe feminin; Et si par fois nous voyons un jeune homme, C'est seulement pour nous unir à Rome.

On les a retranchez dans cette Edition à caufe de leur obsénité. Au lieu de ces quatre vers, on trouve dans quelques Editions les quatre suivans. Le Recteur n'est commode ni benin : Nous détestons l'horrible excès du vin ; Mais fans blesser la pureté de l'ame, Par fois goutons une amoureuse flâme.

Les Jesuites enseignent qu'un Religieux peut desirer sans crime ce qui n'est permis que dans le mariage; se le représenter, & y prendre volontairement plaisir, moyennant une bonne direction d'intention. On sçait que cette direction d'intention a, selon eux, la vertu de rendre innocentes les actions les plus criminèles & les plus criantes.

Pag. 122. Vers 3. Esclaves vils d'un Général Romain.] Le Général des Jesuites fait toûjours sa réfidence à Rome. Le Diable dit qu'ils sont vils Ejclaves de ce Général : en effet, leur institut porte qu'ils doivent écouter fa voix, & se se commandemens, comme la voix de Jesus-Chrift, superioris vocem ac jussa non secus ac Christi vocem excipite. Et d'autant que les choses que les Supérieurs commandent, pourroient quelquefois sembler injustes & absurdes, & que pour cette raison on pourroit se croire dispensé de l'obéissance, comme cela est en effet, il leur est ordonné de captiver leur jugement, & de ne s'ingérer en aucun examen à l'exemple d'Abraham; ce qui est appellé chez eux caca simplicitas. Il est aisé de voir les funestes conséquences d'une telle Régle.

Pag. 122. Vers 28. Car aux Pecheurs faisant porter le poids.] Proposition 87. C'est une conduite pleine de sagesse & de charité, de donner aux ames le tems de porter avec humilité, & de sentir l'écat du peché; de demander l'esprit de pénitence & de contrition, &c.

P. 125. Vers 2.... Approuvât la Sentence.]

(163)

C'eft à-dire, la Conflitution Unigenit s, qui par la condamnation des Propositions 87. & 88. anéantit les Régles de la Pénitence.

Pag. 126. Vers 3. . . . Un Senat Druides.] Le Parlement de Paris.

Ibid. Vers 4.... Dressent des Pyramides. La Pyramide de Jean Chatel. Voyez la seconde Sarcèlle p. 50.

Ibid. Vers 5. Un petit accident.] Ce petit accident est l'attentat de Jean Châtel sur la personne de Henry IV.

Ibid. Vers 20.... *On fugement Laïque.*] C'eft l'Arrêt d'enregistrement des Lettres Pat. & de la Constitut. Celle-ci ne sût enregistrée qu'avec diverses modifications & restrictions, qui la détruisent plûtôt qu'elles ne lui donnent de la force & de l'autorité. Car comme ce seroit détruire un Symbole de Foi, que d'enrejetter un seul article, c'est aussi détruire une Constitution qu'on propose comme Régle de Foi, que de ne la recevoir qu'avec des modifications ou restrictions, puisque c'est supposer que l'autorité d'où elle est émanée, non seulement peut tomber dans l'erreur, mais même qu'elle y est tombée; & qu'ainsi fon jugement ne peut fervir de Régle infaillible.

Nous pouvons placer ici l'avis d'un Confeiller des Enquêtes lorfque le Roi vint tenir son lit de Justice pour faire enregistrer sa Declaration du 24. Mars 1730.

Un Jugement de l'Eglife univerfelle, dit-il, en matiere de Doctrine, est un oracle du Saint-Esprit : il n'est permis à aucune Puissance, ni d'y toucher, ni de le modifier, ni de le restraindre : & tout fidele doit à une telle décision, une soumission parfaite & entiere, une obéisfance de toute espèce. Or le Parlement a jugé que l'intérêt du Roi & de l'Etat demandoit Ccij qu'on reitraignit la Bulle par des modifications : il a jugé qu'on ne devoit point à la Bulle une obéfilance de toute espèce, omnimodam obedientiam ; & Sa Majesté a rappellé & autorisé ces décisions du Parlement dans la Déclaration de 1720. donc on ne peut regarder la Bulle comme un jugement de l'Eglise en matiere de Doctrine, c'est chose jugée. Modifier & restraindre un jugement de l'Eglife en matiere de Doctrine; c'est impiété. Ne pas modifier la Constitution, ou anéantir des modifications qui sont plus nécessaires que jamais, c'est felonie.

Il y a une différence infinie entre accepter relativement à des modifications, & accepter purement & fimplement; entre ce qu'à fait le Parlement [en 1714.] & ce q'on veut qu'il fasse aujourd'hui, que l'on demande une acceptation pure & fimple.

Pour accepter la Bulle comme le veut la Declaration [du 24. Mars 1730.] il faut penfer comme la Bulle sur toutes les propositions. qu'elle condamne, c'eft ce qu'elle exige sous peine d'excommunication; or depuis la Legende & les Brefs, on sçuit certainement que l'Auteur de la Bulle pense sur la 91. Propofition, qu'en plusieurs cas il est en droit d'arracher le sceptre des mains du Roi, & de disposer de sa Couronne. Où avez-vous pris, dit Monfieur le Chancelier à l'Opinant, que le Pape pense ainsi ? Dans la Legende, répondit-il avec plusieurs autres Magistrats qui se joignirent à lui ; Tout cela est si effrayant, ajouta-t-il, que je ne crois pas qu'il y ait d'autre parti à prendre que de prier le Roi de retirer sa Declaration.

Ibid. V. 25 Il mourut lors !] Louis XIV. eft mort le premier Septembre 1715. ce qui l'empêcha de venir au Parlement pour faire enregistrer la fameuse Déclaration qui enjoignoit aux Evêques de recevoir & faire publier la Constitution dans leurs Diocèses, à peine d'être procédé contr'eux, &c. Cette Déclaration devoit servir de fondement au jugement qu'on devoit porter contre le Cardinal de Noailles & les autres Evêques Opposans.

Ceux qui liront cet Ecrit ne feront peutêtre pas fachez que nous rapportions ici quelques circonstances touchant ce qui se passa la Cour par rapport à la Constitution quelques jours avant la mort du Roi.

Tout le monde se plaignoit hautement à Paris & à la Cour, que ceux qui avoient la confiance du Roi, ne l'engageassent point à voir son Archeveque. M. Doremieux célébre Avocat écrivit a M. le Cardinal de Rohan, que s'intéressant sur un fait comme celui-là, qui soulevoit le Public, il ne pouvoit comprendre qu'on lamat mourir le Roi dans une espèce de séparation de communion d'avec son propre Pasteur. M. le Cardinal de Rohan dit que M. le Cardinal de Noailles ne pouvoit venir voir le Roi, a moins que ce ne fut de sa part pour reparer le passé; & que sans cela, file Roi le recevoit, ce seroit de la part de Sa Majesté une abjuration de tout ce qu'elle avoit fait. Le murmure sur une pareille conduite fût fi grand, qu'il pénétra julqu'a Mademoitelle d'Aumale, qui le dit à Madame de Maintenon, & lui en fit voir les conséquences. Cette Dame en parla au Roi l'après-dinée du Lundi 26. Août. Vraiement, répondit le Roi, je serois bien-aise de le voir, & je serois faché de mourir brouillé avec luis Sur cela M. le Cardinal de Rohan & le P. Tellier furent appellez. Celui-ci dit an Roi, que s'il voyoit M. le Cardinal de Noailles, on ne manqueroit pas Cc iii

de dire que Sa Majesté se seroit répentie à la mort, & que ce seroit avouer son tort; mais que fi ce Cardinal vouloit accepter la Constitution, Sa Majesté pourroit le voir. Le Roi repliqua, Mais je n'ai rien dans le cœur de personnel contre lui; je l'ai toujours estimé & aimé, que M. le Chancelier lui écrive, & qu'on mette au moins dans la Lettre quelque chose d'obligeant de ma part. Ces Messieurs le retirérent pour composer une Lettre qui ne fut finie qu'à huit heures du soir : ils la firent figner à M. le Chancelier qui n'avoit point quitté la chambre du : Roi, & dépêcherent un Courrier à Paris, pour la rendre à M. le Cardinal de Noailles. Cette Lettre portoit, » Que lui Chancelier » avoit été témoin que Madame de Maintenon : » avoit rendu compte au Roi de la peine que » son Eminence souffroit de ne pouvoir lui » rendre ses devoirs, & même d'avoir lieu » d'appréhender qu'il ne restat à Sa Majesté » quelque ressentiment contr'elle. : Que le » Roi lui avoit commandé fur le champ de 20 lui écrire, qu'il ne restoit dans son cœur " ni dans son esprit rien de personnel contre " elle, Sa Majesté ayant fait un facrifice fin-» cere à Dieu de tout ce qui pouvoit inté-», reiser son autorité dans la refistance que son Eminence avoit apportée à l'exécution de " ses ordres, pour la reception & l1 publica-. s tion de la Constitution, depuis même » qu'elle avoit été acceptée par plus de 115. 50 Evêques de France : que Sa Majesté le recevroit avec plaisir, & qu'elle auroit même mune confolation particulière de mourir enso tre les bras de son Archevêque; mais que al condition qu'elle lui imposoit, étoit de » fatte fincérement: son acceptation suivant le sprojet qu'on lui avoit proposé au mois de

» Mai dernier, & de donner son Instruction » Pastorale séparée de l'acceptation : que st » son Eminence étoit prête à souscrire à ces» » articles, elle pouvoit venir sur le champ ; » qu'elle seroit reçue à bras ouverts, & que. » rien ne pouvoit faire un plaisir plus sensi-» ble au Roi, mais que tant qu'elle demeu-» reroit dans le sentiment de se séparer du » Corps des Pasteurs, ne voulant déférer ni » à l'autorité du Saint Siège, ni à l'exemple » de preique tous les Evêques du Royaume, » ni a l'autorité du Roi, que Sa Majesté n'em-» ployoit en cette occasion que pour appuyer » la décifion de l'Eglife, Sa Majesté ne croyoit » pas devoir confentir que son Eminence vint » la trouver : qu'il sembleroit par cette der-» niere action, que Sa Majesté autoriseroit » la conduite qu'avoit tenue son Eminence; » que la Religion s'y trouvant intéressée, le » motif qui arrêtoit. Sa Majesté paroissoit in-» surmontable, & que l'on ne. pouvoit même » lui proposer de se relacher de cette ferme-» té, fondée sur un principe de zèle pour » la Religion & pour la bonne cause. » La Lettre finifioit par une exhortation preffante a M. le Cardinal de Noailles, de se con-tormer à ce qu'on lui proposoit.

La réponse que M. le Cardinal de Noailles fit à cette Lettre fut tendre & ferme.

Dieu feul connoît, y difoit-il, jufqu'où
va ma douleur de nepouvoir rendre mes derniers devoirs au Roi. Je n'ai pû refufer à
mon attachement inviolable & tendre pour
Sa Majesté d'en demander la permission ;
mais je regarde votre Lettre, Monsieur,
moins comme une permission que comme
une défense. La triste conjoncture où je :
me trouve, ne change rien à l'anaire qui i

» m'a attiré la disgrace du Roi, & ne me » permet pas de faire présentement ce que j'ai » crù ne pouvoir faire en conscience, lorsque » Sa Majesté étoit en pleine santé. Ce seroit » une grande joie pour moi de donner au Roy » quelque coniolation, & de lui faire connoios tre le fond de mon cœur, qui est pénétré » de la plus vive reconnoissance, & prêt à » tout sacrifier, à la reserve de ma conscien-» ce. Je conferverai juiqu'au dernier soupir de » ma vie tous les ientimens que je dois au » Roi, qui ne cédent qu'a ceux que je dois » a Dieu. Il ajoûtoit, qu'il avoit mis en priere, » aussi-tôt qu'il en avoit eu la liberté, tout » Paris pour la conservation, & la sanctifica-» tion du Roy : qu'en son particulier il fai-» loit fon devoir avec tout le zèle possible ; » & que le Courier l'avoit trouvé aux piez du » faint Sacrement, &cc.

Cette Lettre, lorsqu'elle fut venue à la connoissance du Public, n'augmenta pas peu les murmures. M. le Cardinal de Noailles fut contraint de la montrer a quelques personnes pour arrêter l'abus qu'en faisoient ses Adversaires, en répandant le bruit qu'il avoit séchement refuié au Roi la contolation de le voir avant sa mort. Ces discours furent portez juique dans l'assemblée du Clergé qui se tenoit alors; & au récit qui en fut fait par l'Abbé de Broglie, un Eveque (a) s'ecria : Puisque ce Cardinal n'a pas voulu voir le Roi avant sa mort, nous devrions tous former aujourd'hui la réjolution de ne le voir jamais. Mais lorsque le fait fut éclairci, toute la haine de ce prétendu refus retomba sur ceux qui reduisoient l'Archevêque de Paris à la douloureule fituation de ne pouvoir voir dans les derniers momens ion Roi, & la .

(a) M. Madot Eyêque de Chalon sur Saone.

premiere brebis de son troupeau, qu'en se deshonorant & en trahissant sa conscience.

Cela regardoit principalement le P. Tellier, qui depuis la maladie du Roi,s'étoit tellement. emparé de son esprit pour tout ce qui avoit rapport à la confcience, que personne n'osoit le contredire. Cependant il ne pût obtenir du Roi qu'il donnât aucuns ordres au sujet de la Constitution. Il lui présenta jusqu'à quatre fois le 22. Août un papier à figner, pour obliger M. le Duc d'Orleans à suivre à Rome & en France ce que Sa Majesté avoit commencé ; & elle le refusa. Mais il se fit le lendemain défigner Confesseur du jeune Roi par le même Codicile où M. Fleuri ancien Evêque de Frejus fut nommé son Précepteur. Trois jours après ce Pere retourna encore à la charge ; & lorfqu'il recommandoit au Roi la Constitution, & qu'il le prioit en présence des Cardinaux de Rohan & de Bissi, de donner fur cela des ordres qui assuration l'exécution de ses intentions à cet égard, le Roi leur dit, qu'ils sçavoient bien que jamais il n'avoit entendus cette affaire, qu'il s'étoit conduit par leur avis, qu'il s'en remettoit à leur conscience, & qu'ils en répondroient devant Dieu. Tous trois luirépondirent avec une confiance & une hardiesse qui fit fremir quelques-uns de ceux qui étoient préfens, & qui n'étoient pas autrement convaincus de la justice de leur cause : Qu'ils se rendoient volontiers les cautions de Sa Majesté : qu'elle ne devoit avoir aucune peine d'avoir suivi le Pape & les Evêques ; & que pour eux, ils n'avoient eu égard qu'à la gloire de Dieu, au service de l'Eglise, & à l'aquit de leur conscience. Le Roi leur dit encore dans un autre occasion : te suis de la meilleure foi du monde; si vous m'avez trompé, vous étes bien coupables, car je ne cherche que le. kien de l'Eglife.

Il conferva jusqu'à l'extrémité une préfenced'esprit admirable. La fermeté avec laquelle il soûtint pendant plusieurs jours la vûë de la mort, toutes ses paroles, tous ses sentimens furent dignes d'un grand Roi, & feront toûjours regretter qu'un Prince si religieux n'ait pas eû sur les affaires Ecclesiastiques des Confeillers aussi définterressez, que ses intentions étoient droites. *bist. du Liv. des R. 1. Part. p.* 385. É suiv.

Pag. 127. Vers 14. Qui l'Esprit Saint, &t.] Le Cordon bleu que portent les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, institué par Henry III. qui en solemnisa la Fête le premier Janvier 1559. dans l'Eglise des Augustins de Paris. Mezeray, Vie de Hen. III.

Ibid. V. 16. Le fier Baton semé de fleurs de Lys.] Le Baton de Maréchal de France.

Pag. 129. Vers 15. Quatre d'abord jettant le premier dard.] Ce sont les quatre Evêques de Montpelier, de Senez, deMirepoix & de Boulogne, qui ont appellé au sutur Concile paracte passé le premier Mars 1717. auquel la Faculté de Théologie de Paris a adhéré le 5. du même mois.

Pag. 130. Vers 19. *j'en tirai donc Miffive Paf*torale.] Ce font les Lettres Pastoralis officii adreffées par Clément XI. à tous les Fideles, par les quelles il déclare qu'il tient les Opposans léparez de lui, ainfi que de sa charité & de celle de la fainte Eglise Romaine; & que par conséquent ils n'auront plus ni avec lui, ni avec la fainte Eglise Romaine, de Communion Ecclesiastique. La date de ces Lettres est du 7. Août 1718. Elles ont été publiées & affichées à Rome le 8. Septembre sources Parlemens de France à son exemple, ont appellé comme d'abus de ces Lettres. L'arrêt de ceIui de Paris est du 3. Octobre 1718. rendu par la Chambre des Vacations, confirmé par un fecond Arrêt du 10. Janvier 1719. Les IV. Evêques, M. le Cardinal de Noailles & tous ceux qui ont appellé de la Constitution, ont aussi appellé des Lettres *Pastoralis officii*.

Pag. 131. V. 20. Le Cardinal rompit enfin filence.] M. le Cardinal de Noailles a publié 10n appel de la Conftitution le 24 Septembre 1718. & celui des Lettres Pastoralis officii le 3. Octobre suivant. Son appel de la Constitution avoit paru imprimé dès la fin de Novembre 1717. sans qu'on sçût par quelle voie. Les Exemplaires en turent par cette raison supprimez par Arrêt du Parlement, du consentement & même à la requisition de cette Eminence. Anecd. 2. part. pag. 316. C suiv.

L'appel de ces Lettres des IV. Evêques, est du mois d'Avril 1719.

Ibid. Vers 28. Le Prélat borgne, &c.] M. Iforé d'Hervault Archevêque de Tours, mort le 9. Juillet 1716.

Pag. 132. Vers 29. Siège vacant, même on voit des Chapitres.] Le Chapitre Métropolitain de Tours a fait son appel pendant la vacance du Siège, tant de la Constitution, que des Lettres Pastoralis officii le 3. Septembre 1718.

Pag. 133. Vers 1. Et plus encor de malotrus Bourgeois.] Le Diable a ici en vûe l'acte d'appel de deux Laïques, le pere & le fils de Chauny Diocèfe de Noyon, tant de la Conftitution, que du Mandement de féparation de leur Evêque. Ils s'appelloient tous deux Simon de Hagues. Leur acte, est du 14. Février 1719. Il a été imprimé avec une Lettre de la femme du fils, par laquelle elle assure que c'est lui rendre justice que de croire qu'elle prend part à l'appel de ion beau-pere, & de fon mari, parce que la Con-

(172)

ftitution est un nouvel Evangile auquel elle ne peut se soumettre.

Ibid. Vers 15. Un grand Docteur travaille à la troisième.] On attribuë cette réponse à M. Petitpied, Docteur de Sorbonne.

Pag. 134. Vers 9. Quant à présent n'étant maître de rien.] Toute l'Europe sçait le changement arrivé, par rapport au Pere le Tellier, après la mort de Louis XIV. Le Prince Regent lui ordonna de se retirer à Amiens.

P. 135. Vers 6... Faire viser son absoute à Pontoise.] Le Cardinal de Noailles ayant interdit la Confession & la Prédication aux Jesuites, les Confession & la Prédication aux Jesuite, ville à sept lieuës de Paris, diocèse de Rouen: leurs Pénitens alloient pendant cet interdit à confesse à des Capucins qu'ils leur in diquoient. Le Confession Capucin donnoit l'absolution, que ces Pénitens, ou plûtôt Pénitentes, alloient faire ratifier à Pontoise par le véritable Confesfeur Jesuite.

Fin.

-moust fil out prophers - 12 All house -







